

Catalogue des prestations Enedis

⚡ Version en vigueur au 1^{er} août 2025



Particulier



Entreprise et professionnel



Collectivité

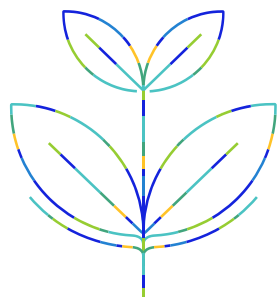
ENEDIS

Cadre réglementaire et contractuel

L'objet de ce catalogue est de présenter les prestations proposées par Enedis aux utilisateurs du réseau public d'électricité qui lui est concédé.

Les fiches descriptives des prestations sont propriété d'Enedis. Chaque destinataire reconnaît que l'usage qu'il pourrait faire de ce document, ainsi que les conséquences en résultant pour lui ou tout autre tiers utilisateur, ne sauraient engager la responsabilité d'Enedis à quelque titre que ce soit.

La réutilisation de tout ou partie de ces informations à toute fin autre que celle indiquée ci-dessus sera considérée comme une utilisation non autorisée, à laquelle Enedis pourra donner toutes suites en se fondant sur le non-respect du droit de la propriété intellectuelle.



Types de prestation

Prestations à destination de tous les utilisateurs, sauf responsable d'équilibre

Trois catégories de prestations sont proposées :

- Les prestations réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseau de distribution d'électricité (Catégorie 1) ;
- Les prestations relevant du domaine concurrentiel qui peuvent être réalisées par d'autres prestataires que le gestionnaire de réseau de distribution d'électricité Enedis (Catégorie 2) ;
- Les prestations relevant du barème de la facturation des opérations de raccordement des utilisateurs aux réseaux publics de distribution d'électricité concédés à Enedis (Catégorie 3).

À ces trois catégories s'ajoutent des prestations proposées à titre expérimental avant qu'elles ne soient catégorisées conformément à la délibération de la Commission de Régulation de l'Energie portant décision sur la tarification des prestations annexes réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité en vigueur.

Types de demandeurs

- Consommateur : client final ayant souscrit un contrat d'électricité auprès d'un fournisseur d'électricité
- Fournisseur d'électricité : société ayant un contrat GRD-F avec Enedis et fournissant de l'électricité au client final
- Tiers : personne morale (autre que fournisseur d'électricité et responsable d'équilibre) disposant d'un contrat Enedis-Tiers et des autorisations client pour accéder à leurs données via la plateforme SGE
- Producteur : propriétaire ou exploitant d'une installation produisant de l'électricité et injectant sur le réseau de distribution
- Acheteur : personne morale ayant un contrat GRD-A avec Enedis
- Propriétaire ou gestionnaire d'immeubles
- Propriétaire de l'installation
- Opérateur d'IRVE : tout opérateur d'IRVE souhaitant tester la compatibilité technique de la solution avec le réseau de distribution exploité par Enedis (Fabricant et opérateur d'IRVE, Fabricant de solutions de pilotage et/ou de gestionnaires d'énergie, Gestionnaire de flotte, ELDs et/ou collectivités)
- Fabricant de matériels électriques
- Responsable d'équilibre : société ayant un contrat GRD-RE avec Enedis et assurant le rôle de responsable d'équilibre pour les clients rattachés à son périmètre.

A noter que pour les prestations qui lui sont accessibles, le client final peut autoriser une personne physique ou morale à demander une prestation en son nom et pour son compte. Le mandataire (la personne désignée par le client) est investi de l'autorité pour agir au nom et pour le compte du mandant (le client), en vertu d'un mandat.

Mise en œuvre

Il appartient au demandeur de la prestation de vérifier la conformité de la demande avec les dispositions réglementaires et les clauses contractuelles qui lui sont applicables. En dehors des cas où Enedis est directement à l'initiative de la réalisation d'une prestation, Enedis ne pourra en aucun cas être tenue responsable du fait de son initiation.

Les délais standards de réalisation affichés dans les fiches descriptives des prestations correspondent à des délais moyens de réalisation constatés actuellement exprimés en jours ouvrés. Le demandeur de la prestation reconnaît que le délai effectif de réalisation peut être plus ou moins long que ce délai indicatif et qu'Enedis ne peut pas être tenue pour responsable d'un dépassement de ces délais.

La prestation est considérée comme réalisée, et donc facturée le cas échéant, lorsque tous les actes élémentaires décrits dans la fiche qui lui est relative ont été effectués. Aucun acte non compris dans ces actes élémentaires ne pourra être demandé au titre de la prestation.

En application de l'article L322-8 du Code de l'énergie, si une prestation nécessite le changement de l'un des éléments du dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur du réseau, Enedis fournit et installe conformément à l'article du Code de l'énergie précité l'ensemble des équipements du nouveau dispositif de comptage, lequel fera partie de la concession de distribution publique d'électricité.

Spécificités Linky

Le compteur communicant Linky a 3 niveaux d'ouverture aux services :

- Niveau 0 : après avoir été posé, le compteur Linky est temporairement « non communicant ». Il est alors considéré comme un compteur classique (électronique ou électromécanique) jusqu'à ce qu'il soit déclaré « communicant » par Enedis. Les modalités de réalisation des prestations sont identiques à celles des compteurs classiques. Toutefois, la tarification est celle du compteur Linky.
- Niveau 1 : dès lors que le compteur Linky est « communicant », il peut être télé relevé et télé opéré à distance. Les prestations de modification contractuelle, de mise en service dans la journée et de rétablissement peuvent être réalisées à distance. Elles sont facturées avec la tarification propre au compteur Linky.
- Niveau 2 : permet, en sus des services de niveau 1, l'accès aux nouvelles prestations de données quotidiennes, de courbes de charge et de calendrier fournisseur.

En cas d'échec de télé opération (compteur Linky communicant), l'intervention est réalisée sur site et les modalités de facturation sont celles applicables au compteur Linky.

Conditions spécifiques prestations destinées aux utilisateurs de réseau autres que responsable d'équilibre

Les prestations sont réalisées les jours ouvrés (lundi au vendredi hors jours fériés) et heures ouvrées (8h-12h et 13h-17h). À titre exceptionnel, et dans la limite des disponibilités des équipes techniques, certaines prestations peuvent être programmées en dehors des jours et heures ouvrés (à titre indicatif, les prix hors heures ouvrées sont indiqués dans le tableau de synthèse des prix).

En cas d'annulation tardive ou de report tardif d'une demande de prestation, c'est-à-dire moins de 2 jours ouvrés avant la date programmée, un frais de dédit est facturé.

Sauf précision particulière, lorsqu'une prestation n'a pas pu être effectuée du fait du client final, du fournisseur, du producteur (y compris en cas d'opposition physique), un frais de déplacement vain est appliqué.

Une option express, accessible en fonction des disponibilités des équipes locales, est proposée pour certaines prestations. Le prix de la prestation est alors majoré du frais d'intervention express.

Modalités financières

Les prix appliqués sont ceux en vigueur à la date de réception de la demande par Enedis quelle que soit la date de réalisation de la prestation. Par ailleurs, certaines demandes font l'objet d'une facturation de frais (décrits dans les tableaux des frais).

Sauf disposition particulière, notamment les prestations à destination des RE, les prix indiqués s'entendent par point de connexion et par contrat d'accès.

Le coût des prestations annexes non facturées est couvert par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) en vigueur.

Prestations à destination de tous les utilisateurs, sauf responsable d'équilibre

Pour les prestations facturées et frais réalisés sous le monopole de gestionnaire de réseaux publics, les prix sont fixés par délibération de la Commission de Régulation de l'Energie, sauf pour les prestations qui doivent être facturées sur devis.

Les prix des prestations sur devis ou réalisées dans un contexte concurrentiel sont construits sur la base :

- De coûts standards de main d'œuvre, en fonction de la qualification des intervenants ;
- De prix figurant dans des canevas techniques pour les opérations standards ou de coûts réels.

Rappel sur les segments et codification des points de connexion au réseau

Consommateurs et fournisseurs d'électricité

- C1** Point de connexion auquel est associé un contrat CARD.

- C2** Point de connexion raccordé en HTA, auquel est associé un contrat unique et pour lequel la reconstitution des flux est assurée via la courbe de charge mesurée.

- C4** Point de connexion raccordé en BT > 36 kVA et auquel est associé un contrat unique.

- C5** Point de connexion raccordé en BT $\leq$ 36 kVA et auquel est associé un contrat unique.

Producteurs d'électricité

- P1** Point de connexion raccordé en HTA avec compteur à courbe de charge.

- P2** Point de connexion raccordé en HTA avec compteur à index.

- P3** Point de connexion raccordé en BT avec compteur sur réducteurs ou à courbe de charge.

- P4** Point de connexion raccordé en BT $\leq$ 36 kVA

Sommaire

N° fiche	Intitulé de la prestation	Client(s)	Page
F100A	Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau	 Entreprise et professionnel  Collectivité	20
F100B	Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau	 Collectivité  Entreprise et professionnel  Particulier	22
F120A	Mise en service sur raccordement existant	 Entreprise et professionnel  Collectivité	24
F120B	Mise en service sur raccordement existant	 Particulier  Entreprise et professionnel  Collectivité	26
F130	Changement de fournisseur	 Entreprise et professionnel  Collectivité	27
F130	Changement de fournisseur	 Particulier	28
F135	Changement de responsable d'équilibre	 Entreprise et professionnel  Collectivité	29
F140A	Résiliation sans suppression du raccordement	 Entreprise et professionnel  Collectivité	30
F140B	Résiliation sans suppression du raccordement	 Particulier  Entreprise et professionnel  Collectivité	33
F160	Modification de formule tarifaire d'acheminement [HTA et BT > 36 kVA]	 Entreprise et professionnel  Collectivité	35
F170	Modification de la puissance souscrite [HTA et BT > 36 kVA]	 Entreprise et professionnel  Collectivité	46
F175	Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite [HTA et BT > 36 kVA]	 Entreprise et professionnel  Collectivité	53
F180	Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT <= 36kVA]	 Particulier  Entreprise et professionnel  Collectivité	55

Sommaire

N° fiche	Intitulé de la prestation	Client(s)	Page
F185	Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite [BT <= 36 kVA]	 Particulier  Entreprise et professionnel  Collectivité	71
F200A	Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement	 Collectivité  Entreprise et professionnel	73
F200B	Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement	 Particulier  Entreprise et professionnel  Collectivité	75
F300A	Transmission hebdomadaire de courbes de mesure au pas 5 minutes	 Entreprise et professionnel  Collectivité	82
F300B	Collecte et transmission récurrente de la courbe de charge	 Entreprise et professionnel  Collectivité	83
F300C	Collecte et transmission récurrente de la courbe de charge	 Particulier  Entreprise et professionnel  Collectivité	85
F305	Transmission récurrente des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes	 Particulier	87
F305	Transmission récurrente des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes	 Entreprise et professionnel  Collectivité	88
F305A	Transmission quotidienne des index et autres données du compteur	 Entreprise et professionnel  Collectivité	89
F320	Transmission des données de consommation agrégées à la maille d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel	 Particulier	90
F320	Transmission des données de consommation agrégées à la maille d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel	 Entreprise et professionnel  Collectivité	91
F340	Alerte sur le niveau de consommation d'un PRM	 Collectivité	92
F350	Prestation de relevé à pied	 Entreprise et professionnel  Collectivité	93

Sommaire

N° fiche	Intitulé de la prestation	Client(s)	Page
F360	Relevé spécial	 Entreprise et professionnel  Collectivité	94
F360	Relevé spécial	 Particulier	95
F365	Correction d'index de mise en service, de résiliation ou de changement de fournisseur	 Particulier  Entreprise et professionnel  Collectivité	96
F370	Prestation annuelle de décompte	 Entreprise et professionnel  Collectivité	98
F375A	Transmission infra-journalière des données du compteur	 Entreprise et professionnel  Collectivité	101
F380	Transmission de l'historique de courbe de charge	 Entreprise et professionnel  Collectivité	102
F380	Transmission de l'historique de courbe de charge	 Particulier	103
F385A	Transmission de l'historique de consommations	 Entreprise et professionnel  Collectivité	104
F385B	Transmission de l'historique de consommations ou de l'historique d'index quotidiens et puissances maximales quotidiennes	 Particulier	105
F385B	Transmission de l'historique de consommations ou de l'historique d'index quotidiens et puissances maximales quotidiennes	 Entreprise et professionnel  Collectivité	107
F400	Intervention pour permettre la vérification des protections HTA par un prestataire agréé	 Entreprise et professionnel  Collectivité	109
F401	Vérification des protections	 Particulier	110
F401	Vérification des protections	 Entreprise et professionnel  Collectivité	111

Sommaire

N° fiche	Intitulé de la prestation	Client(s)	Page
F410	Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé	 Particulier	115
F410	Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé	 Entreprise et professionnel  Collectivité	116
F415	Intervention pour permettre la vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage par un prestataire agréé	 Entreprise et professionnel  Collectivité	117
F420A	Vérification sur le dispositif de comptage	 Entreprise et professionnel  Collectivité	118
F420B	Vérification sur le dispositif de comptage	 Entreprise et professionnel  Collectivité	121
F420C	Vérification sur le dispositif de comptage	 Particulier	122
F420C	Vérification sur le dispositif de comptage	 Entreprise et professionnel  Collectivité	124
F440	Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur	 Particulier	126
F440	Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur	 Entreprise et professionnel  Collectivité	128
F450	Mise sous tension pour essais des installations électriques	 Entreprise et professionnel  Collectivité	130
F460A	Séparation de réseaux	 Entreprise et professionnel  Collectivité	132
F460B	Séparation de réseaux	 Entreprise et professionnel  Collectivité	134
F460B	Séparation de réseaux	 Particulier	135

Sommaire

N° fiche	Intitulé de la prestation	Client(s)	Page
F600	Bilans qualité fourniture [HTA]	 Entreprise et professionnel  Collectivité	136
F610	Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	 Entreprise et professionnel  Collectivité	139
F610	Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	 Particulier	140
F620	Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture	 Particulier	141
F620	Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture	 Entreprise et professionnel  Collectivité	142
F630	Analyse de la qualité d'alimentation électrique	 Entreprise et professionnel  Collectivité	143
F630	Analyse de la qualité d'alimentation électrique	 Particulier	145
F660	Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée	 Entreprise et professionnel  Collectivité	147
F800	Raccordement provisoire pour une durée > 28 jours	 Particulier	148
F800	Raccordement provisoire pour une durée > 28 jours	 Entreprise et professionnel  Collectivité	150
F820	Raccordement provisoire pour une durée <= 28 jours	 Particulier	152
F820	Raccordement provisoire pour une durée <= 28 jours	 Entreprise et professionnel  Collectivité	153
F840	Raccordement	 Entreprise et professionnel  Collectivité	154

Sommaire

N° fiche	Intitulé de la prestation	Client(s)	Page
F840	Raccordement	 Particulier	155
F850	Fourniture et installation de bornes équipées de prises électriques pour de s usages temporaires	 Entreprise et professionnel  Collectivité	156
F860	Déplacement de compteur / Déplacement et modification de raccordement	 Entreprise et professionnel  Collectivité	157
F860	Déplacement de compteur / Déplacement et modification de raccordement	 Particulier	158
F870	Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le raccordement	 Entreprise et professionnel  Collectivité	159
F870	Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le raccordement	 Particulier	160
F880	Suppression de raccordement	 Particulier	161
F880	Suppression de raccordement	 Entreprise et professionnel  Collectivité	162
F900	Modification des codes d'accès au compteur	 Entreprise et professionnel  Collectivité	163
F920	Enquête	 Particulier	164
F920	Enquête	 Entreprise et professionnel  Collectivité	165
F940A	Intervention de courte durée	 Entreprise et professionnel  Collectivité	166
F940B	Intervention de courte durée	 Particulier  Entreprise et professionnel  Collectivité	167

Sommaire

N° fiche	Intitulé de la prestation	Client(s)	Page
F960	Protections de chantier	 Particulier	168
F960	Protections de chantier	 Entreprise et professionnel  Collectivité	171
F1000	Mise en place d'un test sur mesure d'interopérabilité des systèmes d'informations	 Entreprise et professionnel  Collectivité	174
F1000	Mise en place d'un test sur mesure d'interopérabilité des systèmes d'informations	 Particulier	175
F1020	Mise en service ou rétablissement dans la journée [BT <= 36 kVA]	 Particulier  Entreprise et professionnel  Collectivité	176
F1030	Prestations LinkyReady	 Entreprise et professionnel	178
F1040	Service d'accès au Laboratoire Mobilité Electrique Enedis	 Entreprise et professionnel	180
P100A	Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau	 Entreprise et professionnel  Collectivité	182
P100B	Mise en service du raccordement d'une nouvelle installation de production	 Particulier  Entreprise et professionnel  Collectivité	183
P120A	Mise en service sur raccordement existant	 Entreprise et professionnel  Collectivité	185
P120B	Mise en service d'une installation de production sur raccordement existant	 Particulier  Entreprise et professionnel  Collectivité	186
P125	Changement de nature de contrat	 Particulier  Entreprise et professionnel  Collectivité	188
P130	Changement de responsable d'équilibre et/ou d'acheteur	 Particulier	189

Sommaire

N° fiche	Intitulé de la prestation	Client(s)	Page
P130	Changement de responsable d'équilibre et/ou d'acheteur	 Entreprise et professionnel  Collectivité	190
P140	Résiliation sans suppression du raccordement	 Entreprise et professionnel  Collectivité	191
P140	Résiliation sans suppression du raccordement	 Particulier	192
P160A	Modification de comptage sur réducteurs	 Entreprise et professionnel  Collectivité	193
P160B	Modification de comptage à lecture directe	 Particulier  Entreprise et professionnel  Collectivité	196
P180B	Modification de puissance de raccordement [BT <= 36 kVA]	 Particulier  Entreprise et professionnel  Collectivité	198
P200	Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement	 Entreprise et professionnel  Collectivité	202
P200B	Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement	 Particulier  Entreprise et professionnel  Collectivité	204
P300B	Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesures	 Entreprise et professionnel  Collectivité	206
P300C	Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesures	 Particulier  Entreprise et professionnel  Collectivité	208
P305A	Transmission quotidienne des index et autres données du compteur	 Entreprise et professionnel  Collectivité	210
P310	Paramétrage d'une synchrone de courbes de mesure	 Entreprise et professionnel  Collectivité	211
P350	Prestation de relevé à pied	 Entreprise et professionnel  Collectivité	212

Sommaire

N° fiche	Intitulé de la prestation	Client(s)	Page
P360	Relevé spécial	 Entreprise et professionnel  Collectivité	213
P360	Relevé spécial	 Particulier	214
P370	Prestation annuelle de décompte	 Entreprise et professionnel  Collectivité	215
P375A	Transmission infra-journalière des données du compteur	 Entreprise et professionnel  Collectivité	218
P380	Transmission de l'historique de courbe de mesure	 Entreprise et professionnel  Collectivité	219
P385	Transmission de l'historique d'index	 Particulier	220
P385	Transmission de l'historique d'index	 Entreprise et professionnel  Collectivité	221
P400	Intervention pour permettre la vérification des protections HTA par un prestataire agréé	 Entreprise et professionnel  Collectivité	222
P401	Vérification des protections	 Entreprise et professionnel  Collectivité	223
P401	Vérification des protections	 Particulier	226
P410	Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé	 Particulier	228
P410	Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé	 Entreprise et professionnel  Collectivité	229
P415	Intervention pour permettre la vérification des protections HTA et de découplage par un prestataire agréé	 Entreprise et professionnel  Collectivité	230

Sommaire

N° fiche	Intitulé de la prestation	Client(s)	Page
P420	Vérification sur le dispositif de comptage	 Particulier	231
P420	Vérification sur le dispositif de comptage	 Entreprise et professionnel  Collectivité	233
P430	Prestation complémentaire de comptage	 Entreprise et professionnel  Collectivité	236
P430	Prestation complémentaire de comptage	 Particulier	237
P440	Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété producteur	 Particulier	238
P440	Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété producteur	 Entreprise et professionnel  Collectivité	240
P460A	Séparation de réseaux	 Entreprise et professionnel  Collectivité	242
P460B	Séparation de réseaux	 Entreprise et professionnel  Collectivité	245
P460B	Séparation de réseaux	 Particulier	246
P600	Bilan standard semestriel de continuité	 Entreprise et professionnel  Collectivité	247
P610	Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	 Entreprise et professionnel  Collectivité	248
P610	Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	 Particulier	249
P620	Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture	 Particulier	250

Sommaire

N° fiche	Intitulé de la prestation	Client(s)	Page
P620	Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture	 Entreprise et professionnel  Collectivité	251
P645	Mise à disposition d'un dispositif de surveillance pour une installation de production HTA	 Entreprise et professionnel  Collectivité	252
P650	Échange d'informations d'exploitation (DEIE)	 Entreprise et professionnel  Collectivité	253
P655	Prestation expérimentale de télé-action sous IP	 Entreprise et professionnel  Collectivité	254
P660	Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée	 Entreprise et professionnel  Collectivité	255
P840	Raccordement	 Entreprise et professionnel  Collectivité	256
P840	Raccordement	 Particulier	257
P860	Déplacement de compteur / Déplacement et modification de raccordement	 Entreprise et professionnel  Collectivité	258
P860	Déplacement de compteur / Déplacement et modification de raccordement	 Particulier	259
P880	Suppression de raccordement	 Particulier	260
P880	Suppression de raccordement	 Entreprise et professionnel  Collectivité	261
P890	Raccordement anticipé des producteurs BT > 36kVA	 Entreprise et professionnel  Collectivité	262
P900	Modification des codes d'accès au compteur	 Entreprise et professionnel  Collectivité	263

Sommaire

N° fiche	Intitulé de la prestation	Client(s)	Page
P940A	Intervention de courte durée	 Entreprise et professionnel  Collectivité	264
P940B	Intervention de courte durée	 Particulier  Entreprise et professionnel  Collectivité	265
P960	Protections de chantier	 Entreprise et professionnel  Collectivité	266
P960	Protections de chantier	 Particulier	269



Consommateurs & Fournisseurs d'électricité

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

La prestation consiste en la mise en service d'un nouveau point de connexion, à la suite de travaux de raccordement.

Cette fiche comprend plusieurs options : Option 1-Mise en service d'un nouveau point de connexion, Option 2-Mise en service d'un nouveau point de connexion et activation d'un service de calendrier fournisseur.

Rappel : Le service calendrier fournisseur est accessible aux clients justifiant des conditions requises en préambule « Accès aux prestations ».

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	186,29 €	223,55 €

Délais standards de réalisation

Standard 1	10 jours ouvrés
Standard 2 (express)	5 jours ouvrés

Contacter Enedis

Client final	Téléphone - Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

Actes élémentaires communs à toutes les options

- la mise sous tension de l'installation,
- la programmation du compteur,
- le relevé des index,
- le rattachement du point de connexion au périmètre du fournisseur et/ou du responsable d'équilibre,
- pour les points de connexion C1 et C2, l'activation d'un dispositif de télécommunication approprié.

Actes élémentaires spécifiques à l'Option 2

- pour les points de connexion C2 et C4, l'activation d'un dispositif de télécommunication approprié,
- l'activation de l'abonnement au service calendrier fournisseur selon les modalités choisies.

Clauses restrictives

Option 1

La prestation est réalisée sous réserve que :

- les travaux de raccordement soient terminés (y compris du dispositif de télécommunication) et que la mise en exploitation des ouvrages de raccordement d'Enedis ait été réalisée,
- le montant total des travaux ait été réglé,
- le client produise l'attestation de conformité visée par Consuel (ou l'attestation de conformité du poste) attestant de la conformité avec les normes en vigueur, notamment la norme NF C13-100 pour les clients C1 à C2,
- les conventions de raccordement et d'exploitation soient en vigueur,
- la puissance demandée soit au plus égale à la puissance de raccordement,
- pour un client C1, celui-ci ait conclu un contrat d'accès au réseau public de distribution avec Enedis et lui ait transmis un accord (ou une déclaration) de rattachement à un responsable d'équilibre,
- pour un client C2 ou C4, celui-ci ait conclu un contrat portant sur la fourniture et l'accès au réseau avec un fournisseur d'électricité,
- le client ait mis à disposition d'Enedis un point de raccordement téléphonique dédié, disponible et conforme aux normes de télécommunications, à proximité immédiate du compteur,
- le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention, pour l'activation d'un dispositif de télécommunication approprié (points de connexion C1 et C2).

Option 2

La prestation est réalisée sous réserve que :

- les clauses restrictives de la prestation F100A-OPTION 1 soient respectées,
- le client confirme la couverture par au moins un opérateur,
- la disponibilité du réseau de télécommunication soit effective et permette la télérelève de la courbe de mesure du site.

Clients

 Collectivité

 Entreprise et professionnel

 Particulier

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

La prestation consiste à mettre en service un nouveau point de connexion, à la suite de travaux de raccordement.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
Avec kit d'activation	24,03 €	28,84 €

Délais standards de réalisation

Standard 1	10 jours ouvrés ⓘ Nota - Avec un compteur communicant, la mise en service est réalisée à distance par télé-opération au plus tôt le lendemain de la demande.
Standard 2 (express)	5 jours ouvrés

Contacter Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- Le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du fournisseur et/ou du responsable d'équilibre.
- La mise sous tension de l'installation.
- Le réglage du disjoncteur.
- Le relevé des index.

Avec compteur non communicant

- La programmation du compteur.

Avec compteur communicant Linky

- La programmation des grilles tarifaires distributeur et fournisseur.
- La programmation de la puissance souscrite.
- L'interrupteur du compteur est laissé ouvert avec possibilité de réenclenchement par le client si l'alimentation a été suspendue.

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- La demande ne concerne pas un raccordement provisoire (se référencer aux prestations F800 - F820).
- Les travaux de raccordement soient terminés et que la mise en exploitation ait été réalisée.
- Le montant total des travaux ait été réglé
- Le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention, hors cas de mise à disposition préalable de l'énergie avec compteur communicant.
- Le client produise l'attestation de conformité des installations électriques intérieures aux règlements et normes de sécurité en vigueur (attestation visée par Consuel).
- La puissance demandée soit au plus égale à la puissance de raccordement.
- La demande ne nécessite pas de modification des caractéristiques électriques du raccordement (nombre de phases).
- Le client dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

La prestation consiste à mettre en service un point de connexion existant, dont le raccordement n'a pas été déposé ou déconnecté du réseau.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	119,26 €	143,11 €

Délais standards de réalisation

5 jours ouvrés

Contacter Enedis

Client final	Téléphone-Courrier -E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- pour les points de connexion C1 et C2, le raccordement du télé-report ou du télé-relevé si nécessaire,
- le rétablissement de l'alimentation du point de connexion,
- la modification des codes d'accès au comptage,
- la vérification visuelle du bon fonctionnement du dispositif de comptage si nécessaire,
- le relevé des index,
- le rattachement du point de connexion au périmètre du fournisseur et/ou du responsable d'équilibre,
- l'activation de la ligne Réseau Téléphonique Commuté (points de connexion C1 et C2,
- la désactivation de la télé-information si nécessaire.

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention,
- les parties aient signé un avenant aux conventions de raccordement et d'exploitation,
- le client produise, sur demande d'Enedis, l'attestation de Consuel (ou l'attestation de conformité du poste) dans le cas où l'installation a fait l'objet d'une rénovation complète,
- des certificats métrologiques datant de moins de 6 mois soient produits dans le cas où l'installation, en propriété client, est restée hors tension pendant plus de 1 an,
- pour un client C1, qu'il ait conclu un contrat d'accès au réseau public de distribution avec Enedis et lui ait transmis un accord (ou une déclaration) de rattachement à un responsable d'équilibre,
- pour un client C2 ou C4, qu'il ait conclu un contrat portant sur la fourniture et l'accès au réseau avec un fournisseur d'électricité,
- une ligne pour le raccordement du télé-report ou du télé-relevé soit disponible (points de connexion C1 et C2).

Clients

Particulier

Entreprise et professionnel

Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- la demande ne concerne pas un raccordement provisoire (se référer aux prestations F800 - F820),
- le client demandeur dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité,
- le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention lorsqu'un déplacement est nécessaire ou suite à un échec de télé-opération lorsque le dispositif de comptage est inaccessible.

La prestation consiste à mettre en service un point de connexion existant, dont le raccordement n'a pas été déposé ou déconnecté du réseau.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
Point de connexion équipé d'un compteur Linky ou point de connexion non équipé d'un compteur Linky avec utilisateur ayant demandé la pose d'un compteur Linky au moment de la demande de mise en service	1,48 €	1,78 €
Point de connexion non équipé d'un compteur Linky	27,00 €	32,40 €

Délais standards de réalisation

Standard 1	5 jours ouvrés Nota - Avec un compteur communicant la mise en service est réalisée à distance par télé-opération au plus tôt le lendemain, hors intervention sur site nécessaire (exemple réglage disjoncteur).
Standard 2 (express)	2 jours ouvrés (uniquement pour les points de connexion équipés d'un compteur non communicant dont l'alimentation est suspendue ou réduite).
Pour un point de connexion équipé d'un compteur communicant dont l'alimentation est suspendue ou réduite, et en cas d'échec de télé opération, le traitement de la prestation a lieu à la date souhaitée ou le jour ouvré suivant si la date demandée est un samedi, dimanche ou jour férié.	

Nota - Enedis ne peut être tenue pour responsable d'un dépassement des délais de réalisation lié à une augmentation importante du volume des prestations demandées, sur une zone et une période données, par rapport à une situation régulière.

Contacter Enedis

Standard 1	Portail d'Enedis (SGE)
Standard 2 (express)	Portail d'Enedis (SGE) + Appel ligne Affaires urgentes

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du fournisseur,
- la transmission des index de mise en service,

Avec compteur non communicant, lorsque l'alimentation est suspendue ou la puissance maximale de soutirage réduite

- le rétablissement de l'alimentation ou la suppression de la réduction de puissance du point de connexion,
- la vérification de la présence des scellés sur le dispositif de comptage,
- la vérification visuelle du bon fonctionnement du compteur et du disjoncteur,

Avec compteur communicant Linky

- la programmation des grilles tarifaires distributeur et fournisseur,
- la programmation de la puissance souscrite,
- l'interrupteur du compteur est laissé ouvert avec possibilité de fermeture par le client si l'alimentation a été suspendue.

Clients

Entreprise et professionnel

Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité

C1C2C4C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que des travaux d'adaptation du dispositif de comptage ou du réseau ne soient pas nécessaires pour assurer leur compatibilité avec le tarif d'acheminement.

La prestation consiste à détacher le point de connexion du périmètre du fournisseur titulaire pour le rattacher au périmètre du nouveau fournisseur.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

C2 - C4	Le changement de fournisseur est réalisé au jour J demandé, pour un changement de fournisseur sans intervention(1) sur le dispositif de comptage, sinon entre J et J+21 jours calendaires, au plus près du jour demandé. (1) Sans intervention sur site ou à distance, c'est-à-dire le tarif d'acheminement et les puissances souscrites associées demandés par le fournisseur ont le même nombre de classes temporelles et les mêmes valeurs de puissances que ce qui est programmé dans le compteur.
C5	Le délai de réalisation d'un changement de fournisseur ne peut pas excéder 21 jours sauf souhait contraire de l'utilisateur. Nota - Avec un compteur communicant le changement de fournisseur est réalisé à distance par télé-opération au plus tôt le lendemain, hors intervention sur site nécessaire (exemple réglage disjoncteur).

Nota - Enedis ne peut être tenue pour responsable d'un dépassement des délais de réalisation lié à une augmentation importante du volume des prestations demandées, sur une zone et une période données, par rapport à une situation régulière.

Contacteur Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du nouveau fournisseur,
- la transmission de l'index de changement de fournisseur.

Pour un point de connexion C2 - C4 :

- la transmission d'un relevé (ou télé-relevé)(1)
- pour les compteurs électroniques télé-relevés, la modification des codes d'accès, le cas échéant.

Pour un point de connexion C5 :

Avec compteur non communicant

- la prise en compte d'un index auto-relevé cohérent transmis par le client ou le calcul d'un index estimé.

Avec compteur communicant Linky

- la programmation des grilles tarifaires distributeur et fournisseur,
- la programmation de la puissance souscrite,
- le relevé des index.

(1) En cas de nécessité d'un relevé spécial (Fiche F360), celui-ci sera facturé.

Clients

 Particulier

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que des travaux d'adaptation du dispositif de comptage ou du réseau ne soient pas nécessaires pour assurer leur compatibilité avec le tarif d'acheminement.

La prestation consiste à détacher le point de connexion du périmètre du fournisseur titulaire pour le rattacher au périmètre du nouveau fournisseur.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

Le délai de réalisation d'un changement de fournisseur ne peut pas excéder 21 jours sauf souhait contraire de l'utilisateur.

ⓘ Nota - Avec un compteur communicant le changement de fournisseur est réalisé à distance par télé-opération au plus tôt le lendemain, hors intervention sur site nécessaire (exemple réglage disjoncteur).

ⓘ Nota - Enedis ne peut être tenue pour responsable d'un dépassement des délais de réalisation lié à une augmentation importante du volume des prestations demandées, sur une zone et une période données, par rapport à une situation régulière.

Contacter Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du nouveau fournisseur,
- la transmission de l'index de changement de fournisseur,

Avec compteur non communicant

- la prise en compte d'un index auto-relevé cohérent transmis par le client ou le calcul d'un index estimé.

Avec compteur communicant Linky

- la programmation des grilles tarifaires distributeur et fournisseur,
- la programmation de la puissance souscrite,
- le relevé des index.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur

C1

C2

C4

C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que le changement de responsable d'équilibre ait été notifié (Réception par Enedis d'un nouvel accord de rattachement au périmètre d'équilibre du nouveau responsable d'équilibre).

La prestation consiste à effectuer le rattachement au périmètre du nouveau responsable d'équilibre dans le respect des dispositions contractuelles.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

Le délai standard de réalisation est fixé conformément aux règles relatives à la programmation, au mécanisme d'ajustement et au dispositif de responsable d'équilibre, mises en place par RTE en application de l'article L.321-10 du code de l'énergie.

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel au périmètre du nouveau responsable d'équilibre,
- la transmission d'un relevé (ou télé-relevé)(1),
- pour les compteurs électroniques télé-relevés, la modification des codes d'accès.

(1) En cas de nécessité d'un relevé spécial (Fiche F360), celui-ci sera facturé.

Clients

🏢 Entreprise et professionnel

👤 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

Un raccordement provisoire n'est pas concerné par cette prestation (la résiliation est effectuée directement dans le cadre des prestations F800 ou F820).

La prestation consiste à résilier à l'initiative du client le contrat entre le client C1 et Enedis, et comprend également 2 options : **Option 1** -Sortie du point de connexion du périmètre du fournisseur à l'initiative du client, **Option 2** -Sortie du point de connexion du périmètre du fournisseur à son initiative.

Résiliation à l'initiative du client du contrat entre le client C1 et Enedis

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	141,58 €	169,90 €

Délais standards de réalisation

C1 - Cas des réalisations anticipées	1er du mois M+1
--------------------------------------	-----------------

ⓘ Nota - Enedis ne peut être tenue pour responsable d'un dépassement des délais de réalisation lié à une augmentation importante du volume des prestations demandées, sur une zone et une période données, par rapport à une situation régulière.

Contacteur Enedis

Client final	Téléphone - Courrier - E-mail
--------------	-------------------------------

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la résiliation du contrat,
- la transmission des index de résiliation,
- la suspension de l'alimentation si nécessaire.

Option 1 - Sortie du point de connexion du périmètre du fournisseur à l'initiative du client

Tarifs de la prestation

HT	TTC
141,58 €	169,90 €

Délais standards de réalisation

C2 ou C4	5 jours ouvrés
----------	----------------

ⓘ Nota - Enedis ne peut être tenue pour responsable d'un dépassement des délais de réalisation lié à une augmentation importante du volume des prestations demandées, sur une zone et une période données, par rapport à une situation régulière.

Contacter Enedis

Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)
-------------	------------------------

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la sortie contractuelle du point de connexion du périmètre du fournisseur C2 ou C4 (et/ou du responsable d'équilibre),
- la transmission des index de résiliation,
- la suspension de l'alimentation si nécessaire.

Option 2 - Sortie du point de connexion du périmètre du fournisseur à son initiative

Tarifs de la prestation

HT	TTC
141,58 €	169,90 €

Délais standards de réalisation

C2 ou C4	5 jours ouvrés
----------	----------------

ⓘ Nota - Enedis ne peut être tenue pour responsable d'un dépassement des délais de réalisation lié à une augmentation importante du volume des prestations demandées, sur une zone et une période données, par rapport à une situation régulière.

Contacter Enedis

Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)
-------------	------------------------

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la sortie contractuelle du point de connexion du périmètre du fournisseur C2 ou C4 (et/ou du responsable d'équilibre),
- la transmission des index de résiliation,
- la suspension de l'alimentation si nécessaire.

Clients

Particulier

Entreprise et professionnel

Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

Clauses restrictives

Un raccordement provisoire n'est pas concerné par cette prestation (la résiliation est effectuée directement dans le cadre des prestations F800 ou F820).

Option 2 :

La prestation de résiliation à l'initiative du fournisseur n'est pas réalisée si le client présente au technicien d'Enedis l'un des documents suivants :

- l'un des documents relevant du décret «impayés» n° 2008-780 du 13 août 2008,
- ou une attestation de situation de surendettement.

La charge de vérifier la conformité de la réalisation de la prestation avec la réglementation en vigueur incombe au fournisseur.

Nota - Dans le cas où l'alimentation a déjà été suspendue, la prestation est réalisée sans déplacement.

La prestation consiste à sortir le point de connexion du périmètre du fournisseur.

Cette fiche comprend 2 options : **Option 1** -Sortie du point de connexion du périmètre du fournisseur à l'initiative du client, **Option 2** -Sortie du point de connexion du périmètre du fournisseur à son initiative.

Option 1 - Sortie du point de connexion du périmètre du fournisseur à l'initiative du client

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

- ⓘ Cette prestation ne fait l'objet d'aucune facturation, son prix étant inclus dans le tarif de la prestation de mise en service sur installation existante : Prestation F120B.

Délais standards de réalisation

5 jours ouvrés

- ⓘ Nota - Avec un compteur communicant la prestation est réalisée à distance par télé-opération au plus tôt à la fin de la journée demandée.

Contacter Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la sortie contractuelle du point de connexion du périmètre du fournisseur,
- la transmission des index de résiliation,

Avec compteur non communicant

- la suspension de l'alimentation si nécessaire,
- le relevé le cas échéant.

Avec compteur communicant Linky

- la programmation de deux grilles tarifaires « neutres » distributeur et fournisseur à un cadran,
- pour les points de connexion non résidentiels, la suspension de l'alimentation.

Option 2 - Sortie du point de connexion du périmètre du fournisseur à son initiative

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

Point de connexion alimenté	au plus tôt à J+5 jours ouvrés si la demande est formulée le jour J
Point de connexion suspendu	au plus tôt à J jour de la demande

Contacter Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la sortie contractuelle du point de connexion du périmètre du fournisseur,
- la transmission des index de résiliation,

Avec compteur non communicant

- la suspension de l'alimentation si nécessaire,
- le relevé le cas échéant.

Avec compteur communicant Linky

- la programmation de deux grilles tarifaires « neutres » distributeur et fournisseur à un cadran,
- le réglage de la puissance à 3 kVA pendant 7 jours calendaires, avant suspension de l'alimentation.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

La prestation consiste à modifier la formule tarifaire d'acheminement sur laquelle repose la facturation de l'acheminement de l'énergie au point de connexion, et/ou la prise en compte d'un calendrier sur lequel reposera la facturation au client de l'énergie vendue par son fournisseur.

La prestation ne permet pas de modifier la puissance souscrite.

Rappel : Le service calendrier fournisseur est accessible aux points de connexion des segments C2 ou C4 exclusivement et justifiant des conditions requises en préambule « Accès aux prestations ».

Cette prestation offre 5 options possibles : **Option 1** - Modification seule de formule tarifaire d'acheminement, **Option 2** - Activation seule d'un service de calendrier fournisseur, **Option 3** - Modification seule d'un groupe de période mobile, **Option 4** - Modification de la formule tarifaire d'acheminement et activation d'un service de calendrier fournisseur, **Option 5** - Résiliation de l'abonnement à un service de calendrier fournisseur et 4 cas de réalisation en fonction de la configuration technique du point de connexion : avec intervention simple, avec intervention sur le compteur, à distance, avec intervention sur le dispositif de télécommunications.

Ne sont pas concernées par la configuration du point de connexion, les Options 3 & 5, réalisées exclusivement à distance.

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

Options 2, 3, 4 & 5

- le client confirme la couverture du site par au moins un opérateur.

Options 2, 4 & 5

- la disponibilité du réseau de télécommunication soit effective et permette le télé-relevé de la courbe de mesure du site.

Option 3

- la disponibilité du réseau de télécommunication soit effective et permette la transmission des signaux au compteur.

Options 2 & 4 - Cas 2

- Dans le cadre d'une modification de formule tarifaire ou d'activation de calendrier fournisseur (Options 2 & 4), les actes élémentaires liés au remplacement du compteur ne sont pas facturés. En cas d'absence de solution pour permettre la télé-opération, le Cas 1 de réalisation avec intervention simple sera retenu pour la facturation.

Option 1 - Modification seule de formule tarifaire d'acheminement

Cas 1 - Avec intervention simple (réglage simple, mise à jour des outils)

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	185,18 €	222,22 €

Délais standards de réalisation

Si la modification formule tarifaire d'acheminement est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.

Contacter Enedis

Client final	Téléphone-Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la modification de câblage si nécessaire,
- la dépose du relais si nécessaire,
- le remplacement de mémoire et/ou réglage d'horloge,
- a programmation du compteur,
- le relevé d'index,

Cas 2 - Avec pose ou remplacement de compteur

Tarifs de la prestation

HT	TTC
463,89 €	556,67 €

Délais standards de réalisation

Si la modification formule tarifaire d'acheminement est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.

Contacter Enedis

Client final	Téléphone - Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'adaptation éventuelle du panneau de comptage,
- la pose du nouveau compteur et/ou disjoncteur,
- la pose, dépose ou remplacement d'horloge,
- la programmation du compteur et/ou réglage d'horloge,
- le relevé d'index.

Cas 3 - Avec paramétrage à distance

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	20,18 €	24,22 €

Délais standards de réalisation

Si la modification formule tarifaire d'acheminement est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.

Contacter Enedis

Client final	Téléphone - Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le télé-paramétrage du compteur,
- le télé-relevé des index.

Cas 4 - Avec intervention sur le dispositif de télécommunication

Tarifs de la prestation

HT	TTC
185,18 €	222,22 €

Délais standards de réalisation

Si la modification formule tarifaire d'acheminement est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.

Contacter Enedis

Client final	Téléphone - Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'adaptation éventuelle du panneau de comptage,
- la mise à disposition de l'interface de communication (modem),
- le raccordement de l'interface,
- le test de communication,
- la programmation du compteur,
- le relevé d'index.

Option 2 - Activation seule d'un service de calendrier fournisseur

Cas 1 - Avec intervention simple (réglage simple, mise à jour des outils)

Tarifs de la prestation

HT	TTC
185,18 €	222,22 €

Délais standards de réalisation

Si la modification formule tarifaire d'acheminement est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.

Contacter Enedis

Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)
-------------	------------------------

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la modification de câblage si nécessaire,
- la dépose du relais si nécessaire,
- le remplacement de mémoire et/ou réglage d'horloge,
- a programmation du compteur,
- le relevé d'index,
- l'activation de l'abonnement au service de calendrier fournisseur selon les modalités choisies.

Cas 2 - Avec pose ou remplacement de compteur

Tarifs de la prestation

HT	TTC
185,18 €	222,22 €

Délais standards de réalisation

Si la modification formule tarifaire d'acheminement est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.

Contacter Enedis

Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)
-------------	------------------------

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'adaptation éventuelle du panneau de comptage,
- la pose du nouveau compteur et/ou disjoncteur,
- la pose, dépose ou remplacement d'horloge,
- la programmation du compteur et/ou réglage d'horloge,
- le relevé d'index,
- l'activation de l'abonnement au service de calendrier fournisseur selon les modalités choisies.

Cas 3 - Avec paramétrage à distance

Tarifs de la prestation

HT	TTC
20,18 €	24,22 €

Délais standards de réalisation

Si la modification formule tarifaire d'acheminement est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.

Contacteur Enedis

Fournisseur

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le télé-paramétrage du compteur,
- le télé-relevé des index,
- l'activation de l'abonnement au service de calendrier fournisseur selon les modalités choisies.

Cas 4 - Avec intervention sur le dispositif de télécommunication

Tarifs de la prestation

HT	TTC
185,18 €	222,22 €

Délais standards de réalisation

Si la modification formule tarifaire d'acheminement est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.

Contacteur Enedis

Fournisseur

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'adaptation éventuelle du panneau de comptage,
- la mise à disposition de l'interface de communication (modem),
- le raccordement de l'interface,
- le test de communication,
- la programmation du compteur,
- le relevé d'index,
- l'activation de l'abonnement au service de calendrier fournisseur selon les modalités choisies.

Option 3 - Modification seule d'un groupe de période mobile

Le service de calendrier fournisseur est uniquement accessible aux points de connexion des segments C2 et C4.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

5 jours ouvrés

Contacter Enedis

Fournisseur

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la modification du rattachement du point à un groupe de période mobile.

Option 4 - Modification de formule tarifaire d'acheminement et activation d'un service de calendrier fournisseur

Cas 1 - Avec intervention simple (réglage simple, mise à jour des outils)

Tarifs de la prestation

HT	TTC
185,18 €	222,22 €

Délais standards de réalisation

Si la modification formule tarifaire d'acheminement est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.

Contacteur Enedis

Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)
-------------	------------------------

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la modification de câblage si nécessaire,
- la dépose du relais si nécessaire,
- le remplacement de mémoire et/ou réglage d'horloge,
- la programmation du compteur,
- le relevé d'index,
- l'activation de l'abonnement au service de calendrier fournisseur selon les modalités choisies.

Cas 2 - Avec pose ou remplacement de compteur

Tarifs de la prestation

HT	TTC
185,18 €	222,22 €

Délais standards de réalisation

Si la modification formule tarifaire d'acheminement est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.

Contacteur Enedis

Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)
-------------	------------------------

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'adaptation éventuelle du panneau de comptage,
- la pose du nouveau compteur et/ou disjoncteur,
- la pose, dépose ou remplacement d'horloge,
- la programmation du compteur et/ou réglage d'horloge,
- le relevé d'index,
- l'activation de l'abonnement au service de calendrier fournisseur selon les modalités choisies.

Cas 3 - Avec paramétrage à distance

Tarifs de la prestation

HT	TTC
20,18 €	24,22 €

Délais standards de réalisation

Si la modification formule tarifaire d'acheminement est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.

Contacteur Enedis

Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)
-------------	------------------------

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le télé-paramétrage du compteur,
- le télé-relevé des index,
- l'activation de l'abonnement au service de calendrier fournisseur selon les modalités choisies.

Cas 4 - Avec intervention sur le dispositif de télécommunication

Tarifs de la prestation

HT	TTC
185,18 €	222,22 €

Délais standards de réalisation

Si la modification formule tarifaire d'acheminement est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.

Contacter Enedis

Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)
-------------	------------------------

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'adaptation éventuelle du panneau de comptage,
- la mise à disposition de l'interface de communication (modem),
- le raccordement de l'interface,
- le test de communication,
- la programmation du compteur,
- le relevé d'index,
- l'activation de l'abonnement au service de calendrier fournisseur selon les modalités choisies.

Option 5 - Résiliation de l'abonnement à un service de calendrier fournisseur

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)
-------------	------------------------

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la résiliation de l'abonnement au service de calendrier fournisseur.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- l'intensité nominale (correspondante à la puissance souscrite) ne dépasse pas 120% de l'intensité nominale admissible des TC (transformateurs de courant) des installations du point de connexion. Au-dessus de cette valeur, une mise en conformité des TC est exigée par la réalisation des cas 3A ou 3B,
- une séparation de réseaux ou une mise hors tension selon le cas ait été réalisée au préalable si nécessaire pour les cas de réalisation 3A, 3B ou 4 en fonction de la configuration technique du point de connexion et de la position du dispositif de comptage

La prestation consiste à modifier la puissance souscrite du point de connexion.

Lorsque la puissance demandée est disponible sur le réseau et le raccordement, plusieurs cas de réalisation peuvent être distingués en fonction de la configuration technique du point de connexion : **Cas 1** - À distance, **Cas 2** - Avec intervention simple (réglage simple, mise à jour des outils), **Cas 3a** - Avec changement des TC (Transformateurs de Courant) HTA, **Cas 3b** - Avec changement des TC (Transformateurs de Courant) BT, **Cas 4** - Avec modification de couplage (avec ou sans coupure, dépend du matériel sur place), **Cas 5** - Avec changement de compteur.

Pour une modification de puissance souscrite qui nécessite une modification de l'ouvrage de raccordement (augmentation de la puissance souscrite au-delà de la puissance de raccordement), les travaux pourront faire l'objet d'un devis adressé au client.

Nota - Lorsque la puissance demandée n'est pas disponible sur le réseau et/ou le raccordement, la prestation n'est pas possible en l'état : des travaux d'adaptation des ouvrages seront nécessaires. Si la puissance souscrite demandée n'excède pas la Puissance de Raccordement du point, Enedis prendra à sa charge les frais d'adaptation des ouvrages.

Cas 1 - À distance

Le changement de puissance est réalisé à distance, par télé-intervention

Tarifs de la prestation

HT	TTC
75,93 €	91,12 €

Délais standards de réalisation

Si la modification de puissance souscrite est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.

Contacter Enedis

Client final	Téléphone-Courrier-E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de puissance par télé-paramétrage du comptage,
- le télé-relevé des index.

Cas 2 - Avec intervention simple (réglage simple, mise à jour des outils)

Tarifs de la prestation

HT	TTC
75,93 €	91,12 €

Délais standards de réalisation

Si la modification de puissance souscrite est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.

Contacter Enedis

Client final	Téléphone - Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire non compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de puissance par intervention simple,
- le relevé des index.

Cas 3a - Avec changement des TC (Transformateurs de Courant) HTA

Le changement des TC HTA est effectué par le client lui-même, propriétaire de son installation. Pour des raisons de sécurité, cette opération nécessite l'interruption de la fourniture.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	75,93 €	91,12 €

Délais standards de réalisation

Si la modification de puissance souscrite est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.

Contacter Enedis

Client final	Téléphone-Courrier-E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de puissance,
- les paramétrages du comptage,
- le contrôle de la chaîne de mesure,
- la vérification de la cohérence métrologique,
- le relevé des index.

Cas 3b - Avec changement des TC (Transformateurs de Courant) BT

Pour des raisons de sécurité, cette opération nécessite l'interruption de la fourniture.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
75,93 €	91,12 €

Délais standards de réalisation

Si la modification de puissance souscrite est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.

Contacter Enedis

Client final	Téléphone - Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la fourniture et remplacement des TC BT,
- le changement de puissance,
- les paramétrages du comptage,
- le contrôle de la chaîne de mesure,
- la vérification de la cohérence métrologique,
- le relevé des index.

Cas 4 - Avec modification de couplage (avec ou sans coupure, dépend du matériel sur place)

Pour des raisons de sécurité, cette opération nécessite l'interruption de la fourniture.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
75,93 €	91,12 €

Délais standards de réalisation

Si la modification de puissance souscrite est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.

Contacter Enedis

Client final	Téléphone - Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la modification du couplage,
- le changement de puissance,
- les paramétrages du comptage,
- le contrôle de la chaîne de mesure,
- la vérification de la cohérence métrologique (hors protections HTA),
- le relevé des index.

Cas 5 - Avec changement de compteur

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	75,93 €	91,12 €

Délais standards de réalisation

Si la modification de puissance souscrite est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.

Contacter Enedis

Client final	Téléphone - Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la dépose de l'ancien compteur et l'adaptation éventuelle du panneau de comptage,
- la pose du nouveau compteur,
- le changement de puissance,
- les paramétrages du comptage,
- le relevé des index.

Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite [HTA et BT > 36 kVA]

F175

Clients

Entreprise et professionnel

Collectivité

La prestation consiste en la modification du dispositif de comptage, les modifications demandées étant sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite.

Cette fiche comprend 2 options : **Option 1** - Mise à disposition de la sortie télé-information du compteur, **Option 2** - Remplacement du compteur par un compteur électronique.

Option 1 - Mise à disposition de la sortie télé-information du compteur

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

Pour l'option 1, la prestation est réalisée sous réserve que la sortie télé-information existe sur le compteur en place.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
117,77 €	141,32 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la mise à disposition de l'utilisateur des signaux de la télé-information.

Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite [HTA et BT > 36 kVA]

F175

Option 2 - Remplacement du compteur par un compteur électronique

Tarifs de la prestation

HT	TTC
463,89 €	556,67 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la dépose du compteur en place,
- la pose d'un compteur électronique avec mise à disposition de la sortie télé-information,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau).

[BT ≤ 36kVA]

Clients

Particulier

Entreprise et professionnel

Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

La prestation consiste à modifier la puissance souscrite et/ou la formule tarifaire d'acheminement du point de connexion lorsque la puissance souscrite demandée ne dépasse pas la puissance de raccordement.

Pour une modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite, ou de type d'alimentation électrique (monophasée/triphasée) à iso puissance, qui nécessite une modification de l'ouvrage de raccordement (augmentation de la puissance souscrite au-delà de la puissance de raccordement et/ou le passage de monophasé à triphasé et inversement), les travaux pourront faire l'objet d'un devis adressé au client.

Cette fiche comprend plusieurs options déclinées en plusieurs cas de réalisation en fonction de la configuration technique du point de connexion : **Option 1** - Modification de puissance seule et/ou de type d'alimentation électrique à iso puissance, **Option 2** - Modification de formule tarifaire seule, **Option 3** - Modification simultanée de la puissance et de la formule tarifaire.

Avec un compteur communicant Linky les options 2 et 3 peuvent également comprendre l'activation et la modification du calendrier fournisseur.

La prestation ne s'applique pas pour une diminution de puissance souscrite avec un changement de palier technique de puissance (passage d'une puissance souscrite supérieure à 36 kVA (C1/C2/C4) à une puissance inférieure ou égale à 36 kVA (C5)) qui nécessite des travaux d'adaptation des ouvrages de branchement, ainsi que la création et la mise en service d'un nouveau point de connexion. Pour ce cas, se reporter à la prestation F840 de raccordement.

[BT ≤ 36kVA]

Clauses restrictives

La formule tarifaire d'acheminement est choisie pour une durée d'1 an et ne peut être modifiée qu'à l'issue de cette période.

La prestation est réalisée sous réserve de la compatibilité de la demande avec la configuration du point de connexion.

Les Options 1 - Cas 5 et 6, 2 - Cas 3 et 4, et 3 - Cas 6 et 7 sont réalisées sous réserve que :

- un rendez-vous téléphonique ait eu lieu avant l'intervention,
- les caractéristiques électriques du raccordement soient compatibles.

L'option 2 - Cas 5 est réalisée sous réserve que la modification de formule tarifaire ne nécessite pas d'intervention sur le dispositif de comptage.

Dans le cadre d'une modification de puissance (Options 1 et 3), si celle-ci est à la baisse, les actes élémentaires liés à la modification ne sont pas facturés, lorsqu'elle ne nécessite pas de modification d'ouvrage de raccordement autre que le dispositif de comptage.

L'Option 1 et l'Option 3 - Cas 1 à 7 sont non facturées si la date de la 1ère installation du compteur Linky a été réalisée depuis moins d'un an.

Dans le cadre d'une modification de formule tarifaire (Options 2 et 3), lorsque cette modification ne nécessite pas de modification d'ouvrage de raccordement autre que le dispositif de comptage, la prestation n'est pas facturée si elle est réalisée lors d'une mise en service sur un dispositif de comptage programmé sur un Tarif Réglementé de Vente en extinction.

L'augmentation de puissance souscrite demandée moins de 12 mois après une baisse de puissance souscrite est facturée au tarif spécial de 56,96 € TTC pour l'Option 1-Cas 1 et 7 et pour l'Option 3-Cas 1 et 5.

Les échecs de télé-opération sont traités dans un délai standard de 5 jours ouvrés.

Option 1 - Modification de puissance seule et/ou de type d'alimentation électrique à iso puissance

Cas 1 - Avec réglage de l'appareil de contrôle (disjoncteur, compteur Linky)

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	36,31 €	43,57 €

Délais standards de réalisation

Standard 1	10 jours ouvrés
Standard 2 (express)	5 jours ouvrés

Contacter Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le réglage du disjoncteur si nécessaire,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec un compteur Linky > voir actes élémentaires de l'Option 1-Cas 7),
- le relevé des index.

Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36kVA]

F180

Cas 2 - Avec changement du disjoncteur

Tarifs de la prestation

HT	TTC
54,06 €	64,87 €

Délais standards de réalisation

Standard 1	10 jours ouvrés
standard 2 (express)	5 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de disjoncteur,
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- le réglage du disjoncteur,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec un compteur Linky › voir actes élémentaires de l'Option 1 - Cas 7),
- le relevé des index.

Cas 3 - Avec réglage du disjoncteur et changement de compteur

Tarifs de la prestation

HT	TTC
54,06 €	64,87 €

Délais standards de réalisation

Standard 1	10 jours ouvrés
Standard 2 (express)	5 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement du compteur,
- la programmation du compteur si nécessaire,
- le réglage du disjoncteur,
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau).

Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite

[BT ≤ 36kVA]

F180

Cas 4 - Avec changement de disjoncteur et changement de compteur

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	65,38 €	78,46 €

Délais standards de réalisation

Standard 1	10 jours ouvrés
Standard 2 (express)	5 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le réglage du disjoncteur,
- la programmation du compteur si nécessaire,
- le changement de panneau de comptage si nécessaire,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau)

Cas 5 - Avec passage de monophasé à triphasé

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	152,66 €	183,19 €

Délais standards de réalisation

Standard 1	10 jours ouvrés
Standard 2 (express)	5 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le réglage du disjoncteur,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec un compteur Linky › voir actes élémentaires de l'Option 1 - Cas 7),
- le changement de panneau de comptage si nécessaire,
- le changement de coupe-circuit,
- la pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Cas 6 - Avec passage de triphasé à monophasé

Tarifs de la prestation

HT	TTC
152,66 €	183,19 €

Délais standards de réalisation

Standard 1	10 jours ouvrés
Standard 2 (express)	5 jours ouvrés

Contacter Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le réglage du disjoncteur,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec un compteur Linky › voir actes élémentaires de l'Option 1 - Cas 7),
- le changement de panneau de comptage si nécessaire,
- le changement de coupe-circuit,
- la pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Cas 7 - Avec programmation du compteur à distance Linky

Tarifs de la prestation

HT	TTC
3,57 €	4,28 €

Délais standards de réalisation

Sous réserve de fonctionnement de la télé-opération	1 jour ou à date souhaitée
---	----------------------------

Contacter Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la programmation de la puissance souscrite,
- la transmission des index.

Cas 8 - Avec étude technique

Tarifs de la prestation

Sur devis

ⓘ Nota - Le devis intègre le montant de la prestation contractuelle demandée.

Contacter Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement :

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction et la transmission du devis au client,
- la réalisation des travaux (y compris changement de dispositif de comptage si nécessaire) après acceptation du devis par le client.

Option 2 - Modification de formule tarifaire seule

Cas 1 - Passage de simple en double tarif avec changement de compteur

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	54,06 €	64,87 €

Délais standards de réalisation

Standard 1	10 jours ouvrés
Standard 2 (express)	5 jours ouvrés

Contacter Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de compteur,
- la programmation du compteur si nécessaire,
- la pose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- le relevé d'index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36kVA]

F180

Cas 2 - Passage de double en simple tarif avec changement de compteur

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	54,06 €	64,87 €

Délais standards de réalisation

Standard 1	10 jours ouvrés
Standard 2 (express)	5 jours ouvrés

Contacter Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de compteur,
- la programmation du compteur si nécessaire,
- la dépose d'un relais ou d'une horloge,
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- le relevé d'index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Cas 3 - Avec passage de monophasé à triphasé

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	152,66 €	183,19 €

Délais standards de réalisation

Standard 1	10 jours ouvrés
Standard 2 (express)	5 jours ouvrés

Contacter Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le réglage du disjoncteur,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec un compteur Linky › voir actes élémentaires de l'Option 1 - Cas 7),
- le changement de panneau de comptage si nécessaire,
- le changement de coupe-circuit,
- la pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite

[BT ≤ 36kVA]

F180

Cas 4 - Avec passage de triphasé à monophasé

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	152,66 €	183,19 €

Délais standards de réalisation

Standard 1	10 jours ouvrés
Standard 2 (express)	5 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le réglage du disjoncteur,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec un compteur Linky › voir actes élémentaires de l'Option 1 - Cas 7),
- le changement de panneau de comptage si nécessaire,
- le changement de coupe-circuit,
- la pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Cas 5 - Sans intervention

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

Standard 1	10 jours ouvrés
Standard 2 (express)	5 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la modification de la formule tarifaire souscrite.

Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite

[BT ≤ 36kVA]

F180

Cas 6 - Avec programmation du compteur sur site

Tarifs de la prestation

HT	TTC
36,31 €	43,57 €

Délais standards de réalisation

Standard 1	10 jours ouvrés
Standard 2 (express)	5 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la programmation du compteur,
- le relevé des index.

Cas 7 - Avec programmation du compteur à distance Linky

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée
ⓘ La non facturation s'applique, même si la télé-opération échoue et qu'un déplacement est nécessaire.

Délais standards de réalisation

Sous réserve de fonctionnement de la télé-opération	1 jour ou à date souhaitée
---	----------------------------

Contacteur Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la programmation des grilles tarifaires distributeur et/ou fournisseur,
- la transmission des index.

Cas 8 - Avec relevé d’index Linky	
Modification de FTA sans impact sur la grille tarifaire (fournisseur)	
Tarifs de la prestation	
NF - Non facturée	
Délais standards de réalisation	
Sous réserve de fonctionnement de la télé-opération	1 jour ou à date souhaitée
Contacter Enedis	
Portail d’Enedis (SGE)	
Acte élémentaire compris La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu’ont été effectuées exclusivement : - la programmation de la grille tarifaire distributeur, - la transmission des index.	

Option 3 - Modification simultanée de la puissance et de la formule tarifaire

Cas 1 - Avec réglage de l'appareil de contrôle (disjoncteur, compteur Linky)

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	36,31 €	43,57 €

Délais standards de réalisation

Standard 1	10 jours ouvrés
Standard 2 (express)	5 jours ouvrés

Contacter Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le réglage du disjoncteur si nécessaire,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec un compteur Linky › voir actes élémentaires de l'Option 3 - Cas 5),
- le relevé des index.

Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36kVA]

F180

Cas 2 - Avec changement du disjoncteur

Tarifs de la prestation

HT	TTC
54,06 €	64,87 €

Délais standards de réalisation

Standard 1	10 jours ouvrés
Standard 2 (express)	5 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement du disjoncteur,
- le réglage du disjoncteur,
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- la pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec un compteur Linky › voir actes élémentaires de l'Option 3 - Cas 5),
- le relevé des index.

Cas 3 - Avec réglage du disjoncteur et changement de compteur

Tarifs de la prestation

HT	TTC
54,06 €	64,87 €

Délais standards de réalisation

Standard 1	10 jours ouvrés
Standard 2 (express)	5 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le réglage du disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- la pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec un compteur Linky › voir actes élémentaires de l'Option 3 - Cas 5),
- le relevé des index.

Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite

[BT ≤ 36kVA]

F180

Cas 4 - Avec changement de disjoncteur et de compteur

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	65,38 €	78,46 €

Délais standards de réalisation

Standard 1	10 jours ouvrés
Standard 2 (express)	5 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement du disjoncteur,
- le réglage du disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- la pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec un compteur Linky › voir actes élémentaires de l'Option 3 -Cas 5),
- le relevé des index.

Cas 5 - Avec programmation du compteur à distance Linky

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	3,57 €	4,28 €

Délais standards de réalisation

Sous réserve de fonctionnement de la télé-opération	1 jour ou à date souhaitée
---	----------------------------

Contacteur Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la programmation de la puissance souscrite,
- la programmation des grilles tarifaires distributeur et/ou fournisseur si nécessaire,
- la transmission des index.

Cas 6 - Avec passage de monophasé à triphasé

Tarifs de la prestation

HT	TTC
152,66 €	183,19 €

Délais standards de réalisation

Standard 1	10 jours ouvrés
Standard 2 (express)	5 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le réglage du disjoncteur,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec un compteur Linky › voir actes élémentaires de l'Option 1 - Cas 7),
- le changement de panneau de comptage si nécessaire,
- le changement de coupe-circuit,
- la pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Cas 7 - Avec passage de triphasé à monophasé

Tarifs de la prestation

HT	TTC
152,66 €	183,19 €

Délais standards de réalisation

Standard 1	10 jours ouvrés
Standard 2 (express)	5 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le réglage du disjoncteur,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec un compteur Linky › voir actes élémentaires de l'Option 1 - Cas 7),
- le changement de panneau de comptage si nécessaire,
- le changement de coupe-circuit,
- la pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Cas 8 - Avec étude technique

Tarifs de la prestation

Sur devis

ⓘ Nota - Le devis intègre le montant de la prestation contractuelle demandée.

Contacter Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement :

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction et la transmission du devis au client,
- la réalisation des travaux (y compris changement de dispositif de comptage si nécessaire) après acceptation du devis par le client.

Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

F185

Clients

 Particulier Entreprise et professionnel Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

Clauses restrictives

L'**option 1** est **réalisée sous réserve** que la sortie télé-information existe sur le compteur en place, soit accessible et ne soit pas condamnée.

La prestation consiste en la modification du dispositif de comptage, les modifications demandées étant sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite.

Cette fiche comprend plusieurs options déclinées en fonction de la configuration technique du point de connexion : **Option 1** - Activation de la sortie télé-information du compteur, **Option 4** - Remplacement du compteur par un compteur Linky.

Option 1 - Activation de la sortie télé-information du compteur (non évolué)

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
Point de connexion équipé d'un compteur Linky		NF - Non facturée
Point de connexion non équipé d'un compteur Linky	30,43 €	36,52 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

Avec compteur non communicant

- l'activation de la sortie télé-information du compteur.

Avec compteur communicant Linky

- la modification par télé-opération du mode «historique» en «standard» ou inversement.

Nota - La sortie TIC d'un compteur Linky est activée par défaut, sur le mode dit «historique».

Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

F185

Option 4 - Remplacement du compteur par un compteur Linky

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la dépose du compteur en place,
- la pose d'un compteur Linky,
- la programmation du compteur Linky,
- le réglage du disjoncteur à la puissance maximale si accessible,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau).

Clients

Collectivité

Entreprise et professionnel

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur

C1

C2

C4

C5

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

Clauses restrictives

En cas d'impossibilité de réaliser la prestation demandée du fait du fournisseur ou du client, y compris en cas d'opposition ou de menace physique, la prestation est considérée comme réalisée. **La prestation de rétablissement de l'alimentation est réalisée sous réserve que** le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention. Le rétablissement express est réalisé sous réserve qu'Enedis soit avertie avant 15h.

La prestation consiste en la suspension ou le rétablissement de l'alimentation électrique dans le cadre de la gestion d'un impayé ou d'un manquement contractuel.

Cette prestation comprend deux options : **Option 1** - Suspension de l'alimentation, **Option 2** - Rétablissement de l'alimentation.

Option 1 : Suspension de l'alimentation

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	138,30 €	165,96 €

Délais standards de réalisation

Standard 1	10 jours ouvrés
Standard 2 (express)	5 jours ouvrés

Contacter Enedis

Client final	Téléphone - Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE) pour la programmation de la suspension de l'alimentation et en cas d'annulation de la demande.

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- La suspension de l'alimentation au point de connexion.
- Le relevé d'index.

Option 2 : Rétablissement de l'alimentation

Tarifs de la prestation

HT	TTC
161,99 €	194,39 €

Délais standards de réalisation

Standard 1	1 jour ouvré
Standard 2 (express)	Le jour même

Contacter Enedis

Client final	Téléphone - Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE) et via la ligne Affaires urgentes si rétablissement express.

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- Le rétablissement de l'alimentation au point de connexion.
- Le relevé d'index.

Clients

 Particulier

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

À la demande du fournisseur, Enedis intervient pour réaliser la prestation demandée. Il appartient au fournisseur de vérifier que la demande respecte l'ensemble des textes réglementaires.

Cette fiche comprend :

- **la prestation de réduction de puissance avec les options suivantes :**
 - Option 1-Réduction de puissance, Option 2-Restauration de la puissance réduite
- **la prestation de suspension de l'alimentation, avec les options suivantes :**
 - Option 1-Coupure conditionnelle (réservée aux points de connexion résidentiels),
 - Option 2-Coupure ferme
- **la prestation de rétablissement.**

Pour les prestations de réduction de puissance et de suspension de l'alimentation (option coupure conditionnelle), la collecte d'un règlement par chèque ou la présentation d'une preuve de paiement sont systématiquement acceptées. Le fournisseur précise systématiquement le montant à collecter et communique au préalable à Enedis l'adresse à laquelle les chèques de règlement (les autres modes de règlement ne sont pas acceptés) doivent être envoyés.

Clauses restrictives

Prestations de réduction de puissance et de suspension de l'alimentation :

La charge de la vérification de la conformité de la réalisation de la prestation avec la réglementation en vigueur incombe au fournisseur.

Cependant, la prestation n'est pas exécutée si le client appartient à une catégorie pour laquelle Enedis n'a pas le droit de suspendre l'alimentation ou s'il présente au technicien d'Enedis en charge de l'intervention l'un des documents suivants :

- Attestation Chèque Energie, valide entre le 1er novembre et le 31 mars,
- Attestation d'aide accordée par le Fonds Solidarité-Logement (FSL) : Entre le 1er novembre et le 31 mars > attestation datant de moins de 12 mois / Hors de cette période > attestation datant de moins de 30 jours,
- Attestation d'aide demandée au Fonds Solidarité-Logement (FSL) datant de moins de 2 mois,
- Attestation de situation de surendettement.

En cas d'impossibilité de réaliser la prestation demandée du fait du fournisseur ou du client, y compris en cas d'opposition ou de menace physique, la prestation est considérée comme réalisée.

Prestation de réduction de puissance - Option restauration et prestation de rétablissement :

La prestation est réalisée sous réserve que le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention sur site.

Pour les points de connexion en triphasé équipés de compteurs non communicants, la réduction de puissance est réalisée, lorsque cela est possible, via le réglage au minimum admissible par le disjoncteur.

Pour les points de connexion en triphasé équipés de compteurs communicants Linky, la réduction de puissance est a minima fixée à 3000 W.

Prestation de réduction de puissance

Option 1 - Réduction de puissance

- Avec compteur non communicant

La réduction de puissance est réservée pour les points de connexion résidentiels.

La prestation consiste à réduire la puissance maximale de soutirage à 3000 W pour les points de connexion dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 6 kVA (2000 W pour les points de connexion dont la puissance souscrite est égale à 3 kVA) par ordre de priorité :

- 1- Via le réglage du disjoncteur,
- 2 -Via la pose d'un mini-interrupteur en cas d'impossibilité de réglage du disjoncteur.

Nota - La prestation est réalisée si la configuration technique le permet et/ou s'il n'y a pas d'opposition ou de menace physique du client.

- Avec compteur communicant Linky

La réduction de puissance est possible pour les points de connexion résidentiels et professionnels.

La prestation consiste à réduire la puissance maximale de soutirage à la valeur demandée par le fournisseur. Cette réduction est possible au pas de 1 kVA par télé-opération.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
Point de connexion équipé d'un compteur Linky	3,28 €	3,94 €
Point de connexion non équipé d'un compteur Linky	51,30 €	61,56 €

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la réduction de la puissance, > ou le transfert du chèque collecté au fournisseur (hors point de connexion équipé d'un compteur communicant Linky),
- le relevé d'index le cas échéant.

Option 2 - Restauration de la puissance réduite

La prestation consiste à rétablir l'alimentation à la puissance réduite en cas de rupture du mini interrupteur.

Nota - Avec compteur communicant, la restauration à puissance réduite est limitée au cas exceptionnel où le distributeur aurait été obligé de réduire la puissance par la pose d'un réducteur de puissance et où ce dispositif doit être remplacé.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la restauration de la puissance réduite, > ou le transfert du chèque collecté au fournisseur (exceptionnellement pour un point de connexion équipé d'un compteur communicant Linky dont la puissance aurait été limitée par la pose d'un réducteur de puissance)
- le relevé d'index le cas échéant,

Prestation de suspension de l'alimentation

Option 1 - Coupure conditionnelle (réservée aux points de connexion résidentiels)

La prestation consiste en la suspension de l'alimentation électrique du point de connexion, la puissance étant réduite à 1000 W en l'absence du client, en dehors des situations suivantes (en sus des restrictions présentées dans les clauses restrictives) :

- le client remet un chèque du montant indiqué par le fournisseur ou présente des éléments attestant du règlement de la somme due,
- le client présente des éléments attestant d'une aide accordée par le Fonds Solidarité Logement (entre le 1er novembre et le 31 mars, éléments datant de moins de 12 mois ; hors de cette période, éléments datant de moins de 30 jours),
- le client présente des éléments attestant d'une demande d'aide au Fonds Solidarité Logement datant de moins de 2 mois,
- le client présente des éléments attestant d'une situation de surendettement.

Nota - Avec compteur communicant la suspension de l'alimentation ou la réduction de puissance est précédée systématiquement d'un déplacement sur site. Elle est réalisée à distance par télé-opération entre 8h00 et 12h00 deux jours après le déplacement sur site.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
Point de connexion équipé d'un compteur Linky	36,09 €	43,31 €
Point de connexion non équipé d'un compteur Linky	51,30 €	61,56 €

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

1 - En présence du client

1-1 - En cas de remise de chèque ou de production de l'un des documents mentionnés dans la description ci-contre :

- le maintien ou le rétablissement de l'alimentation du site à hauteur de la puissance souscrite,
- le relevé d'index.
- le transfert du chèque collecté au fournisseur.

1-2 - En l'absence de remise de chèque ou de production de l'un des documents mentionnés dans la description ci-contre :

- Si la configuration technique permet la suspension de l'alimentation :
 - la suspension de l'alimentation du site,
 - le relevé d'index.

2 - En l'absence du client

- Si la configuration technique permet la réduction de puissance à 1000 W :
 - la réduction de la puissance du site à 1000 W,
 - le relevé d'index (si compteur accessible).

Option 2 - Coupure ferme

La prestation consiste en la suspension de l'alimentation électrique du point de connexion que le client soit présent ou non.

Nota - Avec compteur communicant la suspension de l'alimentation est précédée d'un déplacement sur site pour les points de connexion résidentiels. Elle est réalisée à distance par télé-opération entre 8h00 et 12h00 deux jours après le déplacement sur site ou après la demande en l'absence de déplacement.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
Point de connexion équipé d'un compteur Linky	36,09 €	43,31 €
Point de connexion non équipé d'un compteur Linky	51,30 €	61,56 €

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

1 - En présence du client

1-1 - En cas de remise de chèque ou présentation d'une preuve de paiement :

- le maintien ou le rétablissement de l'alimentation du site à hauteur de la puissance souscrite,
- le relevé d'index.
- si un chèque est collecté : Transfert au fournisseur.

1-2 - En l'absence de remise de chèque

ou de présentation d'une preuve de paiement :

- Si la configuration technique permet la suspension de l'alimentation :
 - la suspension de l'alimentation du site,
 - le relevé d'index.

Nota - En cas d'impossibilité technique de suspendre l'alimentation, la prestation demandée est considérée comme non réalisée et n'est pas facturée.

2 - En l'absence du client

- Si la configuration technique permet la suspension de l'alimentation :
 - la suspension de l'alimentation du site,
 - le relevé d'index.

Nota - En cas d'impossibilité technique de suspendre l'alimentation, la prestation demandée est considérée comme non réalisée et n'est pas facturée.

Prestation de rétablissement

La prestation demandée consiste à rétablir l'alimentation à la puissance contractuelle d'un point de connexion ayant fait l'objet au préalable d'une prestation de réduction de puissance ou de suspension de l'alimentation.

Nota - Avec compteur communicant la prestation est réalisée à distance par télé-opération dans la journée. Dans ce cas, si l'alimentation est suspendue, l'interrupteur (breaker) du compteur est laissé ouvert avec possibilité de ré-enclenchement par le client.

Dans le cas particulier, d'un point de connexion dont l'alimentation est suspendue au coupe-circuit individuel, le rétablissement nécessite un déplacement sur site.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

① Cette prestation ne fait l'objet d'aucune facturation, son prix étant inclus dans le tarif des prestations de réduction de puissance ou de suspension de l'alimentation.

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rétablissement de l'alimentation du point de connexion et/ou la suppression de la réduction de la puissance maximale de soutirage de connexion,
- le relevé et la transmission index de rétablissement.

Délais standards de réalisation

Prestation de réduction de puissance (option réduction) et de suspension de l'alimentation	10 jours ouvrés Nota 1- Si une équipe doit effectuer, dans le cadre d'une coupure ferme, un second déplacement avec des moyens particuliers pour des raisons techniques, le délai standard est alors de 10 jours ouvrés + 10 jours ouvrés = 20 jours ouvrés. Nota 2- Avec un compteur communicant, la réduction de puissance est réalisée à distance par télé-opération au plus tôt le lendemain.
Prestation de rétablissement ou de réduction de puissance (option restauration)	- Pour un point de connexion équipé d'un compteur non communicant, si la demande est transmise avant 15 h : la prestation est réalisée le jour même, sinon elle est réalisée dans un délai standard de 1 jour ouvré. - Pour un point de connexion équipé d'un compteur communicant : la prestation est réalisée à distance par télé-opération le jour même. Si la demande est transmise après 15 h et en cas d'échec de télé-opération la prestation est réalisée dans un délai standard de 1 jour ouvré.

Contacter Enedis

Prestation de réduction de puissance (option réduction) et de suspension de l'alimentation	Portail d'Enedis (SGE) «F200B-Interventions pour impayé [C5]»
Prestation de réduction de puissance (option restauration de la puissance)	- Avec compteur non communicant : Ligne Affaires Urgentes + Portail d'Enedis (SGE) «F200B-Interventions pour impayé [C5]» - Avec compteur communicant : Portail d'Enedis (SGE) «F200B-Interventions pour impayé [C5]»
Pour les annulations de réduction de puissance et de suspension de l'alimentation	- Portail d'Enedis (SGE) (fiche de synthèse de l'affaire et lien «Annuler») si demande d'annulation > 2 jours ouvrés ou avec compteur communicant jusqu'à 17 h la veille. - Ligne Affaires Urgentes si demande d'annulation ≤ 2 jours ouvrés avec compteur non communicant.
Prestation de rétablissement	- Avec compteur non communicant : Ligne Affaires Urgentes + Portail d'Enedis (SGE) «F200B-Interventions pour impayé [C5]» - Avec compteur communicant : Portail d'Enedis (SGE) «F200B-Interventions pour impayé [C5]»

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur

C1

C2

C4

C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que le site dispose d'un compteur communicant permettant l'enregistrement de la courbe de charge.

La prestation consiste à transmettre au client les courbes de mesure hebdomadaires collectées par point d'application de la tarification d'utilisation des réseaux.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

La courbe de mesure de la semaine S est transmise en semaine S+1.

Contacter Enedis

Téléphone, courrier, e-mail

Espace personnel Enedis

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le relevé et la transmission des points de la courbe de charge au pas 5 minutes,
- la validation manuelle de la courbe de mesure.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5
Tiers	C1	C2	C4	C5
Consommateur	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le site soit équipé d'un compteur télé-accessible et compatible à la courbe de charge,
- le demandeur garantisse disposer de l'autorisation expresse du client pour la collecte et la transmission de sa courbe de charge.

Cette prestation comprend deux options : **Option 1** - Transmission récurrente de la courbe de charge, **Option 2** - Collecte de la courbe de charge.

Option 1 - Transmission récurrente de la courbe de charge

La prestation consiste à transmettre au demandeur, à fréquence quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle, la courbe de charge au pas 5 minutes d'un point de connexion actif.

La courbe de charge est constituée des données de puissance active brutes issues du compteur ou corrigées par le SI Enedis, au choix du demandeur.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Consommateur

Espace personnel Enedis

Fournisseur - Tiers

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées :

- l'activation de la collecte de la courbe de charge sur le compteur, le cas échéant,
- la résiliation de l'abonnement en cours, le cas échéant,
- la mise en place de l'abonnement au service de transmission récurrente de la courbe de charge demandée.

Option 2 - Collecte de la courbe de charge

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

Si la prestation est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.

Contacter Enedis

Consommateur	Espace personnel Enedis
Fournisseur - Tiers	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée :

• l'activation de la collecte de la courbe de charge sur le compteur.

Clients

Particulier

Entreprise et professionnel

Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5
Tiers	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

le site soit équipé d'un compteur Linky ouvert aux services et télé-opérable.

le demandeur garantisse disposer d'un consentement exprès du consommateur pour la collecte et la transmission récurrente de sa courbe de charge.

Cette prestation comprend deux options : **Option 1** - Transmission récurrente de la courbe de charge, **Option 2** - Collecte de la courbe de charge.

Option 1 - Transmission récurrente de la courbe de charge

La prestation consiste à collecter la courbe de charge pour un point de connexion actif et à la transmettre au demandeur. Les courbes de charge transmises sont des données brutes issues du compteur au pas 30 minutes.

La fréquence de transmission peut être quotidienne ou mensuelle. La collecte et la transmission récurrente sont activées pour une durée de 36 mois maximum.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

3 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Consommateur	Espace personnel Enedis
Fournisseur - Tiers	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

l'activation de la collecte de la courbe de charge sur le compteur le cas échéant,

la validation de la prise en charge de la transmission récurrente.

⚡ Version en vigueur au 1^{er} août 2025

Page 85

enedis

Option 2 - Collecte de la courbe de charge

La prestation consiste à activer la collecte de la courbe de charge au pas 30 minutes pour un point de connexion actif. La collecte est activée pour une durée de 36 mois maximum.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

3 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Consommateur	Espace personnel Enedis - e-mail - courrier
Fournisseur - Tiers	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée :

- l'activation de la collecte de la courbe de charge sur le compteur.

Transmission récurrente des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes

F305

Clients

Personne Particulier

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur -Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5
Tiers	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le site soit équipé d'un compteur Linky ouvert aux services et télé-opérable.
- le demandeur garantisse disposer d'une autorisation du consommateur pour la transmission des données demandées.

La prestation consiste à transmettre au demandeur les index quotidiens et puissances maximales quotidiennes disponibles, en données brutes issues du compteur, pour un point de connexion actif.

La fréquence de transmission peut être quotidienne ou mensuelle.

La transmission récurrente est activée pour une durée de 36 mois maximum.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

3 jours ouvrés

Contacter Enedis

Consommateur	Espace personnel Enedis
Fournisseur - Tiers	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la validation de la prise en charge de la transmission récurrente.

Transmission récurrente des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes

F305

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demander - Segment

Tiers	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5
Consommateur	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le site soit équipé d'un compteur Linky ouvert aux services et télé-opérable.
- le demandeur garantisse disposer d'une autorisation du consommateur pour la transmission des données demandées.

La prestation consiste à transmettre au demandeur les index quotidiens et puissances maximales quotidiennes disponibles, en données brutes issues du compteur, pour un point de connexion actif.

La fréquence de transmission peut être quotidienne ou mensuelle.

La transmission récurrente est activée pour une durée de 36 mois maximum.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

3 jours ouvrés

Contacter Enedis

Fournisseur - Tiers

Portail d'Enedis (SGE)

Consommateur

Espace Clients Entreprises

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la validation de la prise en charge de la transmission récurrente.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5
Tiers	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le site soit équipé d'un compteur électronique communicant,
- le demandeur garantisse disposer de l'autorisation expresse du client pour la collecte et la transmission de ses données.

La prestation consiste à permettre au demandeur de s'abonner à l'ensemble des données brutes du compteur (hors courbes de charge) décrites dans le guide des flux publié par Enedis et à les lui transmettre quotidiennement.

Le demandeur doit déclarer le canal de réception par lequel il souhaite recevoir les données (portail, mail ou FTP).

Le service est souscrit à compter de la date du jour (sauf dysfonctionnement) et pour une durée indéterminée.

Les fournisseurs et tiers souscrivent à cette prestation en indiquant une date de début ($\geq$ date du jour) et éventuellement une date de fin ($>$ date de début). Si cette date de fin est non renseignée, le service reste souscrit pendant une durée indéterminée avec possibilité pour les fournisseurs et tiers d'y mettre fin à tout moment via le portail SGE.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

3 jours ouvrés (Hors délai de création des canaux FTP)

Contacter Enedis

Consommateur	Espace Clients Entreprises
Fournisseur - Tiers	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la transmission des données au demandeur.

Transmission des données de consommation agrégées à la maille d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel

F320

Clients

Particulier

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Propriétaire ou gestionnaire d'immeubles

C1

C2

C4

C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le demandeur ait transmis les éléments nécessaires selon le format demandé (formulaire dûment rempli, fourniture des justificatifs demandés et fichier Excel normé des adresses) ;
- le demandeur certifie le bien-fondé de sa demande de données agrégées et la véracité des informations communiquées ;
- le demandeur s'engage, conformément à l'article D. 341-15 du code de l'énergie, à tenir à disposition d'Enedis ou de l'autorité administrative l'ensemble des justificatifs liés à la demande ;
- le demandeur s'engage, conformément à l'article D. 341-17 du code de l'énergie, à ne pas chercher à reconstituer les données individuelles de comptage des personnes physiques ou morales concernées par les consommations agrégées à la maille immeuble, sauf autorisation expresse de chaque occupant.

Si le nombre de PDL identifiés, avec une consommation non nulle, est inférieur ou égal à 10 pour un agrégat donné, l'agrégat de consommation ne sera pas communiqué (donnée à caractère personnel).

Le mode opératoire est décrit dans la note référencée Enedis-OPE-CF_09E disponible sur le site Enedis.fr.

La prestation consiste à fournir des agrégats de données de consommation à la maille d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

1 mois à partir de la réception de l'ensemble des pièces nécessaires au traitement de la demande.

Contacteur Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail : dataconsoelec@enedis.fr

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la vérification de la recevabilité de la demande,
- l'identification des PDL (points de livraison) associés à la demande,
- l'agrégat annuel des consommations des PDL identifiés,
- la transmission du nombre de points de mesure,
- la transmission de la somme des consommations d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel (adresse ou regroupement d'adresses), en respectant un seuil minimal conforme aux règles de protection des données en vigueur, et sur une période disponible de 3 ans au maximum à compter de la date de la demande.

Transmission des données de consommation agrégées à la maille d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel

F320

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Propriétaire ou gestionnaire d'immeubles

C1

C2

C4

C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le demandeur ait transmis les éléments nécessaires selon le format demandé (formulaire dûment rempli, fourniture des justificatifs demandés et fichier Excel normé des adresses) ;
- le demandeur certifie le bien-fondé de sa demande de données agrégées et la véracité des informations communiquées ;
- le demandeur s'engage, conformément à l'article D. 341-15 du code de l'énergie, à tenir à disposition d'Enedis ou de l'autorité administrative l'ensemble des justificatifs liés à la demande ;
- le demandeur s'engage, conformément à l'article D. 341-17 du code de l'énergie, à ne pas chercher à reconstituer les données individuelles de comptage des personnes physiques ou morales concernées par les consommations agrégées à la maille immeuble, sauf autorisation expresse de chaque occupant.

Si le nombre de PDL identifiés, avec une consommation non nulle, est inférieur ou égal à 10 pour un agrégat donné, l'agrégat de consommation ne sera pas communiqué (donnée à caractère personnel)

Le mode opératoire est décrit dans la note référencée Enedis-OPE-CF_09E disponible sur le site Enedis.fr.

La prestation consiste à fournir des agrégats de données de consommation à la maille d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

1 mois à partir de la réception de l'ensemble des pièces nécessaires au traitement de la demande.

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail : dataconsoelec@enedis.fr

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la vérification de la recevabilité de la demande,
- l'identification des PDL (points de livraison) associés à la demande,
- l'agrégat annuel des consommations des PDL identifiés,
- la transmission du nombre de points de mesure,
- la transmission de la somme des consommations d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel (adresse ou regroupement d'adresses), en respectant un seuil minimal conforme aux règles de protection des données en vigueur, et sur une période disponible de 3 ans au maximum à compter de la date de la demande.

Clients

 Collectivité

Categorie

E

Prestation réalisée à titre expérimental

Demandeur - Segment

Consommateur

C1

C2

C4

C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- la collectivité ait la délégation de la compétence Eclairage Public
- la collectivité soit titulaire du contrat de fourniture d'électricité ou dûment autorisée par le titulaire du contrat,
- les sites du périmètre soient équipés d'un compteur communicant et télé-opérable,
- les sites du périmètre soient dédiés exclusivement à de l'éclairage public

Cette prestation expérimentale est limitée aux PRM (Point de Référence et de Mesure) dédiés exclusivement à l'alimentation électrique de l'éclairage public. Cette prestation permet de transmettre une alerte sur le niveau de consommation d'un PRM d'éclairage public au demandeur.

Enedis utilise les données de consommation quotidienne, index et puissance maximale, issues des compteurs communicants des PRM éclairage public, afin de détecter les variations en volume d'énergie ou en puissance. Si cette variation dépasse un niveau de référence fixé par la collectivité concernée, une alerte est alors émise. Cette notification quotidienne permet d'alerter sur les anomalies d'éclairage public survenues la veille entre 0h et Minuit.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

L'initialisation de la prestation

2 jours ouvrés à compter de la validation du périmètre et des paramètres (dans la limite de la capacité des systèmes d'information associés)

L'envoi des éventuelles alertes

Quotidien

Contacter Enedis

Votre interlocuteur privilégié

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la validation du périmètre,
- la prise en compte des paramètres configurés par la collectivité (y compris le niveau de référence),
- la validation de la souscription au service,
- l'envoi des éventuelles alertes

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

La prestation n'est plus facturée lorsque le client permet la pose d'un compteur évolué et/ou l'activation du dispositif de télécommunication, en autorisant l'accès à Enedis au dispositif de comptage.

Cette prestation s'adresse aux clients refusant la pose d'un compteur évolué ou l'activation du dispositif de télécommunication. Sa mise en place permet de facturer à ces utilisateurs les surcoûts générés du fait du maintien du relevé à pied.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
106,79 €	128,15 €

Délais standards de réalisation

À chaque relevé selon le calendrier défini par Enedis

Contacter Enedis

La prestation est automatiquement réalisée à l'initiative d'Enedis

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le relevé sur site des données de comptage,
- selon les cas, la remise à zéro des dépassements,
- l'intégration des relevés dans le système de facturation.

Clients

Entreprise et professionnel

Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

La prestation consiste à effectuer un relevé en dehors du relevé cyclique.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
C1 - C2 - C4	67,76 €	81,31 €
C5 : Point de connexion équipé d'un compteur Linky communicant	NF - Non facturée	
C5 : Point de connexion équipé d'un compteur Linky silencieux (Non facturée dans la limite de deux fois par an) Un compteur silencieux est un compteur ayant déjà été communicant mais n'est plus communicant depuis au moins 2 mois.	30,43 €	36,52 €
C5 : Point de connexion non équipé d'un compteur Linky - Refus client (Non facturée dans la limite d'une fois par an)	30,43 €	36,52 €
C5 : Point de connexion non équipé d'un compteur Linky - Impossibilité technique (Non facturée dans la limite de deux fois par an)	30,43 €	36,52 €

Prestation non facturée si elle fait suite à une contestation du fournisseur ou du client et que l'erreur d'Enedis lors du relevé cyclique est avérée.

Délais standards de réalisation

Standard 1	10 jours ouvrés
Standard 2 (express)	5 jours ouvrés

Contacter Enedis

Client final	Téléphone - Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le relevé ou le télé-relevé des données de comptage,
- selon les cas, la remise à zéro des dépassements,
- la transmission des données de comptage au demandeur.

Clients

 Particulier

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

La prestation consiste à effectuer un relevé en dehors du relevé cyclique.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
Point de connexion équipé d'un compteur Linky communicant	NF - Non facturée	
Point de connexion équipé d'un compteur Linky silencieux (Non facturée dans la limite de deux fois par an) ⓘ Un compteur silencieux est un compteur ayant déjà été communicant mais n'est plus communicant depuis au moins 2 mois.	30,43 €	36,52 €
Point de connexion non équipé d'un compteur Linky - Refus client (Non facturée dans la limite d'une fois par an)	30,43 €	36,52 €
Point de connexion non équipé d'un compteur Linky - Impossibilité technique (Non facturée dans la limite de deux fois par an)	30,43 €	36,52 €

ⓘ

Prestation non facturée si elle fait suite à une contestation du fournisseur ou du client et que l'erreur d'Enedis lors du relevé cyclique est avérée.

Délais standards de réalisation

Standard 1	10 jours ouvrés
Standard 2 (express)	5 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le relevé ou le télé-relevé des données de comptage,
- la transmission des données de comptage au demandeur.

Correction d'index de mise en service, de résiliation ou de changement de fournisseur

F365

Clients

Particulier

Entreprise et professionnel

Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

Clauses restrictives

Cette prestation n'est pas ouverte pour un point de connexion équipé d'un compteur communicant Linky ; les cas de contestation d'index restent exceptionnels.

Option 2 : la prestation est réalisée sous réserve qu'elle comprenne un déplacement unique du distributeur.

Cette prestation consiste à permettre au fournisseur de contester un index dans un délai standard de 3 mois* après sa publication, dans les cas suivants : index de mise en service, index de résiliation, index de changement de fournisseur.

Cette prestation comprend deux options : **Option 1** - Traitement de la demande par le distributeur sans déplacement, **Option 2** - Traitement de la demande par le distributeur avec déplacement.

La prestation n'est pas facturée si :

- l'anomalie avérée concerne un index relevé par le distributeur,
- l'écart entre l'index mis en doute et l'index corrigé diffère de plus de 4000 kWh pour les clients résidentiels et de plus de 8000 kWh pour les clients professionnels, dans le cas d'une contestation de l'index de changement de fournisseur.

* Dans le cas de clients avec une offre fournisseur à paiement mensuel, ce délai est porté à 12 mois si aucune évolution contractuelle nécessitant une intervention sur le comptage n'a eu lieu (modification de la puissance, par exemple). Si une évolution contractuelle nécessitant une intervention sur le comptage a eu lieu dans ces 12 derniers mois, ce délai est borné à la date de cette intervention technique.

Option 1 - Traitement de la demande par le distributeur sans déplacement

Le fournisseur peut joindre un index auto-relevé daté à l'appui de sa demande de prestation. Le distributeur peut accepter, après analyse, cet index auto-relevé sans se déplacer. Si le fournisseur transmet des éléments probants et factuels, tels qu'un état des lieux ou un relevé contradictoire, à l'appui de sa demande, le distributeur peut corriger l'index sans se déplacer, la prestation n'étant pas facturée.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
27,38 €	32,86 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- l'analyse des consommations du point de connexion,
- la correction des index en cas d'anomalie d'index confirmée.

Option 2 - Traitement de la demande par le distributeur avec déplacement

Le distributeur se déplace pour relever un index mis en cause et procède à la correction si l'analyse met en évidence une anomalie.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	65,51 €	78,61 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le relevé d'index,
- l'analyse des consommations du point de connexion,
- la correction des index en cas d'anomalie d'index confirmée.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

La prestation consiste à mettre en place les conditions techniques et contractuelles puis à effectuer le relevé, le contrôle et les calculs de décompte en vue de l'affectation des flux de consommation au périmètre des responsables d'équilibre de l'hébergeur et du décomptant, et de la publication des données de comptage.

Un point de comptage est en décompte lorsqu'il est raccordé à une installation privative appartenant à un tiers appelé hébergeur. Cette dernière est raccordée au Réseau Public de Distribution.

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le site hébergeur et le site en décompte soient équipés d'un compteur à courbe de charge,
- un Contrat de Service de Décompte relatif au point de comptage en décompte considéré soit conclu pour les points de comptage C1 à C4 ou un Contrat Unique de Décompte pour les points de comptage C5.

Pour le segment C5, la mise en œuvre de la prestation se réalise selon des dispositions transitoires qui se traduisent par un traitement non totalement informatisé. Cette contrainte technique conditionne la disponibilité de la prestation.

Tarifs de la prestation

Délais standards de réalisation

- La fréquence minimale de transmission de la courbe de mesure est mensuelle, - La fréquence minimale de transmission des index est mensuelle en HTA et BT > 36 kVA

Contacteur Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

Acte de gestion

- l'élaboration et la gestion du Contrat de Service de Décompte (le cas échéant).

Acte de comptage

- la location et l'entretien du matériel de comptage,
- le contrôle du matériel de comptage,
- le relevé et l'exploitation des données du point de comptage en décompte,
- la validation, la correction et la mise à disposition de ces données de comptage,
- le profilage du point de comptage en décompte (le cas échéant).

Acte de décompte

- le décompte des flux du site hébergeur,
- la transmission des flux, après décompte, au responsable d'équilibre du site en décompte et du site hébergeur.

Acte élémentaire non compris

Acte de gestion

- l'étude de la solution technique,
- la pose du compteur et mise en service du décompte,
- l'élaboration de la convention d'utilisation d'un comptage additionnel.

Hébergeur disposant d'un service de comptage à courbe de mesure

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
Service de comptage du point de comptage en décompte à courbe de mesure	21,08 €	25,30 €
Service de comptage du point de comptage en décompte à index [HTA ou BT > 36 kVA]	272,66 €	327,19 €
Service de comptage du point de comptage en décompte à index [BT ≤ 36 kVA]	153,79 €	184,55 €

Hébergeur disposant d'un service de comptage à index

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
Service de comptage du point de comptage en décompte à courbe de mesure	438,39 €	526,07 €
Service de comptage du point de comptage en décompte à index [HTA ou BT > 36 kVA]	690,28 €	828,34 €
Service de comptage du point de comptage en décompte à index [BT ≤ 36 kVA]	556,70 €	668,04 €

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5
Tiers	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le site soit équipé d'un compteur électronique communicant avec boîtier IP,
- le demandeur garantisse disposer de l'autorisation expresse du client pour la collecte et la transmission de ses données,
- un acteur ne sature pas le service avec un trop grand nombre de demandes.

La prestation consiste à permettre au demandeur de recevoir à chaque sollicitation les données brutes du compteur (y compris courbes de charge) décrites dans le guide des flux publié par Enedis.

Le demandeur doit déclarer le canal de réception par lequel il souhaite recevoir les données (mail ou FTP).

La demande est formulée pour chaque PRM.

Les données transmises sont :

- celles mesurées lors des dernières 24 heures pour la courbe de charge,
- celles présentes dans le compteur lors de son interrogation pour les index et les paramètres de tarif dynamique.

Pour un même PRM, toute nouvelle demande n'est pas autorisée tant que la précédente n'a pas été traitée.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

De 5 à 30 minutes suivant le nombre d'appels simultanés.

⌚ (Hors délai de création des canaux FTP)

Contacter Enedis

Consommateur	API mise à disposition sur Internet (après obtention d'identifiants permettant l'accès au service).
Fournisseur - Tiers	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la transmission des données au demandeur.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5
Tiers	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le site soit équipé d'un compteur communicant ou d'un compteur Linky ouvert aux services, et télé-accessible,
- la collecte de la courbe de charge ait été activée*,
- l'historique de la courbe de charge soit disponible dans le SI Enedis,
- le demandeur garantisse disposer de l'autorisation expresse (C1 à C4) ou du consentement (C5) du ou des consommateurs actuellement en service, pour la transmission des données demandées.

Nota : Les données transmises sont brutes. Seuls les segments C1/C4 peuvent disposer des données corrigées.

* par la prestation F300B (C4) ou la prestation F300C-option 2 (C5).

La prestation consiste à transmettre la courbe de charge pour un point de connexion actif. La courbe de charge transmise contient des données brutes issues du compteur ou corrigées par le SI Enedis, au choix du demandeur.

La demande porte sur une période rétroactive de 24 mois au maximum à compter de la date de la demande ou pour la période écoulée depuis le début du contrat du client si celle-ci est d'une durée inférieure.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

-Quelques minutes via le portail d'Enedis -10 jours ouvrés pour les autres canaux

Contacter Enedis

Consommateur C1 à C4	Courrier -E-mail
Consommateur C5	Espace personnel Enedis -Courrier -E-mail : dataconsoelec@enedis.fr
Fournisseur -Tiers	Portail d'Enedis (SGE) Via le formulaire M023 E-mail : dataconsoelec@enedis.fr

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la mise à disposition de l'historique de la courbe de charge.

Clients

Particulier

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5
Tiers	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le site soit équipé d'un compteur communicant ou d'un compteur Linky ouvert aux services, et télé-accessible,
- la collecte de la courbe de charge ait été activée*,
- l'historique de la courbe de charge soit disponible dans le SI Enedis,
- le demandeur garantisse disposer de l'autorisation expresse (C1 à C4) ou du consentement (C5) du ou des consommateurs actuellement en service, pour la transmission des données demandées.

Nota : Les données transmises sont brutes. Seuls les segments C1/C4 peuvent disposer des données corrigées.

* par la prestation F300B (C4) ou la prestation F300C option 2 (C5).

La prestation consiste à transmettre l'historique de courbe de charge disponible pour un ou plusieurs points de connexion actifs.

La demande porte sur une période rétroactive de 24 mois au maximum à compter de la date de la demande ou pour la période écoulée depuis le début du contrat du client si celle-ci est d'une durée inférieure.

Les courbes de charge transmises sont des données brutes issues du compteur au pas 30 minutes.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

-Quelques minutes via le portail d'Enedis -10 jours ouvrés pour les autres canaux

Contacteur Enedis

Consommateur	Espace personnel Enedis -Courrier -E-mail : dataconsoelec@enedis.fr
Fournisseur - Tiers	Portail d'Enedis (SGE) Via le formulaire M023 Courrier -E-mail : dataconsoelec@enedis.fr

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la mise à disposition de l'historique de la courbe de charge.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5
Tiers	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le demandeur garantit disposer de l'autorisation expresse du ou des consommateurs actuellement en service, pour la transmission des données demandées.
- la demande concerne l'historique de consommations du ou des consommateurs actuellement en service pour les données demandées.

La prestation consiste à communiquer l'historique des consommations mensuelles disponibles pour un ou plusieurs points de connexion actifs.

La demande porte sur une période rétroactive de 36 mois au maximum à compter de la date de la demande ou pour la période écoulée depuis le début du contrat du client si celle-ci est d'une durée inférieure.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

- Quelques minutes via le portail d'Enedis - 10 jours ouvrés pour les autres canaux

Contacter Enedis

Consommateur	Courrier - E-mail
Fournisseur - Tiers	Portail d'Enedis (SGE) Via le formulaire M023 Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la communication au demandeur de l'historique de consommations, des puissances atteintes et des dépassements de puissance mensuels par classe temporelle, sur les grilles disponibles.

Transmission de l'historique de consommations ou de l'historique d'index quotidiens et puissances maximales quotidiennes

F385B

Clients

Personne Particulier

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5
Tiers	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- Le demandeur garantit disposer d'une autorisation du consommateur pour la transmission des données demandées,
- La demande concerne l'historique de consommations ou d'index/puissances du ou des consommateurs actuellement en service pour les données demandées.

Cette prestation comprend deux options : **Option 1** - Transmission des historiques de consommations, **Option 2** - Transmission de l'historique des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes.

Option 1 - Transmission des historiques de consommations

La prestation consiste à fournir l'historique des consommations mensuelles disponibles d'un ou plusieurs points de connexion actifs. La demande porte sur une période de 36 mois maximum à compter de la date de la demande ou pour la période écoulée depuis le début du contrat du client si celle-ci est d'une durée inférieure.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Consommateur	Courrier - E-mail : dataconsoelec@enedis.fr
Fournisseur - Tiers	Portail d'Enedis (SGE) Via le formulaire M023 E-mail : dataconsoelec@enedis.fr

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la mise à disposition de l'historique des consommations.

Transmission de l'historique de consommations ou de l'historique d'index quotidiens et puissances maximales quotidiennes

F385B

Option 2 - Transmission de l'historique des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes

La prestation consiste à fournir au demandeur l'historique des index quotidiens et des puissances maximales quotidiennes disponibles, en données brutes issues du compteur, sur un point de connexion actif. La demande porte sur une période rétroactive de 36 mois au maximum à compter de la date de la demande ou pour la période écoulée depuis le début du contrat du client si celle-ci est d'une durée inférieure. Cette option est disponible exclusivement pour les points de connexion équipés d'un compteur Linky communicant.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Consommateur

Courrier - E-mail : dataconsoelec@enedis.fr

Fournisseur - Tiers

Portail d'Enedis (SGE)

Via le formulaire M023

E-mail : dataconsoelec@enedis.fr

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la mise à disposition de l'historique des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes.

Transmission de l'historique de consommations ou de l'historique d'index quotidiens et puissances maximales quotidiennes

F385B

Clients

 Entreprise et professionnel Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5
Tiers	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le demandeur garantit disposer d'une autorisation du consommateur pour la transmission des données demandées,
- La demande concerne l'historique de consommations ou d'index/puissances du ou des consommateurs actuellement en service pour les données demandées.

Cette prestation comprend deux options : **Option 1** - Transmission des historiques de consommations, **Option 2** - Transmission de l'historique des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes.

Option 1 - Transmission des historiques de consommations

La prestation consiste à fournir l'historique des consommations mensuelles disponibles d'un ou plusieurs points de connexion actifs.

La demande porte sur une période de 36 mois maximum à compter de la date de la demande ou pour la période écoulée depuis le début du contrat du client si celle-ci est d'une durée inférieure.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Consommateur C5	Espace personnel Enedis - Courrier - E-mail : dataconsoelec@enedis.fr
Fournisseur - Tiers	Portail d'Enedis (SGE) Via le formulaire M023 E-mail : dataconsoelec@enedis.fr

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la mise à disposition de l'historique des consommations.

Transmission de l'historique de consommations ou de l'historique d'index quotidiens et puissances maximales quotidiennes

F385B

Option 2 - Transmission de l'historique des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes

La prestation consiste à fournir au demandeur l'historique des index quotidiens et des puissances maximales quotidiennes disponibles, en données brutes issues du compteur, sur un point de connexion actif.

La demande porte sur une période rétroactive de 36 mois au maximum à compter de la date de la demande ou pour la période écoulée depuis le début du contrat du client si celle-ci est d'une durée inférieure. Cette option est disponible exclusivement pour les points de connexion équipés d'un compteur Linky communicant.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Consommateur C5	Espace personnel Enedis - Courrier - E-mail : dataconsoelec@enedis.fr
Fournisseur - Tiers	Portail d'Enedis (SGE) Via le formulaire M023 E-mail : dataconsoelec@enedis.fr

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la mise à disposition de l'historique des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes.

Intervention pour permettre la vérification des protections HTA par un prestataire agréé

F400

Clients

 Entreprise et professionnel Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

La prestation consiste à intervenir afin de permettre la vérification du dispositif de protection HTA des installations électriques d'un client (prestation F401 - Option 1) par un prestataire agréé.

L'intervention d'Enedis est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
425,30 €	510,36 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Client final	Téléphone-Courrier -E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la vérification des travaux effectués,
- les manœuvres nécessaires à la remise en exploitation.

Clients

Particulier

Categorie

2

Prestations réalisées dans un contexte concurrentiel

Demandeur -Segment

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- la séparation de réseaux ait été réalisée au préalable si nécessaire,
- les matériels aptes à l'exploitation(*) aient été fournis par le client si ceux en place n'étaient pas adaptés,
- elle ne concerne pas le réglage avant la première mise en service de l'installation, systématiquement opéré par Enedis et facturé au titre du raccordement de l'installation.

(*) Catalogue des matériels aptes à l'exploitation accessible sur le site Internet d'Enedis.

La prestation consiste à vérifier le dispositif de protection des installations électriques d'un client. Cette prestation peut être réalisée par Enedis ou un autre prestataire agréé.

Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

Seule l'option 2 est disponible pour les C5.

Option 2 -Vérification seule des protections de découplage des groupes électrogènes.

Dans tous les cas, l'intervention d'Enedis est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale, tel que précisé dans les prestations correspondantes F400, F410 et F415.

Nota -Enedis peut demander au client une vérification des protections en cas de présomption de dysfonctionnement.

Option 2 - Vérification seule des protections de découplage des groupes électrogènes

La prestation, qui concerne les clients possédant un moyen de production d'électricité de secours et ne disposant pas de contrat d'injection pour l'énergie injectée sur le réseau public de distribution, consiste à vérifier les équipements de protection de cette installation (protections de découplage, Transformateurs de Courant).

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	443,50 €	532,20 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Fournisseur

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement les actes ci-dessous en plus des actes élémentaires communs à toutes les options :

- 1-les manœuvres et la consignation, selon la délégation de responsabilité du chef de l'établissement auquel est rattaché le point de connexion,
- 2 -l'installation et la dépose du matériel de vérification (chronomètre de précision, valise d'injection, câbles et accessoires),
- 3-la déconsignation et les manœuvres, selon la délégation de responsabilité du chef de l'établissement auquel est rattaché le point de connexion.
- 4-la vérification des TC (Transformateurs de Courant),
- 5-la vérification des protections de découplage, et selon les cas leur réglage.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

2

Prestations réalisées dans un contexte concurrentiel

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- la séparation de réseaux ait été réalisée au préalable si nécessaire,
- les matériels aptes à l'exploitation(*) aient été fournis par le client si ceux en place n'étaient pas adaptés,
- elle ne concerne pas le réglage avant la première mise en service de l'installation, systématiquement opéré par Enedis et facturé au titre du raccordement de l'installation.

(*) Catalogue des matériels aptes à l'exploitation accessible sur le site Internet d'Enedis.

La prestation consiste à vérifier le dispositif de protection des installations électriques d'un client. Cette prestation peut être réalisée par Enedis ou un autre prestataire agréé.

Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

La prestation comprend 3 options : **Option 1** -Vérification seule des protections HTA, **Option 2** -Vérification seule des protections de découplage des groupes électrogènes, **Option 3** -Vérification simultanée des protections HTA et de découplage des groupes électrogènes.

Dans tous les cas, l'intervention d'Enedis est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale, tel que précisé dans les prestations correspondantes F400, F410 et F415.

Actes élémentaires communs à toutes les options

- 1-les manœuvres et la consignation, selon la délégation de responsabilité du chef de l'établissement auquel est rattaché le point de connexion,
- 2-l'installation et la dépose du matériel de vérification (chronomètre de précision, valise d'injection, câbles et accessoires),
- 3-la déconsignation et les manœuvres, selon la délégation de responsabilité du chef de l'établissement auquel est rattaché le point de connexion.

Nota -Enedis peut demander au client une vérification des protections en cas de présomption de dysfonctionnement.

Disponible pour les clients C1 et C2 - Option 1 - Vérification seule des protections HTA

La prestation consiste à vérifier tout ou partie des équipements contribuant à la fonction de protection HTA de l'installation client (Transformateurs de Courant, Protections HTA NF C13-100).

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	443,50 €	532,20 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Client final	Téléphone-Courrier-E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement les actes ci-dessous en plus des actes élémentaires communs à toutes les options :

4 - la vérification des protections HTA (y compris protection watt métrique homopolaire Pwh si existante) et selon les cas leur réglage,

5 - la vérification des circuits de protections y compris le cas échéant la vérification des TC (Transformateurs de Courant) et TT (Transformateurs de Tension).

Option 2 - Vérification seule des protections de découplage des groupes électrogènes

La prestation, qui concerne les clients possédant un moyen de production d'électricité de secours et ne disposant pas de contrat d'injection pour l'énergie injectée sur le réseau public de distribution, consiste à vérifier les équipements de protection de cette installation (protections de découplage, Transformateurs de Courant).

Tarifs de la prestation

HT	TTC
443,50 €	532,20 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Client final	Téléphone-Courrier -E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement les actes ci-dessous en plus des actes élémentaires communs à toutes les options :

4 - la vérification des TC (Transformateurs de Courant),

5 - la vérification des protections de découplage, et selon les cas leur réglage.

Disponible pour les clients C1 et C2 - Option 3 - Vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage des groupes électrogènes

La prestation, qui concerne les clients possédant un moyen de production d'électricité de secours et ne disposant pas de contrat d'injection pour l'énergie injectée sur le réseau public de distribution, consiste à effectuer une vérification des protections HTA et des équipements de protection des installations de production de secours.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
541,65 €	649,98 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Client final	Téléphone-Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement les actes ci-dessous en plus des actes élémentaires communs à toutes les options :

- 4 - la vérification des circuits de protections y compris les TC (Transformateurs de Courant) / TT (Transformateurs de Tension),
- 5 - la vérification des protections HTA (y compris protection wattmétrique homopolaire Pwh si existante) et selon les cas leur réglage,
- 6 - la vérification des protections de découplage et selon les cas, leur réglage.

Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé

F410

Clients

 Particulier

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

La prestation consiste à intervenir afin de permettre la vérification du dispositif de protection de découplage des installations électriques d'un client (prestation F401-Option 2) par un prestataire agréé.

L'intervention d'Enedis est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
425,30 €	510,36 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la vérification des travaux effectués,
- les manœuvres nécessaires à la remise en exploitation.

Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé

F410

Clients

 Entreprise et professionnel Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

La prestation consiste à intervenir afin de permettre la vérification du dispositif de protection de découplage des installations électriques d'un client (prestation F401 - Option 2) par un prestataire agréé.

L'intervention d'Enedis est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	425,30 €	510,36 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Client final	Téléphone-Courrier-E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la vérification des travaux effectués,
- les manœuvres nécessaires à la remise en exploitation.

Intervention pour permettre la vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage par un prestataire agréé

F415

Clients

 Entreprise et professionnel Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

La prestation consiste à intervenir afin de permettre la vérification simultanée du dispositif de protection HTA de découplage des groupes électrogènes des installations électriques d'un client (prestation F401 - Option 3) par un prestataire agréé.

L'intervention d'Enedis est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	523,45 €	628,14 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Client final	Téléphone-Courrier-E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la vérification des travaux effectués,
- les manœuvres nécessaires à la remise en exploitation.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

La prestation consiste à effectuer une vérification sur le dispositif de comptage.

Cette prestation comprend 3 options : **Option 1** -Vérification métrologique du compteur HTA, **Option 2** -Vérification suite à changement de TC (Transformateurs de Courant), TT (Transformateurs de Tension) HTA, **Option 3** -Vérification visuelle du compteur.

Cette prestation ne peut être utilisée en cas de contestation d'ordre juridique.

Option 1 - Vérification métrologique du compteur HTA

La prestation consiste à effectuer une vérification du bon fonctionnement du compteur sans déposer celui-ci (un compteur est déclaré conforme si les valeurs d'erreurs mesurées ne dépassent pas les seuils de tolérance réglementaires).

Le client a le choix entre faire vérifier son compteur par un technicien Enedis ou par un laboratoire extérieur. Dans le premier cas, la prestation est facturée au tarif indiqué dans le catalogue, si le compteur s'avère conforme. Dans le deuxième cas la prestation est facturée au coût réel (y compris le coût du laboratoire) si le compteur s'avère conforme. Dans les deux cas la vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	327,85 €	393,42 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)
Client final	Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'installation du matériel (étalon de référence étalonné annuellement (*), valise d'injection, câbles et accessoires),
- la vérification métrologique,
- le contrôle de cohérence des TC (Transformateurs de Courant), TT (Transformateurs de Tension),
- le relevé d'index
- la dépose des appareils de vérification,
- la remise d'un constat de vérification métrologique.

(*) en pratique, une tolérance de + ou - trois mois par rapport à la date anniversaire de la vérification de l'année précédente sera acceptable pour la date de vérification de l'étalon.

Option 2 - Vérification suite à changement de TC (Transformateurs de Courant), TT (Transformateurs de Tension) HTA

La prestation consiste à procéder à un contrôle de la chaîne de mesure en HTA suite à changement TC (Transformateurs de courant), TT (Transformateurs de Tension) par le client (propriétaire de ces matériels), ou suite à une modification de couplage.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
191,16 €	229,39 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Client final	Téléphone-Courrier -E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la vérification de la cohérence métrologique avec l'énergie mesurée par le compteur,
- la vérification du câblage des TC (Transformateurs de Courant), TT (Transformateurs de Tension).
- le relevé d'index

Option 3 - Vérification visuelle du compteur

Cette prestation est réalisée exclusivement en présence du client.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
133,15 €	159,78 €

ⓘ La vérification visuelle n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)
Client final	Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le contrôle visuel du fonctionnement des appareils de comptage,
- le relevé d'index,
- la remise d'un compte-rendu de contrôle visuel des appareils de comptage.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

La prestation consiste à effectuer une vérification du bon fonctionnement du compteur sans déposer celui-ci (un compteur est déclaré conforme si les valeurs d'erreurs mesurées ne dépassent pas les seuils de tolérance réglementaires).

Le client a le choix entre faire vérifier son compteur par un technicien Enedis ou par un laboratoire extérieur. Dans le premier cas, la prestation est facturée au tarif indiqué dans le catalogue, si le compteur s'avère conforme. Dans le deuxième cas, la prestation est facturée au coût réel (y compris le coût du laboratoire) si le compteur s'avère conforme. Dans les deux cas la vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	327,85 €	393,42 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Client final	Téléphone-Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'installation du matériel (étalon de référence étalonné annuellement (*), valise d'injection, câbles et accessoires),
- la vérification métrologique,
- le contrôle de cohérence des TC (Transformateurs de Courant),
- le relevé d'index
- la dépose des appareils de vérification,
- la remise d'un constat de vérification métrologique.

(*) en pratique, une tolérance de + ou - trois mois par rapport à la date anniversaire de la vérification de l'année précédente sera acceptable pour la date de vérification de l'étalon.

Clients

 Particulier

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

La prestation consiste à effectuer une vérification sur le dispositif de comptage.

Cette prestation comprend 2 options : **Option 1** -Vérification métrologique du compteur, **Option 2** -Vérification visuelle du compteur.

Cette prestation ne peut être utilisée en cas de contestation d'ordre juridique.

Option 1 - Vérification métrologique du compteur

La prestation consiste à effectuer une vérification du bon fonctionnement du compteur sans déposer celui-ci (un compteur est déclaré conforme si les valeurs d'erreurs mesurées ne dépassent pas les seuils de tolérance réglementaires).

Le client a le choix entre faire vérifier son compteur par un technicien Enedis ou par un laboratoire extérieur. Dans le premier cas la prestation est facturée au tarif indiqué dans le catalogue, si le compteur s'avère conforme. Dans le deuxième cas la prestation est facturée au coût réel (y compris le coût du laboratoire) si le compteur s'avère conforme. Dans les deux cas la vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
327,85 €	393,42 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'installation du matériel (étalon de référence étalonné annuellement (*), valise d'injection, câbles et accessoires),
- la vérification métrologique,
- le relevé d'index
- la dépose des appareils de vérification,
- la remise d'un constat de vérification métrologique.

(*) en pratique, une tolérance de + ou -trois mois par rapport à la date anniversaire de la vérification de l'année précédente sera acceptable pour la date de vérification de l'étalon.

Option 2 - Vérification visuelle du compteur

La prestation consiste à effectuer un simple contrôle visuel du bon fonctionnement des appareils de comptage en présence du client lorsque le compteur est bloqué ou bruyant ou l'afficheur du compteur est hors service.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	36,31 €	43,57 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le contrôle visuel du fonctionnement des appareils de comptage,
- le relevé d'index,
- la remise d'un compte-rendu de contrôle visuel de comptage.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

La prestation consiste à effectuer une vérification sur le dispositif de comptage.

Cette prestation comprend 2 options : **Option 1** -Vérification métrologique du compteur, **Option 2** -Vérification visuelle du compteur.

Cette prestation ne peut être utilisée en cas de contestation d'ordre juridique.

Option 1 - Vérification métrologique du compteur

La prestation consiste à effectuer une vérification du bon fonctionnement du compteur sans déposer celui-ci (un compteur est déclaré conforme si les valeurs d'erreurs mesurées ne dépassent pas les seuils de tolérance réglementaires).

Le client a le choix entre faire vérifier son compteur par un technicien Enedis ou par un laboratoire extérieur. Dans le premier cas, la prestation est facturée au tarif indiqué dans le catalogue, si le compteur s'avère conforme. Dans le deuxième cas, la prestation est facturée au coût réel (y compris le coût du laboratoire) si le compteur s'avère conforme. Dans les deux cas, la vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
327,85 €	393,42 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Client final	Téléphone - Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'installation du matériel (étalon de référence étalonné annuellement (*), valise d'injection, câbles et accessoires),
- la vérification métrologique,
- le relevé d'index,
- la dépose des appareils de vérification,
- la remise d'un constat de vérification métrologique.

(*) en pratique, une tolérance de + ou - trois mois par rapport à la date anniversaire de la vérification de l'année précédente sera acceptable pour la date de vérification de l'étalon.

Option 2 - Vérification visuelle du compteur

La prestation consiste à effectuer un simple contrôle visuel du bon fonctionnement des appareils de comptage en présence du client lorsque le compteur est bloqué ou bruyant ou l'afficheur du compteur est hors service.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	36,31 €	43,57 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Client final	Téléphone-Courrier-E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le contrôle visuel du fonctionnement des appareils de comptage,
- le relevé d'index,
- la remise d'un compte-rendu de contrôle visuel de comptage.

Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur

F440

Clients

 Particulier

La prestation concerne les clients propriétaires de leur compteur.

Cette prestation comprend 2 prestations : **Prestation 1** -Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités, **Prestation 2** -Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage.

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Prestation 1 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités

Demandeur -Segment

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que la demande ait été exprimée dans les 3 mois suivant la publication des index contestés ou 12 mois si le client final est mensualisé.

Prestation 2 - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage

Cas 1 - Le dispositif de comptage en propriété fonctionne (pas de remplacement)

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement :

- le transfert administratif de la propriété du dispositif de comptage vers le réseau public de distribution (mise à jour du Système d'Information et modification des redevances applicables au point de connexion).

Cas 2 - L'un des éléments du dispositif de comptage en propriété est défectueux (remplacement nécessaire)

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

À la date convenue avec le client

Contacter Enedis

Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE) Via le formulaire M002
-------------	--

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le transfert administratif de la propriété du dispositif de comptage vers le réseau public de distribution (mise à jour du Système d'Information et modification des redevances applicables au point de connexion),
- le remplacement de l'élément défectueux, et l'adaptation du dispositif de comptage si nécessaire,
- la vérification du bon fonctionnement du dispositif de comptage,
- la mise en exploitation du dispositif de comptage,
- le relevé des index du ou des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur

F440

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que la demande ait été exprimée dans les 3 mois suivant la publication des index contestés ou 12 mois si le client final est mensualisé.

La prestation concerne les clients propriétaires de leur compteur.

Cette prestation comprend deux prestations : **Prestation 1** - Synchronisation du matériel de comptage (points de connexion C1 à C4), **Prestation 2** - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage.

Prestation 1 - Synchronisation du matériel de comptage (points de connexion C1 à C4)

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	30,74 €	36,89 €

Délais standards de réalisation

À la date convenue avec le client

Contacter Enedis

Fournisseur

Portail d'Enedis (SGE)

Via le formulaire M002

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la mise à l'heure du matériel en cas de dérive,
- la mise à jour du calendrier,
- la programmation des changements d'heure légale (d'hiver/d'été).

Prestation 2 - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage

Cas 1 - Le dispositif de comptage en propriété fonctionne (pas de remplacement)

Tarifs de la prestation

	NF - Non facturée
--	-------------------

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement :

- le transfert administratif de la propriété du dispositif de comptage vers le réseau public de distribution (mise à jour du Système d'Information et modification des redevances applicables au point de connexion).

Cas 2 - L'un des éléments du dispositif de comptage en propriété est défectueux (remplacement nécessaire)

Tarifs de la prestation

	NF - Non facturée
--	-------------------

Délais standards de réalisation

À la date convenue avec le client

Contacter Enedis

Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE) Via le formulaire M002
-------------	--

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le transfert administratif de la propriété du dispositif de comptage vers le réseau public de distribution (mise à jour du Système d'Information et modification des redevances applicables au point de connexion),
- le remplacement de l'élément défectueux, et l'adaptation du dispositif de comptage si nécessaire,
- la vérification du bon fonctionnement du dispositif de comptage,
- la mise en exploitation du dispositif de comptage,
- le relevé des index du ou des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Clients

Entreprise et professionnel

Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

La prestation consiste en la mise sous tension pour essais (MSTPE) des installations électriques d'un point de connexion nouvellement créé.

La prestation s'applique exclusivement aux installations à usage permanent des bâtiments commerciaux, industriels ou administratifs, et sur des installations totalement achevées. Pour les clients C2 et C4, la prestation n'est proposée que conjointement à une demande de mise en service, et dans les conditions contractuelles de cette mise en service.

La demande de prestation de MSTPE doit être formulée conjointement à la demande de mise en service à la suite d'un raccordement nouveau (F100A).

La MSTPE permet de réaliser les essais nécessaires :

- à l'obtention de l'attestation de conformité validée par CONSUEL,
- éventuellement, des attestations nécessaires à la mise en exploitation du site concerné,
- éventuellement, à la réception des process mis en œuvre sur le site concerné.

Nota - La MSTPE ne peut pas servir à la mise en activité du site par l'utilisateur. Enedis est seul habilitée à autoriser la MSTPE et à en fixer la durée.

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- pour les clients C1, un contrat CARD ait été signé, un accord de rattachement au responsable d'équilibre ait été transmis ou que le client dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité,
- Enedis ait contrôlé la conformité des ouvrages aux normes en vigueur et aux exigences d'Enedis,
- le cas, échéant, la réception sans réserve du poste de livraison ait été faite avec compte rendu,
- le formulaire Enedis-FOR-RAC-41E, signé par l'ensemble des parties, ait été reçu par Enedis,
- les conventions de raccordement et d'exploitation soient en vigueur,
- la puissance demandée dans le cadre de la MSTPE soit au plus égale à la puissance de raccordement,
- le demandeur ou son représentant soient présents lors de l'intervention,
- le cas échéant, les travaux de raccordement soient terminés en totalité y compris le télé-relevé et que la mise en exploitation des ouvrages de raccordement d'Enedis ait été réalisée,
- le cas échéant, la contribution aux travaux de raccordement ait été payée en totalité,

(*) Si la MHT n'est pas possible (accès non possible par exemple), ou si la MSTPE est utilisée à d'autres fins que des essais (ouverture du bâtiment au public par exemple), Enedis se réserve le droit d'en informer les autorités administratives départementales.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
Au plus tard à l'issue de la période convenue de MSTPE, et si l'utilisateur a fourni à Enedis l'attestation de conformité validée par CONSUEL dans les délais, et si le fournisseur a émis une demande valable de mise en service, Enedis met en service l'installation. Il n'y a alors pas de MHT. Seules les actions liées à la MST sont alors facturées	704,58 €	845,50 €
À l'issue de la période accordée de MSTPE, en l'absence de l'attestation de conformité validée par CONSUEL et de mise en service, le point de connexion concerné est mis hors tension par Enedis, le client étant prévenu de fait de l'échéance de la période de MSTPE. Les actions liées à la MST et à la MHT sont alors facturées	1089,00 €	1306,80 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés à compter de la réception de la demande par Enedis (sauf contrainte technique ou réglementaire).

⌚ La durée de la MSTPE ne peut excéder un mois sauf demande de dérogation justifiée et acceptée par Enedis

Contacter Enedis

Client final	Téléphone - Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la constitution et le suivi du dossier,
- la mise sous tension (MST) de l'installation électrique,
- la mise hors tension (MHT) de l'installation électrique, sauf si la mise en service définitive est réalisée au plus tard à l'issue de la période accordée pour MSTPE.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

La prestation consiste à mettre hors tension l'installation du client, afin que ce dernier puisse procéder à son entretien ou à des travaux.

Cette prestation comprend 2 options : **Option 1** - Séparation de réseaux sans plan de prévention, **Option 2** - Séparation de réseaux avec plan de prévention.

Rappel : la déconnexion des têtes de câbles aux limites d'exploitation ne sont pas compris dans la prestation > Utilisation de la fiche F860.

Les points de séparation et les moyens à mettre en œuvre (ouverture des interrupteurs, pose de malt ou fermeture des sectionneurs de mise à la terre, mise hors tension des têtes de câbles d'alimentation...) sont choisis par Enedis en fonction des limites d'exploitation et de la nature des interventions à réaliser par le client.

Option 1 - Séparation de réseaux sans plan de prévention

Tarifs de la prestation

HT	TTC
339,64 €	407,57 €

Délais standards de réalisation

À une date convenue avec le client, sachant qu'un délai minimum de 21 jours calendaires est nécessaire pour la coordination des différents interlocuteurs.

Nota - Dans l'intérêt général et afin de limiter le nombre de coupures annuelles subies par les utilisateurs du réseau, Enedis peut être amenée à reporter une opération de séparation du réseau (certaines séparations de réseaux nécessitent en effet de couper plusieurs utilisateurs).

Contacter Enedis

Client final	Téléphone - Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la décondamnation d'appareils si nécessaire (selon demande du client),
- les manœuvres d'exploitation et la condamnation des interrupteurs du Réseau de Distribution Public pour en assurer la continuité,
- la réalisation de la séparation du réseau,
- la VAT (Vérification d'Absence de Tension) et la mise à la terre par un dispositif adapté au type de réseau si nécessaire,
- l'ouverture des appareils d'alimentation du poste client, en tenant compte des limites d'exploitation,
- la remise d'une Attestation de Séparation du Réseau (ASR) au chef d'établissement ou à son représentant, précisant, en particulier, les limites des installations séparées,

et à l'issue des travaux :

- le contrôle de l'installation en présence du chef d'établissement ou de son représentant,
- la restitution de l'attestation de séparation du réseau (ASR),
- la condamnation des appareils si nécessaire,
- la remise sous tension de l'installation,
- la reprise du schéma normal d'exploitation.

Option 2 - Séparation de réseaux avec plan de prévention

Tarifs de la prestation

HT	TTC
634,07 €	760,88 €

Délais standards de réalisation

À une date convenue avec le client, sachant qu'un délai minimum de 21 jours calendaires est nécessaire pour la coordination des différents interlocuteurs.

Nota - Dans l'intérêt général et afin de limiter le nombre de coupures annuelles subies par les utilisateurs du réseau, Enedis peut être amenée à reporter une opération de séparation du réseau (certaines séparations de réseaux nécessitent en effet de couper plusieurs utilisateurs).

Contacter Enedis

Client final	Téléphone-Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la contribution d'Enedis à la rédaction du plan de prévention (participation aux réunions, production et rédaction de documents, suivi e-learning, ...)
- la décondamnation d'appareils si nécessaire (selon demande du client),
- les manœuvres d'exploitation et la condamnation des interrupteurs du Réseau de Distribution Public pour en assurer la continuité,
- la réalisation de la séparation du réseau,
- la VAT (Vérification d'Absence de Tension) et la mise à la terre par un dispositif adapté au type de réseau si nécessaire,
- l'ouverture des appareils d'alimentation du poste client, en tenant compte des limites d'exploitation,
- la remise d'une Attestation de Séparation du Réseau (ASR) au chef d'établissement ou à son représentant, précisant, en particulier, les limites des installations séparées,

et à l'issue des travaux :

- le contrôle de l'installation en présence du chef d'établissement ou de son représentant,
- la restitution de l'attestation de séparation du réseau (ASR),
- la condamnation des appareils si nécessaire,
- la remise sous tension de l'installation,
- la reprise du schéma normal d'exploitation.

Clients

Entreprise et professionnel

Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

La prestation consiste à mettre hors tension l'installation du client, afin que ce dernier puisse procéder à son entretien ou à des travaux.

Les points de séparation et les moyens à mettre en œuvre (ouverture des interrupteurs, pose de malt ou fermeture des sectionneurs de mise à la terre, mise hors tension des têtes de câbles d'alimentation...) sont choisis par Enedis en fonction des limites d'exploitation et de la nature des interventions à réaliser par le client.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
241,49 €	289,79 €

Délais standards de réalisation

À une date convenue avec le client, sachant qu'un délai minimum de 21 jours calendaires est nécessaire pour la coordination des différents interlocuteurs.

Nota - Dans l'intérêt général et afin de limiter le nombre de coupures annuelles subies par les utilisateurs du réseau, Enedis peut être amenée à reporter une opération de séparation du réseau (certaines séparations de réseaux nécessitent en effet de couper plusieurs utilisateurs).

Contacteur Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la dé-condamnation d'appareils si nécessaire (selon demande du client),
- la réalisation de la séparation du réseau,
- la VAT (Vérification d'Absence de Tension) et la mise à la terre si nécessaire,
- la remise d'une Attestation de Séparation du Réseau (ASR) au chef d'établissement ou à son représentant, précisant, en particulier, les limites des installations séparées,,

et à l'issue des travaux :

- le contrôle de l'installation, en présence du chef d'établissement ou de son représentant,
- la restitution de l'Attestation de Séparation du Réseau (ASR),
- la condamnation des appareils si nécessaire,
- la remise sous tension de l'installation,
- la reprise du schéma normal d'exploitation.

Clients

Personne Particulier

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

La prestation consiste à mettre hors tension l'installation du client, afin que ce dernier puisse procéder à son entretien ou à des travaux.

Les points de séparation et les moyens à mettre en œuvre (ouverture des interrupteurs, pose de mise à la terre, mise hors tension des têtes de câbles d'alimentation...) sont choisis par Enedis en fonction des limites d'exploitation et de la nature des interventions à réaliser par le client.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	241,49 €	289,79 €

Délais standards de réalisation

À une date convenue avec le client, sachant qu'un délai minimum de 21 jours calendaires est nécessaire pour la coordination des différents interlocuteurs.

Nota - Dans l'intérêt général et afin de limiter le nombre de coupures annuelles subies par les utilisateurs du réseau, Enedis peut être amenée à reporter une opération de séparation du réseau (certaines séparations de réseaux nécessitent en effet de couper plusieurs utilisateurs).

Contacter Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la dé-condamnation d'appareils si nécessaire (selon demande du client),
- la réalisation de la séparation du réseau,
- la VAT (Vérification d'Absence de Tension) et la mise à la terre si nécessaire,
- la remise d'une Attestation de Séparation du Réseau (ASR) au chef d'établissement ou à son représentant, précisant, en particulier, les limites des installations séparées.

Et à l'issue des travaux :

- le contrôle de l'installation, en présence du chef d'établissement ou de son représentant,
- la restitution de l'Attestation de Séparation du Réseau (ASR),
- la condamnation des appareils si nécessaire,
- la remise sous tension de l'installation,
- la reprise du schéma normal d'exploitation.

Clients

Entreprise et professionnel

Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que les clients aient préalablement souscrit les engagements de qualité et/ou de continuité correspondants dans leur contrat d'accès au réseau et pour les Options 2 et 3, que la disponibilité du réseau de télécommunication soit effective et permette les télé-opérations du comptage.

L'option semestrielle pour la réalisation des bilans doit être souscrite en début de période d'engagement.

Cette prestation consiste à établir des bilans semestriels de continuité portant sur des engagements standards, ou à souscrire des engagements personnalisés de continuité et de qualité de l'onde et à établir les bilans associés.

Cette prestation comprend les options suivantes : **Option 1** -Bilan standard semestriel de continuité, **Option 2** -Bilans personnalisés annuels et semestriels de continuité, **Option 3** -Bilans personnalisés annuels et semestriels de qualité.

Option 1 - Bilan standard semestriel de continuité

Enedis adresse un bilan standard semestriel de continuité portant sur des engagements standards et couvrant la période précédant la date d'envoi du bilan (les coupures sont comptabilisées à partir des relevés effectués par Enedis sur le réseau alimentant le site).

Tarifs de la prestation

HT	TTC
289,90 €	347,88 €

Délais standards de réalisation

1 mois à compter de la fin de la période

Contacter Enedis

Client final	Téléphone -Courrier -E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsque le bilan semestriel de continuité comprenant les éléments suivants a été envoyé au client C1 ou aux fournisseurs C2 :

- le nombre de coupures brèves et longues ou nombre global de coupures,
- leurs motifs,
- leur durée

Option 2 - Bilans personnalisés annuels et semestriels de continuité

Enedis propose au client des seuils personnalisés de continuité et adresse un bilan sur la tenue des engagements personnalisés de continuité souscrits par le client dans le cadre d'un contrat Seuil Personnalisé Continuité.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
Bilan annuel	357,65 €	429,18 €
Bilan semestriel supplémentaire	289,90 €	347,88 €

Délais standards de réalisation

1 mois à compter de la fin de la période concernée

Contacter Enedis

Client final	Téléphone - Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsque les engagements personnalisés de continuité ont été souscrits par le client, et que le bilan personnalisé annuel ou semestriel de continuité comprenant les éléments suivants (selon l'engagement souscrit) a été envoyé au client C1 ou aux fournisseurs C2 :

- le nombre de coupures brèves et longues ou nombre global de coupures,
- leurs motifs,
- leur durée.

Option 3 - Bilans personnalisés annuels et semestriels de qualité

Enedis propose au client des seuils personnalisés de qualité de l'onde, et adresse un bilan sur la tenue des engagements personnalisés portant sur les creux de tension souscrits par le client dans le cadre d'un contrat Seuil Personnalisé sur la qualité de l'onde.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
Bilan annuel	1405,74 €	1686,89 €
Bilan semestriel supplémentaire	289,90 €	347,88 €

Délais standards de réalisation

1 mois à compter de la fin de la période concernée

Contacter Enedis

Client final	Téléphone - Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsque les engagements personnalisés de qualité de l'onde ont été souscrits par le client, et que le bilan personnalisé annuel de qualité comprenant les éléments suivants (selon l'engagement souscrit) a été envoyé au client C1 ou aux fournisseurs C2 :

- le nombre des creux de tension,
- leur durée,
- leur profondeur.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

2

Prestations réalisées dans un contexte concurrentiel

Demandeur - Segment

Consommateur

C1

C2

C4

C5

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

La prestation consiste à effectuer une mesure des variations de tension, afin de déterminer si les engagements réglementaires ou contractuels liés aux fluctuations lentes de tension sont respectés.

Le client peut choisir Enedis ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

Le client peut choisir Enedis ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
422,06 €	506,47 €

Délais standards de réalisation

À la date convenue avec le client

ⓘ Nota - La période d'enregistrement se situe généralement entre 1 et 4 semaines, selon que la variation de tension supposée est aléatoire ou récurrente.

Contacter Enedis

Client final	Téléphone - Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la pose d'un analyseur de réseau,
- la dépose de l'analyseur de réseau,
- l'analyse des résultats,
- la rédaction et l'envoi du compte-rendu de l'analyse au demandeur.

Clients

Personne Particulier

Categorie

2

Prestations réalisées dans un contexte concurrentiel

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

La prestation consiste à effectuer une mesure des variations de tension, afin de déterminer si les engagements réglementaires ou contractuels liés aux fluctuations lentes de tension sont respectés.

Le client peut choisir Enedis ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
422,06 €	506,47 €

Délais standards de réalisation

À la date convenue avec le client

ⓘ Nota - La période d'enregistrement se situe généralement entre 1 et 4 semaines, selon que la variation de tension supposée est aléatoire ou récurrente.

Contacter Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la pose d'un analyseur de réseau,
- la dépose de l'analyseur de réseau,
- l'analyse des résultats,
- la rédaction et l'envoi du compte-rendu de l'analyse au demandeur.

Clients

 Particulier

Categorie

2

Prestations réalisées dans un contexte concurrentiel

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

La prestation consiste à effectuer une mesure de la qualité d'alimentation, afin de déterminer si une perturbation provient du réseau ou si les engagements réglementaires ou contractuels sont respectés.

Le client peut choisir Enedis ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

Selon la demande, l'analyse peut porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :

- les fluctuations rapides (flicker/papillotement),
- les fluctuations lentes de tension,
- les creux de tension,
- les déséquilibres,
- la fréquence,
- les microcoupures,
- les harmoniques.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
1727,63 €	2073,16 €

Délais standards de réalisation

À la date convenue avec le client

 Nota - La période d'enregistrement se situe généralement entre 1 et 4 semaines, selon que la variation de tension supposée est aléatoire ou récurrente.

Contacter Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la pose d'un analyseur de réseau,
- la dépose de l'analyseur de réseau,
- l'analyse des résultats,
- la rédaction et l'envoi du compte-rendu de l'analyse au demandeur.

Clients

Entreprise et professionnel

Collectivité

Categorie

2

Prestations réalisées dans un contexte concurrentiel

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5
Consommateur	C1	C2	C4	C5

La prestation consiste à effectuer une mesure de la qualité d'alimentation, afin de déterminer si une perturbation provient du réseau ou si les engagements réglementaires ou contractuels sont respectés.

Le client peut choisir Enedis ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

Selon la demande, l'analyse peut porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :

- les fluctuations rapides (flicker/papillotement),
- les fluctuations lentes de tension,
- les creux de tension,
- les déséquilibres,
- la fréquence,
- les microcoupures,
- les harmoniques.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	1727,63 €	2073,16 €

Délais standards de réalisation

À la date convenue avec le client

Nota - La période d'enregistrement se situe généralement entre 1 et 4 semaines, selon que la variation de tension supposée est aléatoire ou récurrente.

Contacter Enedis

Client final	Téléphone - Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la pose d'un analyseur de réseau,
- la dépose de l'analyseur de réseau,
- l'analyse des résultats,
- la rédaction et l'envoi du compte-rendu de l'analyse au demandeur.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que le client soit équipé d'un compteur communicant ouverts aux services.

La prestation consiste à transmettre, au choix du demandeur, un rapport d'analyse de la qualité d'alimentation électrique (perturbation ou interruption) couvrant l'une des 2 périodes suivantes :

- **Soit les 10 jours précédant la date de la demande,**
- **Soit les 10 jours précédant la date précisée dans la demande, ceci dans la limite des 90 jours précédant la date de la demande.**

Cette fiche comprend deux options : **Option 1** - Analyse des perturbations d'alimentation, **Option 2** - Analyse des interruptions d'alimentation.

Option 1 - Analyse des perturbations d'alimentation

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

15 jours ouvrés à compter de la demande

Contacteur Enedis

Client final	Téléphone - Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la transmission au demandeur du rapport d'analyse quantitatif comprenant le nombre d'excursions de tension basse et/ou haute, la valeur de l'excursion de tension (minimale et/ou maximale) et le nombre de jours concernés, et du rapport d'analyse qualitative au regard du contexte et des normes en vigueur.

Option 2 - Analyse des interruptions d'alimentation

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

15 jours ouvrés à compter de la demande

Contacteur Enedis

Client final	Téléphone - Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la transmission au demandeur du rapport d'analyse quantitatif comprenant le début et la fin de chaque interruption, la durée de l'interruption, la nature et l'origine de l'interruption et le nombre de coupure totale (ou partielle pour un client triphasé), et du rapport d'analyse qualitative au regard du contexte et des normes en vigueur.

Clients

 Particulier

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5
Consommateur	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que le client soit équipé d'un compteur communicant ouvert aux services.

La prestation consiste à transmettre, au choix du demandeur, un rapport d'analyse de la qualité d'alimentation électrique (perturbation ou interruption) couvrant l'une des 2 périodes suivantes :

- Soit les 10 jours précédant la date de la demande,
- Soit les 10 jours précédant la date précisée dans la demande, ceci dans la limite des 90 jours précédant la date de la demande.

Cette fiche comprend deux options : **Option 1** - Analyse des perturbations d'alimentation, **Option 2** - Analyse des interruptions d'alimentation.

Option 1 - Analyse des perturbations d'alimentation

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

15 jours ouvrés à compter de la demande

Contacter Enedis

Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)
Client final	Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la transmission au demandeur du rapport d'analyse quantitatif comprenant le nombre d'excursions de tension basse et/ou haute, la valeur de l'excursion de tension (minimale et/ou maximale) et le nombre de jours concernés, et du rapport d'analyse qualitative au regard du contexte et des normes en vigueur.

Option 2 - Analyse des interruptions d'alimentation

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

15 jours ouvrés à compter de la demande

Contacteur Enedis

Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)
Client final	Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la transmission au demandeur du rapport d'analyse quantitatif comprenant le début et la fin de chaque interruption, la durée de l'interruption, la nature et l'origine de l'interruption et le nombre de coupure totale (ou partielle pour un client triphasé), et du rapport d'analyse qualitative au regard du contexte et des normes en vigueur.

Clients

Entreprise et professionnel

Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le client ait mis à disposition d'Enedis un point de raccordement téléphonique dédié dans le poste, disponible et conforme aux normes de télécommunications ainsi qu'une alimentation électrique basse tension,
- les cellules d'arrivée HTA au point de connexion du client soient motorisées et compatibles avec le coffret de télécommande (l'adaptation ou le remplacement des cellules d'arrivée est à la charge du client),
- la prestation soit compatible avec les conditions normales d'exploitation du réseau (équilibre des charges, incompatibilité avec un raccordement en antenne),
- l'exiguïté du local permette l'installation et l'intervention sur le coffret de télécommande tout en gardant le poste sous tension.

La prestation consiste à mettre en place un dispositif permettant de manœuvrer à distance l'ouverture et la fermeture des interrupteurs des cellules d'arrivée du réseau, afin de diminuer les temps de coupure en cas d'incident.

Cette prestation ne constitue pas une garantie de secours ni une priorité de réalimentation.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
Télécommande 2 directions	785,23 €	942,28 €
Télécommande 3 directions	843,76 €	1012,51 €

Délais standards de réalisation

Envoi de l'étude de faisabilité	6 semaines
Travaux	Selon le planning convenu avec le client

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'étude d'ingénierie du cas (Enedis détermine la solution à mettre en place en fonction de la configuration technique du réseau),
- la fourniture, la pose et l'exploitation d'un dispositif de télécommande des cellules arrivée réseau, dont la commande est motorisée,
- la location, l'entretien du dispositif,
- la prise en charge de l'abonnement téléphonique et des communications pour la manœuvre des interrupteurs.

Contacter Enedis

Client final	Téléphone - Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Nota - En cas d'incident, la manœuvre des interrupteurs à distance par Enedis, le cas échéant, est réalisée sans engagement de délai.

Clients

Particulier

Categorie

3

Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

La prestation consiste à raccorder au Réseau Public de Distribution (RPD) puis à mettre en service, pour une durée supérieure à 28 jours, une installation provisoire conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis.

Tarifs de la prestation

Suivant barème

Le prix consiste en une partie forfaitaire à laquelle s'ajoute une partie variable sur devis, si besoin d'extension du réseau public de distribution : - Au titre du forfait : le prix de la prestation est forfaitaire selon le type de branchement réalisé et figure dans le «Barème de Facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du Réseau Public de Distribution d'électricité concédé à Enedis» (disponible sur le site Internet d'Enedis). Ce forfait est facturé au demandeur via la facture d'énergie. - Au titre du devis : lorsque des travaux sont nécessaires sur le RPD, un devis (PDR) complémentaire relatif à ces travaux est établi selon les dispositions du Barème de Facturation cité. Il est directement adressé pour accord au demandeur du raccordement.

Délais standards de réalisation

À réception de la totalité des éléments du dossier Sans travaux sur le RPD : - Standard : sous 10 jours ouvrés. - Réalisation de raccordement en standard 2 express : sous 2 jours ouvrés. Autre cas : Proposition de raccordement (PDR) : Sans travaux sur le RPD : - Proposition de raccordement (PDR) sous 10 jours ouvrés. - Réalisation du raccordement à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR. Avec travaux sur le RPD : - Proposition de raccordement (PDR) sous 6 semaines. - Réalisation du raccordement idem point ci-dessus.

Nota - Le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).

Contacteur Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement :

- les travaux de raccordement du site au réseau public de distribution,
- la mise en service du raccordement provisoire,
- la résiliation,
- le dé-raccordement,
- la pose et dépose du dispositif de comptage.
- lorsque des travaux sur le réseau concédé à Enedis sont nécessaires, la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, planning type).

Acte élémentaire non compris

En cas de demande de prolongation du raccordement provisoire, Enedis se réserve le droit de procéder à une visite annuelle de contrôle de l'usage et de la conformité dudit raccordement, dans cette situation :

- Enedis doit avoir en sa possession la lettre d'engagement signée du client. En l'absence de ce document et pour bénéficier de la prolongation de son raccordement provisoire, le client s'engage à le transmettre dans les plus brefs délais à Enedis,
- Le tarif de la visite de contrôle correspond au tarif de la prestation F920
- la visite de contrôle est facturée au fournisseur titulaire du point.

Le cas échéant, la demande peut émaner du client avec accord de son fournisseur ou du fournisseur lui-même.

Clauses restrictives

La réalisation des travaux est soumise à l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement, au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR, et pour les points de connexion C1 à C4, à la signature de l'éventuelle convention de raccordement.

La mise en service est réalisée sous réserve que :

- les travaux de raccordement soient terminés et que la mise en exploitation des ouvrages de raccordement d'Enedis ait été réalisée,
- le client signe la lettre « Engagement alimentation électrique temporaire », relative à la conformité des installations avec les normes en vigueur (notamment NF C13-100 pour le domaine de tension HTA), et qui indique la date limite au-delà de laquelle la fourniture sera interrompue (maximum 2 ans, renouvelable sous conditions),
- le client demandeur dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité,
- le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention,
- le client se soit acquitté de la totalité des coûts des travaux.

Enedis ne procède pas au raccordement s'il reçoit une injonction de l'autorité compétente. Pour le raccordement provisoire d'une durée supérieure à 3 mois d'une caravane ou assimilé, une autorisation d'urbanisme est nécessaire pour donner suite à la demande.

Clients

🏢 Entreprise et professionnel

🏠 Collectivité

La prestation consiste à raccorder au Réseau Public de Distribution (RPD) puis à mettre en service, pour une durée supérieure à 28 jours, une installation provisoire conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis.

Categorie

3

Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

La réalisation des travaux est soumise à l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement, au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR, et pour les points de connexion C1 à C4, à la signature de l'éventuelle convention de raccordement.

La mise en service est réalisée sous réserve que :

- les travaux de raccordement soient terminés et que la mise en exploitation des ouvrages de raccordement d'Enedis ait été réalisée,
- le client signe la lettre « Engagement alimentation électrique temporaire », relative à la conformité des installations avec les normes en vigueur (notamment NF C13-100 pour le domaine de tension HTA), et qui indique la date limite au-delà de laquelle la fourniture sera interrompue (maximum 2 ans, renouvelable sous conditions),
- le client demandeur dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité,
- le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention,
- le client se soit acquitté de la totalité des coûts des travaux.

Enedis ne procède pas au raccordement s'il reçoit une injonction de l'autorité compétente. Pour le raccordement provisoire d'une durée supérieure à 3 mois d'une caravane ou assimilé, une autorisation d'urbanisme est nécessaire pour donner suite à la demande.

Tarifs de la prestation

Suivant barème

Le prix consiste en une partie forfaitaire à laquelle s'ajoute une partie variable sur devis, si besoin d'extension du réseau public de distribution : • Pour un raccordement dans le domaine de tension BT :- Au titre du forfait : le prix de la prestation est forfaitaire selon le type de branchement réalisé et figure dans le « Barème de Facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du Réseau Public de Distribution d'électricité concédé à Enedis » (disponible sur le site Internet d'Enedis). Ce forfait est facturé au demandeur via la facture d'énergie. - Au titre du devis : lorsque des travaux sont nécessaires sur le RPD, un devis (PDR) complémentaire relatif à ces travaux est établi selon les dispositions du Barème de Facturation cité. Il est directement adressé pour accord au demandeur du raccordement. • Pour un raccordement dans le domaine de tension HTA, un devis (PDR) relatif à ces travaux est établi directement au demandeur du raccordement selon les dispositions du Barème de Facturation cité.

Délais standards de réalisation

À réception de la totalité des éléments du dossier C4- C5 sans travaux sur le RPD :-Réalisation du raccordement en Standard 1 sous 10 jours ouvrés, -Réalisation du raccordement en Standard 2 (express) sous 2 jours ouvrés. Autre cas : Proposition de raccordement (PDR) : Sans travaux sur le RPD :-Proposition de raccordement (PDR) sous 10 jours ouvrés.- Réalisation du raccordement à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR. Avec travaux sur le RPD :- Proposition de raccordement (PDR) : C5 sous 6 semaines, C1 à C4 sous 3 mois. -Réalisation du raccordement idem point ci-dessus.

Nota - Le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).

Contacter Enedis

Client final C1	Accueil Réseau Distribution (ARD)
Fournisseur C2 à C5	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement :

- les travaux de raccordement du site au réseau public de distribution,
- la mise en service du raccordement provisoire,
- la résiliation,
- le dé-raccordement,
- la pose et dépose du dispositif de comptage.
- lorsque des travaux sur le réseau concédé à Enedis sont nécessaires, la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, planning type).
- pour les points de connexion C1 à C4, la rédaction et la signature de l'éventuelle convention d'exploitation.

Acte élémentaire non compris

En cas de demande de prolongation du raccordement provisoire, Enedis se réserve le droit de procéder à une visite annuelle de contrôle de l'usage et de la conformité dudit raccordement, dans cette situation :

- Enedis doit avoir en sa possession la lettre d'engagement signée du client. En l'absence de ce document et pour bénéficier de la prolongation de son raccordement provisoire, le client s'engage à le transmettre dans les plus brefs délais à Enedis,
- Le tarif de la visite de contrôle correspond au tarif de la prestation F920,
- pour les points de connexion en contrat unique, la visite de contrôle est facturée au fournisseur titulaire du point,
- pour un point de connexion C5, la demande de prolongation peut émaner du client avec accord de son fournisseur ou du fournisseur lui-même.

Clients

Particulier

Categorie

3

Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le client signe la lettre «Engagement alimentation électrique temporaire», relative à la conformité des installations, qui indique la date limite au-delà de laquelle la fourniture sera interrompue (maximum 28 jours),
- le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention,
- le client demandeur dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité,
- le client se soit acquitté de la totalité des coûts des travaux.

Enedis ne procède pas au raccordement s'il reçoit une injonction de l'autorité compétente.

La prestation consiste à raccorder au Réseau Public de Distribution (RPD), puis à mettre en service, pour une durée maximale de 28 jours, une installation provisoire, conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis.

Tarifs de la prestation

Suivant barème

Le prix consiste en une partie forfaitaire à laquelle s'ajoute une partie variable sur devis, si besoin d'extension du réseau public de distribution. - Au titre du forfait : le prix de la prestation est forfaitaire selon le type de branchement réalisé et figure dans le «Barème de Facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du Réseau Public de Distribution d'électricité concédé à Enedis» (disponible sur le site Internet d'Enedis). Ce forfait est facturé au demandeur via la facture d'énergie. - Au titre du devis : lorsque des travaux sont nécessaires sur le RPD, un devis (PDR) complémentaire relatif à ces travaux est établi selon les dispositions du Barème de Facturation cité. Il est directement adressé pour accord au demandeur du raccordement.

Délais standards de réalisation

À réception de la totalité des éléments du dossier Sans travaux sur le RPD : Réalisation du raccordement en Standard 1 sous 10 jours ouvrés. Avec travaux sur le RPD : - Proposition de raccordement (PDR) sous 6 semaines, - Raccordement réalisé à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR.

Nota - Le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).

Contacter Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement :

- les travaux de raccordement du site au réseau public de distribution,
- la mise en service du raccordement provisoire,
- la résiliation,
- le dé-raccordement,
- la pose et dépose du dispositif de comptage.
- lorsque des travaux sur le réseau concédé à Enedis sont nécessaires, la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, planning type),
- pour les points de connexion C4, la rédaction et la signature de l'éventuelle convention d'exploitation.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

3

Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le client signe la lettre «Engagement alimentation électrique temporaire», relative à la conformité des installations, qui indique la date limite au-delà de laquelle la fourniture sera interrompue (maximum 28 jours),
- le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention,
- le client demandeur dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité,
- le client se soit acquitté de la totalité des coûts des travaux.

Enedis ne procède pas au raccordement s'il reçoit une injonction de l'autorité compétente.

La prestation consiste à raccorder au Réseau Public de Distribution (RPD), puis à mettre en service, pour une durée maximale de 28 jours, une installation provisoire, conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis.

Tarifs de la prestation

Suivant barème

Le prix consiste en une partie forfaitaire à laquelle s'ajoute une partie variable sur devis, si besoin d'extension du réseau public de distribution. - Au titre du forfait : le prix de la prestation est forfaitaire selon le type de branchement réalisé et figure dans le «Barème de Facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du Réseau Public de Distribution d'électricité concédé à Enedis» (disponible sur le site Internet d'Enedis). Ce forfait est facturé au demandeur via la facture d'énergie. - Au titre du devis : lorsque des travaux sont nécessaires sur le RPD, un devis (PDR) complémentaire relatif à ces travaux est établi selon les dispositions du Barème de Facturation cité. Il est directement adressé pour accord au demandeur du raccordement.

Délais standards de réalisation

À réception de la totalité des éléments du dossier : Sans travaux sur le RPD : Réalisation du raccordement en Standard 1 sous 10 jours ouvrés, Réalisation du raccordement en Standard 2 (express) sous 2 jours ouvrés. Avec travaux sur le RPD : - Proposition de raccordement (PDR) sous 6 semaines, - Raccordement réalisé à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR.

^① Nota - Le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).

Contacter Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement :

- les travaux de raccordement du site au réseau public de distribution,
- la mise en service du raccordement provisoire,
- la résiliation,
- le dé-raccordement,
- la pose et dépose du dispositif de comptage.
- lorsque des travaux sur le réseau concédé à Enedis sont nécessaires, la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, planning type),
- pour les points de connexion C4, la rédaction et la signature de l'éventuelle convention d'exploitation.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

3

Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur

C1C2C4C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve qu'une autorisation d'urbanisme ait été délivrée par l'autorité compétente dans le cas des projets nécessitant une telle autorisation.

La réalisation des travaux est soumise :

- à l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement,
- au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR,
- pour les points de connexion C1 à C4 à la signature de la convention de raccordement,
- à l'acceptation formelle par la collectivité en charge de l'urbanisme, le cas échéant, de la prise en charge de l'extension du réseau ainsi que de la réalisation des travaux associés.
- pour les points de connexion C1 à C4, dans le cas d'une modification de raccordement, les conventions de raccordement, et le cas échéant d'exploitation, doivent être mises à jour.

La prestation consiste à raccorder physiquement une installation définitive au réseau existant conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis.

La prestation correspond également aux modifications de raccordement dans le cadre des demandes d'augmentation ou de diminution de la puissance souscrite par rapport à la puissance de raccordement initiale, lorsque des travaux sont nécessaires.

Tarifs de la prestation

Suivant barème

ⓘ

Prestation sur devis établi selon les dispositions du barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis (disponible sur le site Internet d'Enedis)

Délais standards de réalisation

À réception de la totalité des éléments du dossier Proposition de raccordement (PDR) : Se reporter au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs de réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis. Travaux : Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR.

ⓘ

Nota - Le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).

Contacteur Enedis

Client final	Accueil Réseau Distribution (ARD)
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement :

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, échéancier),
- les travaux de raccordement du site au réseau public de distribution et la pose du dispositif de comptage.

Par ailleurs, elle intègre pour les points de connexion C1 à C4 :

- la rédaction et la signature des éventuelles conventions de raccordement et d'exploitation.

Clients

Particulier

Categorie

3

Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve qu'une autorisation d'urbanisme ait été délivrée par l'autorité compétente dans le cas des projets nécessitant une telle autorisation.

La réalisation des travaux est soumise :

- à l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement,
- au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR,
- pour les points de connexion C1 à C4 à la signature de la convention de raccordement,
- à l'acceptation formelle par la collectivité en charge de l'urbanisme, le cas échéant, de la prise en charge de l'extension du réseau ainsi que de la réalisation des travaux associés.
- pour les points de connexion C1 à C4, dans le cas d'une modification de raccordement, les conventions de raccordement, et le cas échéant d'exploitation, doivent être mises à jour.

La prestation consiste à raccorder physiquement une installation définitive au réseau existant conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis.

La prestation correspond également aux modifications de raccordement dans le cadre des demandes d'augmentation ou de diminution de la puissance souscrite par rapport à la puissance de raccordement initiale, lorsque des travaux sont nécessaires.

Tarifs de la prestation

Suivant barème

- Prestation sur devis établi selon les dispositions du barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis (disponible sur le site Internet d'Enedis)

Délais standards de réalisation

À réception de la totalité des éléments du dossier Proposition de raccordement (PDR) : Se reporter au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs de réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis.
Travaux : Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR.

- Nota - Le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).

Contacter Enedis

Client final	Accueil Réseau Distribution (ARD)
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement :

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, échéancier),
- les travaux de raccordement du site au réseau public de distribution et la pose du dispositif de comptage.

Fourniture et installation de bornes équipées de prises électriques pour des usages temporaires

F850

Clients

 Entreprise et professionnel Collectivité

Categorie

2

Prestations réalisées dans un contexte concurrentiel

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve :

- qu'au préalable une prestation F840 liée au projet ait été finalisée,
- qu'une autorisation d'urbanisme ait été délivrée par l'autorité compétente dans le cas des projets nécessitant une telle autorisation,
- de la réalisation d'une étude technique par Enedis,
- de l'acceptation du devis émis par Enedis par le client,
- que la borne appartienne à la collectivité locale/client demandeur.

La prestation consiste à fournir et installer une borne fixe équipée de prises électriques triphasées et monophasées, destinée à l'équipement de lieux ayant des besoins d'alimentation récurrents en Basse Tension, > 36 kVA à 250 kVA (par ex. événements, chantiers, ou autres usages temporaires).

Nota-La borne électrique événementielle est encadrée par les normes NF C14-100, NF C15-100 et NF C17-200. La limite d'exploitation (limite normative) entre Enedis et le Responsable d'Exploitation se situe au niveau des bornes aval du dispositif de sectionnement à coupure visible. En effet, afin de permettre la séparation entre les ouvrages de l'installation intérieure, régis par la norme NF C 15-100 et les Ouvrages de Raccordement d'Enedis, régis par la norme NF C 14-100, un dispositif de sectionnement à coupure visible est placé entre le Dispositif de comptage et l'Appareil Général de Commande et de Protection (AGCP).

Fourniture et installation de bornes équipées de prises électriques

Tarifs de la prestation

Sur devis

Délais standards de réalisation

Sous 3 mois

 Après acceptation du devis par le client

Contacter Enedis

Client final

E-mail : par-solutions-evenementielles@enedis.fr

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la fourniture et l'installation des bornes 100 A et 400 A, (disjoncteurs et prises inclus, ...),
- les études liées à l'installation de la borne : études de sols, drainage... (hors périmètre F840),
- la signature d'une convention d'exploitation entre Enedis et la Collectivité locale / Client demandeur.

Acte élémentaire non compris

Les actes suivants ne sont pas intégrés à la prestation :

- les études et travaux de raccordement au RPD, le tarif de ces actes est repris sur la prestation F840 (fourniture et installation d'un boîtier de télécommunication, dispositif de comptage),
- la mise en service et résiliation sont reprises par les prestations F800 et F820 en fonction de la durée souhaitée sur le domaine public. L'utilisation ne présente pas de restriction,
- l'entretien et le Maintien en Condition Opérationnel des bornes sur la partie C15-100 et NF C17-200 est à la charge du client demandeur.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

3

Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve qu'une autorisation d'urbanisme ait été délivrée par l'autorité compétente dans le cas des projets nécessitant une telle autorisation.

La réalisation des travaux est soumise :

- à l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement,
- au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR,
- pour les points de connexion C1 à C4, à la signature préalable de la convention de raccordement mise à jour.

La prestation consiste à réaliser une ou plusieurs des opérations suivantes :

- **déplacement du comptage d'un point de connexion,**
- **déplacement de tout ou partie des ouvrages du raccordement d'un point de connexion,**
- **modification de la technique du raccordement d'un point de connexion (passage aérien/souterrain par exemple).**

La prestation ne s'applique pas aux modifications de raccordement engendrées par des demandes de modifications de puissance ou de type d'alimentation électrique (monophasée/triphasée) à iso puissance (dans ce cas, se reporter à la fiche F170 ou F180).

Tarifs de la prestation

Suivant barème

- ① Prestation sur devis établi selon les dispositions du barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis (disponible sur le site Internet d'Enedis)

Délais standards de réalisation

À réception de la totalité des éléments du dossier Proposition de raccordement (PDR) : Envoi dans les délais convenus avec le client et au maximum dans le délai figurant dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis. Travaux : Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR.

- ① Nota - Le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).

Contacter Enedis

Client final	Accueil Réseau Distribution (ARD)
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement :

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, planning type),
- la réalisation des travaux (y compris changement de dispositif de comptage si nécessaire).

Par ailleurs, elle intègre pour les points de connexion C1 à C4 :

- la rédaction et la signature des éventuelles conventions de raccordement et d'exploitation.

Clients

 Particulier

Categorie

3

Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve qu'une autorisation d'urbanisme ait été délivrée par l'autorité compétente dans le cas des projets nécessitant une telle autorisation.

La réalisation des travaux est soumise :

- à l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement,
- au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR,
- pour les points de connexion C1 à C4, à la signature préalable de la convention de raccordement mise à jour.

La prestation consiste à réaliser une ou plusieurs des opérations suivantes :

- déplacement du comptage d'un point de connexion,
- déplacement de tout ou partie des ouvrages du raccordement d'un point de connexion,
- modification de la technique du raccordement d'un point de connexion (passage aérien/souterrain par exemple).

La prestation ne s'applique pas aux modifications de raccordement engendrées par des demandes de modifications de puissance ou de type d'alimentation électrique (monophasée/triphasée) à iso puissance (dans ce cas, se reporter à la fiche F180).

Tarifs de la prestation

Suivant barème

- ① Prestation sur devis établi selon les dispositions du barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis (disponible sur le site Internet d'Enedis)

Délais standards de réalisation

À réception de la totalité des éléments du dossier Proposition de raccordement (PDR) : Envoi dans les délais convenus avec le client et au maximum dans le délai figurant dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis. Travaux : Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR.

- ① Nota - Le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).

Contacter Enedis

Client final	Accueil Réseau Distribution (ARD)
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement :

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, planning type),
- la réalisation des travaux (y compris changement de dispositif de comptage si nécessaire).

Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le raccordement

F870

Clients

Entreprise et professionnel

Collectivité

Categorie

3

Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve :

- de l'acceptation de la PTF par le demandeur,
- du respect de l'échéancier de paiement défini dans la PTF.

La prestation consiste à déplacer un ouvrage du réseau public de distribution.

Tarifs de la prestation

Sur devis

Délais standards de réalisation

Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PTF.

Contacter Enedis

Client final Accueil Réseau Distribution (ARD)

Fournisseur Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'étude de la solution technique,
- la rédaction de la Proposition Technique et Financière (PTF : offre technique, offre financière et échéancier),
- les travaux de déplacement d'ouvrage.

Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le raccordement

F870

Clients

Personne Particulier

Categorie

3

Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve :

- de l'acceptation de la PTF par le demandeur,
- du respect de l'échéancier de paiement défini dans la PTF.

La prestation consiste à déplacer un ouvrage du réseau public de distribution.

Tarifs de la prestation

Sur devis

Délais standards de réalisation

Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PTF.

Contacter Enedis

Client final	Accueil Réseau Distribution (ARD)
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'étude de la solution technique,
- la rédaction de la Proposition Technique et Financière (PTF : offre technique, offre financière et échéancier),
- les travaux de déplacement d'ouvrage.

Clients

 Particulier

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Propriétaire de l'installation

C1

C2

C4

C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- elle ne porte pas atteinte à la continuité du service public de distribution
- aucun contrat de fourniture d'électricité ne soit actif sur le point de connexion (en dehors des cas de danger grave et imminent ou de trouble).

La prestation consiste à supprimer le raccordement au réseau public de distribution d'un point de connexion ne correspondant pas à un raccordement provisoire.

Tarifs de la prestation

Sur devis

Délais standards de réalisation

À réception de la totalité des éléments du dossier Proposition technique et financière (PTF) : Envoi dans les délais convenus avec le client et au maximum sous 3 mois pour les points de connexion C1 à C4 et 10 jours pour les points de connexion C5.
Travaux : Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PTF.

Contacter Enedis

Client final

Ligne Accueil Raccordement Électricité (ARE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la rédaction de la Proposition Technique et Financière (PTF : offre technique, offre financière, échéancier),
- la mise hors tension de l'installation,
- les travaux de suppression du raccordement.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Propriétaire de l'installation

C1

C2

C4

C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- elle ne porte pas atteinte à la continuité du service public de distribution,
- aucun contrat de fourniture d'électricité ne soit actif sur le point de connexion (en dehors des cas de danger grave et imminent ou de trouble).

La prestation consiste à supprimer le raccordement au réseau public de distribution d'un point de connexion ne correspondant pas à un raccordement provisoire.

Tarifs de la prestation

Sur devis

Délais standards de réalisation

À réception de la totalité des éléments du dossier Proposition technique et financière (PTF) : Envoi dans les délais convenus avec le client et au maximum sous 3 mois pour les points de connexion C1 à C4 et 10 jours pour les points de connexion C5.
Travaux : Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PTF.

Contacter Enedis

Client final

Ligne Accueil Raccordement Électricité (ARE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la rédaction de la Proposition Technique et Financière (PTF : offre technique, offre financière, échéancier),
- la mise hors tension de l'installation,
- les travaux de suppression du raccordement.

Clients

Entreprise et professionnel

Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

Lorsque la prestation est demandée par un fournisseur C2 et C4, elle est réalisée sous réserve que le fournisseur garantisse disposer d'une autorisation expresse du client.

La prestation consiste à modifier les codes permettant l'accès à distance aux informations des compteurs électroniques télé-relevables, afin de préserver la confidentialité des données.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
114,39 €	137,27 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la modification du paramétrage du comptage,
- la transmission des codes d'accès au client C1 ou au fournisseur C2 et C4,
- le remplacement des mémoires des compteurs si nécessaire.

Clients

Particulier

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

La prestation consiste à étudier la consommation du point de connexion et à vérifier si besoin qu'il n'y a pas d'utilisation frauduleuse de l'installation ou de dysfonctionnement de comptage.

Avant toute demande, une pré-analyse de la consommation devra être réalisée par le fournisseur et transmise dans la demande de prestation.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	30,43 €	36,52 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- l'analyse des consommations du point de connexion,
- l'enquête sur site et le relevé d'index, le cas échéant.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

La prestation consiste à étudier la consommation du point de connexion et à vérifier si besoin qu'il n'y a pas d'utilisation frauduleuse de l'installation ou de dysfonctionnement de comptage.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
C2 et C4	101,33 €	121,60 €
C5	30,43 €	36,52 €

ⓘ La prestation n'est pas facturée dans le cas où une anomalie est constatée sur le comptage.

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Client final	Téléphone - Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- l'analyse des consommations du point de connexion,
- l'enquête sur site et le relevé d'index, le cas échéant.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve qu'elle ne corresponde pas au remplacement des piles soudées au compteur lorsque le compteur est propriété du client.

La prestation consiste à effectuer une intervention d'une durée inférieure à 15 mn.

Son objet peut être par exemple :

Pour tous les compteurs :

- la vérification de la télé-information,
- la configuration des contacts clients (asservissement client),
- la vérification des contacts tarifaires (asservissement client),
- l'ouverture de local,
- le contrôle de la tension instantanée (sans pose d'enregistreur),
- l'apposition d'affiche annonçant la suspension de l'alimentation électrique des services généraux d'immeubles, dans le cas où le syndicat des copropriétaires est en situation d'impayé,
- l'explication sur le fonctionnement du compteur.

Pour les compteurs en propriété client :

- la pose de scellé,
- la dépose de scellé,
- le changement de pile (non soudée),
- le changement de batterie.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
117,77 €	141,32 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement :

- le traitement de l'objet correspondant à la demande.

Clients

Particulier

Entreprise et professionnel

Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

La prestation consiste à effectuer une intervention d'une durée inférieure à 15 mn.

Son objet peut être par exemple :

- l'ouverture de local,
- le contrôle de tension instantané (sans pose d'enregistreur),
- l'apposition d'affiche annonçant la suspension de l'alimentation électrique des services généraux d'immeubles dans le cas où le syndicat des copropriétaires est en situation d'impayé,
- l'explication sur le fonctionnement du compteur,
- le changement de porte de coffret,
- la vérification de la télé-information client (TIC),
- la vérification des contacts tarifaires (asservissement client),
- la configuration des contacts tarifaires (asservissement client),
- avec compteur Linky : la vérification du calendrier fournisseur programmé dans le compteur.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
30,43 €	36,52 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement :

- le traitement de l'objet correspondant à la demande.

Clients

 Particulier

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5
Consommateur	C1	C2	C4	C5

La prestation consiste à mettre en œuvre des mesures de protection du réseau et des personnes lorsque des travaux ont lieu au voisinage des lignes électriques d'Enedis.

Cette fiche comprend les cas suivants : Cas 1-Isolation du réseau nu BT par pose de matériels isolants ou protection du réseaux BT isolé avec sa connectique, Cas 2-Autres méthodes de protection de chantier.

Rappel : Avant toute intervention à proximité d'un ouvrage électrique, il est impératif d'envoyer une déclaration de projet de travaux-déclaration d'intention de commencement des travaux (DT-DICT) au moins 15 jours avant le début des travaux.

Consultez www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr afin de déclarer vos travaux et prenez contact avec nos équipes techniques pour la mise en œuvre des mesures de prévention.

DT : Demande de projet de Travaux / DICT : Demande d'intention Commencement de Travaux.

Cas 1 - Isolation du réseau nu BT par pose de matériels isolants ou protection du réseaux BT isolé avec sa connectique

La prestation consiste à poser et déposer des matériels isolants loués par Enedis au demandeur de la prestation, sur le réseau aérien BT nu ou isolé.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
2 éléments sont facturés au titre de cette prestation :		
Forfait pose et dépose	334,99 €	401,99 €
Au delà de 1 mois de protection, une redevance de location mensuelle(*) du matériel isolant, par portée :	10,51 €	12,61 €
ⓘ * Tout mois commencé est dû.		

Délais standards de réalisation

10 jours après acceptation de la proposition

Contacter Enedis

Client final	Téléphone-Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la mise à disposition du matériel isolant ou de protection adapté,
- la pose du matériel adapté à la protection du chantier,
- la dépose du matériel en fin de chantier.

Cas 2 - Autres méthodes de protection du chantier

- La prestation consiste à mettre hors tension le réseau HTA ou BT, aérien ou souterrain, avec ou sans consignation, y compris le piquage et sectionnement en vue de sa destruction,
- La prestation consiste à déplacer, mettre hors de portée, soutenir le réseau HTA ou BT, aérien ou souterrain,
- Nécessite une étude de la solution technique à mettre en œuvre.

Tarifs de la prestation

Sur devis

Délais standards de réalisation

À la date convenue avec le demandeur

Contacter Enedis

Client final	Téléphone - Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la réalisation des manœuvres d'exploitation sur le réseau,
- la mise hors tension ou la consignation du réseau,
- le déplacement, mise hors de portée ou soutènement du réseau,
- la remise en état du réseau.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Consommateur	C1	C2	C4	C5
Fournisseur d'électricité	C1	C2	C4	C5

La prestation consiste à mettre en œuvre des mesures de protection du réseau et des personnes lorsque des travaux ont lieu au voisinage des lignes électriques d'Enedis.

Cette fiche comprend les cas suivants : Cas 1-Isolation du réseau nu BT par pose de matériels isolants ou protection du réseaux BT isolé avec sa connectique, Cas 2-Autres méthodes de protection de chantier.

Rappel : Avant toute intervention à proximité d'un ouvrage électrique, il est impératif d'envoyer une déclaration de projet de travaux-déclaration d'intention de commencement des travaux (DT-DICT) au moins 15 jours avant le début des travaux.

Consultez www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr afin de déclarer vos travaux et prenez contact avec nos équipes techniques pour la mise en œuvre des mesures de prévention.

DT : Demande de projet de Travaux / DICT : Demande d'intention Commencement de Travaux.

Cas 1 - Isolation du réseau nu BT par pose de matériels isolants ou protection du réseaux BT isolé avec sa connectique

La prestation consiste à poser et déposer des matériels isolants loués par Enedis au demandeur de la prestation, sur le réseau aérien BT nu ou isolé.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
2 éléments sont facturés au titre de cette prestation :		
Forfait pose et dépose	334,99 €	401,99 €
Au delà de 1 mois de protection, une redevance de location mensuelle(*) du matériel isolant, par portée :	10,51 €	12,61 €
ⓘ * Tout mois commencé est dû.		

Délais standards de réalisation

10 jours après acceptation de la proposition

Contacter Enedis

Client final	Téléphone-Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la mise à disposition du matériel isolant ou de protection adapté,
- la pose du matériel adapté à la protection du chantier,
- la dépose du matériel en fin de chantier.

Cas 2 - Autres méthodes de protection du chantier

- La prestation consiste à mettre hors tension le réseau HTA ou BT, aérien ou souterrain, avec ou sans consignation, y compris le piquage et sectionnement en vue de sa destruction,
- La prestation consiste à déplacer, mettre hors de portée, soutenir le réseau HTA ou BT, aérien ou souterrain
- Nécessite une étude de la solution technique à mettre en œuvre.

Tarifs de la prestation

Sur devis

Délais standards de réalisation

À la date convenue avec le demandeur

Contacter Enedis

Client final	Téléphone - Courrier - E-mail
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la réalisation des manœuvres d'exploitation sur le réseau,
- la mise hors tension ou la consignation du réseau,
- le déplacement, mise hors de portée ou soutènement du réseau,
- la remise en état du réseau.

Mise en place d'un test sur mesure d'interopérabilité des systèmes d'informations

F1000

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- les versions applicatives, et les ressources requises, soient disponibles aux dates demandées,
- la faisabilité technique et fonctionnelle des tests prévus soit assurée (notamment mises en condition des points de connexion),
- le fournisseur accepte et respecte les procédures d'utilisation au service,
- le fournisseur respecte les limites précisées au service (volumétrie par jour notamment spécifiée dans le cahier des charges établi selon le modèle type d'Enedis).

La prestation consiste à mettre à disposition du fournisseur une plate-forme de tests d'Enedis pour lui permettre de réaliser une recette en cycle complet de son système d'information.

Cette fiche doit être utilisée à chaque fois que le fournisseur effectue une demande de participation à une session de tests qui ne répond pas aux critères standards suivants :

- Périmètre du catalogue des cas de tests d'homologation (cf. documents ENEDIS.SGE.REF.0053.Homologation_Catalogue des cas de tests_C5 et ENEDIS.SGE.REF.0212.Homologation_Catalogue des cas de tests_C2-C4),
- Calendrier des sessions de tests type 4 d'homologation.

Tarifs de la prestation

Sur devis

Délais standards de réalisation

2 mois

Contacteur Enedis

E-mail avec envoi d'un cahier des charges selon le modèle type établi par Enedis.

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la mise à disposition d'une plate-forme de tests pour la durée commandée et d'un lot de points de connexion suffisant pour réaliser les tests,
- la fourniture d'une assistance technique et fonctionnelle à la demande du fournisseur tout au long de la campagne,
- les opérations manuelles liées aux déroulements des tests à effectuer dans le Système d'Information d'Enedis sur demande du fournisseur.

Mise en place d'un test sur mesure d'interopérabilité des systèmes d'informations

F1000

Clients

Particulier

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- les versions applicatives, et les ressources requises, soient disponibles aux dates demandées,
- la faisabilité technique et fonctionnelle des tests prévus soit assurée (notamment mises en condition des points de connexion),
- le fournisseur accepte et respecte les procédures d'utilisation au service,
- le fournisseur respecte les limites précisées au service (volumétrie par jour notamment spécifiée dans le cahier des charges établi selon le modèle type d'Enedis).

La prestation consiste à mettre à disposition du fournisseur une plate-forme de tests d'Enedis pour lui permettre de réaliser une recette en cycle complet de son système d'information.

Cette fiche doit-être utilisée à chaque fois que le fournisseur effectue une demande de participation à une session de tests qui ne répond pas aux critères standards suivants :

- Périmètre du catalogue des cas de tests d'homologation (cf. documents ENEDIS.SGE.REF.0053.Homologation_Catalogue des cas de tests_C5 et ENEDIS.SGE.REF.0212.Homologation_Catalogue des cas de tests_C2-C4),
- Calendrier des sessions de tests type 4 d'homologation.

Tarifs de la prestation

Sur devis

Délais standards de réalisation

2 mois

Contacter Enedis

E-mail avec envoi d'un cahier des charges selon le modèle type établi par Enedis.

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la mise à disposition d'une plate-forme de tests pour la durée commandée et d'un lot de points de connexion suffisant pour réaliser les tests,
- la fourniture d'une assistance technique et fonctionnelle à la demande du fournisseur tout au long de la campagne,
- les opérations manuelles liées aux déroulements des tests à effectuer dans le Système d'Information d'Enedis sur demande du fournisseur.

Clients

 Particulier

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Fournisseur d'électricité

C1

C2

C4

C5

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- les équipes d'intervention d'Enedis soient disponibles lorsqu'un déplacement est nécessaire,
- le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention lorsqu'un déplacement est nécessaire,
- son exécution ne présente aucun risque pour la sécurité des biens et des personnes,
- elle ait été demandée par le fournisseur et avant 21h00.

Pour un compteur communicant Linky lorsque la demande est transmise après 15h00 et en cas d'échec de télé-opération, la prestation est réalisée sous réserve de disponibilité des équipes Enedis.

La prestation consiste pour un point de connexion existant à le mettre en service dans la journée pour une demande transmise le même jour ou à le rétablir dans la journée suite à un impayé ou manquement contractuel pour une demande transmise après 15h00.

Cette fiche comprend deux options en fonction de la configuration technique du point de connexion : **Option 1** -Point de connexion équipé d'un compteur non communicant, **Option 2** -Point de connexion équipé d'un compteur communicant.

Option 1 - Point de connexion équipé d'un compteur non communicant (avec déplacement sur site)

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	126,18 €	151,42 €

Délais standards de réalisation

Dans la journée

Contacteur Enedis

Portail d'Enedis (SGE) + appel ligne Affaires Urgentes ou Centre d'Appel Dépannage (CAD)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'on a été effectués exclusivement :

Pour une mise en service sur une installation existante (F120B) :

- le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du fournisseur,
- le relevé et la transmission des index de mise en service, lorsque l'alimentation est suspendue ou la puissance maximale de soutirage réduite ;
- le rétablissement de l'alimentation ou la suppression de la réduction de puissance du point de connexion,
- la vérification visuelle du bon fonctionnement du compteur et du disjoncteur,
- la vérification de la présence des scellés de l'installation.

Pour un rétablissement (F200) :

- le rétablissement de l'alimentation ou de la puissance souscrite du point de connexion,
- le relevé et la transmission des index de rétablissement.

Option 2 - Point de connexion équipé d'un compteur communicant Linky

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	50,48 €	60,58 €

Délais standards de réalisation

Dans la journée

Contacter Enedis

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

Pour une mise en service sur une installation existante (F120B) :

- le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du fournisseur,
- le relevé et la transmission des index de mise en service.
- la programmation des grilles tarifaires distributeur et fournisseur
- la programmation de la puissance souscrite,
- lorsque l'alimentation est suspendue, l'interrupteur (breaker) du compteur est laissé ouvert avec possibilité de réarmement par le client.

Pour un rétablissement (F200) :

- le rétablissement de l'alimentation ou de la puissance souscrite du point de connexion,
- l'interrupteur (breaker) du compteur est laissé ouvert avec possibilité de fermeture par le client,
- le relevé et la transmission des index de rétablissement.

Clients

🏢 Entreprise et professionnel

Categorie

E

Prestation réalisée à titre expérimental

Demandeur - Segment

Opérateur d'IRVE	C1	C2	C4	C5
Fabricant de matériels électriques	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

Le marquage Linky Ready a pour objectif d'attester la compatibilité des équipements aval compteur avec la TIC du compteur Linky (bonne réception des signaux de la TIC et cohérence des trames). A ce titre :

- il nécessite la mise à disposition préalable par le client de deux produits identiques pour la réalisation des tests,
- il exclut tout essai sur les aspects fonctionnels du produit,
- il ne certifie pas l'utilisation des informations de la TIC par l'appareil.

Le but de la prestation est de permettre à tout acteur de l'écosystème aval compteur d'attester de la compatibilité de ses équipements avec la sortie télé information client (TIC) du compteur Linky Enedis. Enedis propose d'accompagner ces acteurs à chaque étape de développement de leurs produits, jusqu'à l'obtention du marquage.

Cette prestation comprend 2 catégories : **Catégorie 1** - Les prestations réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseau de distribution d'électricité Enedis, **Catégorie 2** - Les prestations relevant du domaine concurrentiel qui peuvent être réalisées par d'autres prestataires que le gestionnaire de réseau de distribution d'électricité Enedis

La TIC est une interface accessible au client mettant à disposition un ensemble d'informations utiles pour le client pour la gestion de sa consommation ou production énergétique. Elle peut être exploitée par les équipements en aval du compteur (pour plus d'informations, se référer aux notes techniques Enedis-NOI-CP_02E et Enedis-NOI-CP_54E).

Catégorie 1 - Les prestations réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseau de distribution d'électricité Enedis

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
Délivrance de l'autorisation de marquage pour une licence non exclusive d'utilisation de cette marque pour le matériel ayant réussi les tests. En France :	1000,00 €	1200,00 €
Programmation spécifique pour tests TIC des compteurs de prêt. Par compteur configuré sur mesure (obligatoire pour un prêt, limité à un an renouvelable) :	325,00 €	390,00 €

Délais standards de réalisation

Le planning du laboratoire est mis à jour chaque mois.

Contacter Enedis

linky-tech-tic@enedis.fr

Acte élémentaire compris

Equipements :

- programmation sur mesure des équipements (compteur de prêt).

Gestion administrative et logistique :

- gestion des conventions et accords de confidentialité (NDA),
- préparation et envoi des équipements (compteur de prêt).

Acte élémentaire non compris

- envoi des équipements de prêts à l'international.

Catégorie 2 - Les prestations relevant du domaine concurrentiel qui peuvent être réalisées par d'autres prestataires que le gestionnaire de réseau de distribution d'électricité Enedis

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
Forfait campagne de test en laboratoire Enedis Lab dans l'objectif d'obtenir le marquage LinkyReady. Une campagne de test du produit :	1650,00 €	1980,00 €
Expertise technique TIC (formation, tests spécifiques, accompagnement...)	Sur devis	
Programmation d'une licence d'utilisation du logiciel de simulation de TIC. Limité à un an renouvelable :	385,00 €	462,00 €

⌚ Le laboratoire est ouvert de 9h à 18h sur la base du planning défini avec le client.

Délais standards de réalisation

Le planning du laboratoire est mis à jour chaque mois.

Contacter Enedis

linky-tech-tic@enedis.fr

Acte élémentaire compris

Accompagnement :

- accès aux locaux du laboratoire lorsque cela est nécessaire,
- expertise du laboratoire relative à l'usage du réseau de distribution en aval compteur lors de la phase de tests et lors de la phase d'analyse des résultats,
- manuel d'utilisation du logiciel simulateur de TIC.

Installation et équipements :

- programmation sur mesure des équipements (dongle logiciel),
- installation et raccordement des équipements à tester.

Gestion administrative et logistique :

- gestion du planning de tests et d'accompagnement,
- mise en œuvre d'un comité de suivi des tests et d'un comité de suivi du contrat,
- préparation et envoi des équipements (dongle logiciel).

Acte élémentaire non compris

- envoi des équipements de prêts à l'international.

Clients

 Entreprise et professionnel

Categorie

2

Prestations réalisées dans un contexte concurrentiel

Demandeur -Segment

Opérateur d'IRVE	C1	C2	C4	C5
Fabricant de matériels électriques	C1	C2	C4	C5

Clauses restrictives

Le service est réalisé sous réserve :

- de la disponibilité du laboratoire Enedis,
- d'un emplacement disponible pour les bornes à forte puissance,
- de brider le soutirage d'une borne HPC à 400 kW sur l'un des cinq emplacements (trois dédiés au simulateur de véhicule électrique et deux avec véhicule électrique réel) à partir de T1 2024,
- de brider le soutirage d'une borne HPC sur châssis mécanosoudé à 75kW.

La prestation consiste à permettre à tout acteur de la mobilité électrique de réaliser des tests de matériel en laboratoire sur un réseau de distribution d'électricité représentatif de la réalité. Ainsi le client valide la compatibilité de son matériel avec le réseau public de distribution (perturbations, harmoniques, communication, etc. pouvant aller jusqu'à tester des ordres de recharges intelligentes).

Le smartcharging ou la recharge intelligente est la capacité d'une Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique (IRVE) à réguler la recharge d'un ou de plusieurs véhicule(s) électrique(s) en fonction de signaux (tarifaire, provenant du GRD, d'une installation intérieure, etc.).

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
Cette prestation est facturée, selon les tarifs indiqués dans le tableau ci-dessous. Les besoins complémentaires spécifiques (location grue de manutention,...) sont facturés sur devis. Le laboratoire est ouvert de 9h à 18h sur la base du planning défini avec le client.		
Forfait d'accès au laboratoire. Par mois :		
○ Suivi de projet : sur devis	2000,00 €	2400,00 €
Expertise technique : Ingénieur par demi-journée	536,00 €	643,20 €
Mise à disposition d'un emplacement pour une borne Haute Puissance (HPC). Par borne installée, pour une durée maximale de 3 mois :	6000,00 €	7200,00 €
Mise à disposition de châssis mécano soudé pour une borne (y compris installation). Par support, pour un délai maximal d'un an :	1000,00 €	1200,00 €
Mise à disposition de châssis mécano soudé pour 4 wallbox ou pour un chargeur HPC (y compris installation). Par support, pour un délai maximal d'un an :	1500,00 €	1800,00 €
Utilisation du système de simulation de véhicule électrique (hors configuration). Par jour d'utilisation :	1500,00 €	1800,00 €

Délais standards de réalisation

- Le planning du laboratoire est mis à jour chaque mois. - Le service ne peut excéder 12 mois.

Contacter Enedis

dt-offre-acces-lab-mobelec@enedis.fr

Acte élémentaire compris

Accompagnement :

- accès aux locaux du laboratoire,
- mise à disposition de l'encadrement nécessaire à la préparation des tests,
- apport de l'expertise du laboratoire relative à la recharge des véhicules électriques et à l'usage du réseau de distribution en aval compteur lors de la phase de tests et lors de la phase d'analyse des résultats,
- configuration du simulateur de réseau et du simulateur de véhicule électrique en fonction des tests à réaliser par le client.

Installation et équipements :

- réalisation des plaques d'interfaces pour massifs Stradal en fonction des plans de cotation transmis par le client (inclus dans le forfait trimestriel HPC, délai de création à prendre en compte),
- mise en place des différentes configurations de bornes légères (AC) sur les châssis mécanosoudés.

Gestion administrative :

- gestion du planning d'intervention,
- gestion des accès au site selon planning,
- mise en œuvre d'un comité de suivi des tests et du contrat.

Acte élémentaire non compris

- fourniture des bornes de recharge,
- installation, raccordement et mise en service des bornes de recharge HPC,
- entretien et maintien en condition opérationnelle des bornes.



Producteurs

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- l'ensemble du dispositif contractuel entre le producteur et Enedis ait été signé,
- le producteur dispose effectivement d'un contrat de soutirage dans le cas où un soutirage est lié au point d'injection,
- le producteur ait réglé la totalité du montant des travaux de raccordement,
- le producteur ou son représentant soit présent lors de l'intervention,
- pour le raccordement et l'activation de la ligne Réseau Téléphonique Commuté, le producteur ait mis à disposition d'Enedis un point de raccordement téléphonique dédié, disponible et conforme aux normes de télécommunications, à proximité immédiate du compteur,
- le producteur produise l'attestation de conformité, visée par un organisme de contrôle habilité, de l'installation de production

La prestation consiste en la mise en service d'un nouveau point de connexion, à la suite de travaux de raccordement.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
186,29 €	223,55 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel du site au périmètre du responsable d'équilibre,
- la mise à disposition du raccordement,
- la programmation des compteurs mesurant les flux d'injection et le cas échéant les flux de soutirage,
- le relevé d'index.

Clients

Particulier

Entreprise et professionnel

Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- l'ensemble du dispositif contractuel entre le producteur et Enedis ait été signé, ou que celui-ci dispose d'un contrat unique-injection (CU-I) avec un fournisseur d'électricité,
- le producteur dispose effectivement d'un contrat de soutirage dans le cas où un soutirage est lié au point d'injection,
- le producteur ait réglé la totalité du montant des éventuels travaux de raccordement,
- le producteur ou son représentant soit présent lors de l'intervention (lorsqu'elle n'est pas télé-opérée),
- le producteur ait produit l'attestation de conformité visée par Consuel, de l'installation de production.

La prestation consiste en la mise sous tension d'une nouvelle installation de production, à la suite d'éventuels travaux de raccordement.

Cette prestation comprend deux options : **Option 1** - Mise en service avec injection du surplus de la production, **Option 2** - Mise en service avec injection de la totalité de la production

Option 1 - Mise en service avec injection du surplus de la production

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Nota - Avec un compteur communicant la mise en service est réalisée à distance par télé-opération au plus tôt le lendemain de la demande.

Contacter Enedis

Portail Enedis-Connect

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel au périmètre du responsable d'équilibre,
- le remplacement, le cas échéant, du compteur soutirage existant par un compteur communicant,
- la programmation du compteur mesurant les flux d'injection et le cas échéant les flux de soutirage,
- le test, le cas échéant, de la protection de découplage,
- le réglage du disjoncteur branchement, le cas échéant,
- le relevé d'index.

Option 2 - Mise en service avec injection de la totalité de la production

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	48,18 €	57,82 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Portail Enedis-Connect

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel au périmètre du responsable d'équilibre,
- la mise sous tension de l'installation (pose des coupe-circuits branchement),
- la programmation du compteur mesurant les flux d'injection et, le cas échéant, les flux de soutirage,
- le test de la protection de découplage,
- le réglage du disjoncteur branchement,
- le relevé d'index.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- l'ensemble du dispositif contractuel entre le producteur et Enedis ait été signé,
- le producteur dispose effectivement d'un contrat de soutirage dans le cas où un soutirage est lié au point d'injection,
- le producteur ou son représentant soit présent lors de l'intervention,
- le producteur produise, le cas échéant*, l'attestation de conformité visée par un organisme de contrôle habilité, de l'installation de production.

(*) cf. article D342-16 du code de l'énergie.

La prestation consiste à mettre en service un point de connexion existant, dont le raccordement n'a pas été déposé ou déconnecté du réseau.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
119,26 €	143,11 €

Délais standards de réalisation

5 jours ouvrés

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel du site au périmètre du responsable d'équilibre,
- la dé-condamnation des appareils de séparation du réseau,
- la modification des codes d'accès du ou des compteur(s),
- le relevé d'index,
- la vérification visuelle du poste,
- la vérification visuelle de fonctionnement du ou des compteur(s).

Clients

Particulier

Entreprise et professionnel

Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur	P1	P2	P3	P4
Acheteur	P1	P2	P3	P4

Clauses restrictives

L'option 2 n'est pas disponible dans le cadre d'un contrat unique en injection.

La prestation est réalisée sous réserve que :

- l'ensemble du dispositif contractuel entre le producteur et Enedis ait été signé, ou que celui-ci dispose d'un contrat unique-injection (CU-I) avec un Acheteur d'électricité,
- le producteur dispose effectivement d'un contrat de soutirage dans le cas où un soutirage est lié au point d'injection,
- le producteur ou son représentant soit présent lors de l'intervention (en cas de déplacement).

La prestation consiste à mettre en service une installation de production, dont le raccordement n'a pas été déposé ou déconnecté du réseau (par exemple en cas de changement de propriétaire).

Cette prestation comprend deux options : **Option 1** - Mise en service avec injection du surplus de la production, **Option 2** - Mise en service avec injection de la totalité de la production.

Option 1 - Mise en service avec injection du surplus de la production

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

5 jours ouvrés

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel au périmètre de responsable d'équilibre et le cas échéant à celui de l'acheteur (cas du CU-I),
- le remplacement, le cas échéant, du compteur existant par un compteur communicant et le réglage du disjoncteur,
- la programmation du dispositif de comptage, si nécessaire,
- le rétablissement, le cas échéant, de l'accès au réseau,
- la vérification de la protection de découplage dans le cas d'une rénovation de l'installation de production,
- le relevé d'index.

Option 2 - Mise en service avec injection de la totalité de la production

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	10,16 €	12,19 €

Délais standards de réalisation

5 jours ouvrés

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel au périmètre de responsable d'équilibre,
- le remplacement, le cas échéant, du compteur existant par un compteur communicant,
- la programmation du dispositif de comptage, si nécessaire,
- le rétablissement, le cas échéant, de l'accès au réseau,
- la vérification de la protection de découplage dans le cas d'une rénovation de l'installation de production,
- le relevé d'index

Clients

Particulier

Entreprise et professionnel

Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur	P1	P2	P3	P4
Acheteur	P1	P2	P3	P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que le titulaire du contrat reste le même.

Cette prestation consiste à changer de nature de contrat associé à l'installation de production en surplus.

Cette prestation comprend 2 cas de réalisation.

Cas 1 - Le passage d'un Contrat d'Accès et d'Exploitation CAE/CRAE signé entre Enedis et le client à un contrat unique en injection (CU-I) signé entre le client et son acheteur, à la demande de l'acheteur.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

5 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel au périmètre de l'acheteur (cas du passage à un contrat CU-I)
- le rattachement contractuel au périmètre du responsable d'équilibre
- la transmission d'un relevé

Cas 2 - Le passage d'un contrat CU-I à un contrat CAE, à la demande du client.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

5 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la sortie du périmètre contractuel de l'acheteur,
- le rattachement contractuel au périmètre du responsable d'équilibre,
- la transmission d'un relevé.

Clients

 Particulier

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur	P1	P2	P3	P4
Acheteur	P1	P2	P3	P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que le changement de responsable d'équilibre ait été notifié (réception par Enedis d'un nouvel accord de rattachement au périmètre d'équilibre du nouveau responsable d'équilibre).

La prestation consiste à effectuer le rattachement au périmètre du nouveau responsable d'équilibre et/ou à effectuer un changement d'acheteur.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

ⓘ En cas de nécessité d'un relevé spécial, celui-ci sera facturé.

Délais standards de réalisation

La prestation est réalisée au 1er jour du mois M si la demande est formulée au moins 7 jours calendaires avant la fin du mois M-1. Dans les autres cas elle est réalisée au 1er du mois M+1.

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel au périmètre du nouveau responsable d'équilibre et/ou le changement d'acheteur*.
- la transmission d'un relevé (ou télé-relevé) à la date du changement effectif de périmètre d'équilibre et/ou d'acheteur

* le changement d'acheteur concerne les clients en Obligation d'Achat ou en Contrat Unique

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur	P1	P2	P3	P4
Acheteur	P1	P2	P3	P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que le changement de responsable d'équilibre ait été notifié (réception par Enedis d'un nouvel accord de rattachement au périmètre d'équilibre du nouveau responsable d'équilibre).

La prestation consiste à effectuer le rattachement au périmètre du nouveau responsable d'équilibre et/ou à effectuer un changement d'acheteur.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

ⓘ En cas de nécessité d'un relevé spécial, celui-ci sera facturé.

Délais standards de réalisation

La prestation est réalisée au 1er jour du mois M si la demande est formulée au moins 7 jours calendaires avant la fin du mois M-1. Dans les autres cas elle est réalisée au 1er du mois M+1.

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel au périmètre du nouveau responsable d'équilibre et/ou le changement d'acheteur*.
- la transmission d'un relevé (ou télé-relevé) à la date du changement effectif de périmètre d'équilibre et/ou d'acheteur

* le changement d'acheteur concerne les clients en Obligation d'Achat ou en Contrat Unique

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

Acheteur

P1

P2

P3

P4

Clauses restrictives

La mise hors tension ou la déconnexion du réseau n'est pas systématique. En particulier, elle est impossible lorsqu'il y a un soutirage au point de connexion. Il appartient alors au producteur d'assurer le découplage définitif de son installation de production.

La prestation consiste à résilier le contrat d'accès au réseau public de distribution conclu entre le producteur et Enedis.

Pour un client ayant souscrit un contrat unique en injection (CU-I), la prestation peut être demandée à l'initiative du client ou de l'acheteur. Elle consiste à sortir le point de connexion du périmètre de l'acheteur.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
P1 à P3	141,58 €	169,90 €
P4	9,21 €	11,05 €

Délais standards de réalisation

5 jours ouvrés

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la résiliation du contrat,
- la sortie contractuelle du périmètre du responsable d'équilibre,
- la sortie contractuelle du point de connexion du périmètre de l'acheteur (CU-I) le cas échéant,
- la transmission des données de comptage (courbes de charge ou index) aux acteurs concernés (producteur, responsable d'équilibre, acheteur),
- le relevé et la transmission des index de résiliation,
- la mise hors tension ou la déconnexion du réseau chaque fois que possible.

Clients

Particulier

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur	P1	P2	P3	P4
Acheteur	P1	P2	P3	P4

Clauses restrictives

La mise hors tension ou la déconnexion du réseau n'est pas systématique. En particulier, elle est impossible lorsqu'il y a un soutirage au point de connexion. Il appartient alors au producteur d'assurer le découplage définitif de son installation de production.

La prestation consiste à résilier le contrat d'accès au réseau public de distribution conclu entre le producteur et Enedis.

Pour un client ayant souscrit un contrat unique en injection (CU-I), la prestation peut être demandée à l'initiative du client ou de l'acheteur. Elle consiste à sortir le point de connexion du périmètre de l'acheteur.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	9,21 €	11,05 €

Délais standards de réalisation

5 jours ouvrés

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la résiliation du contrat
- la sortie contractuelle du périmètre du responsable d'équilibre
- la sortie contractuelle du point de connexion du périmètre de l'acheteur (CU-I) le cas échéant
- la transmission des données de comptage (courbes de charge ou index) aux acteurs concernés (producteur, responsable d'équilibre, acheteur)
- le relevé et la transmission des index de résiliation
- la mise hors tension ou la déconnexion du réseau chaque fois que possible

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

La prestation consiste en la modification du comptage dans des conditions de réalisation dépendant de la situation technique rencontrée sur place.

Cette fiche comprend trois cas de réalisation : Cas 1-Sans changement de compteur (réglage simple, mise à jour des données), Cas 2-Avec changement de compteur, Cas 3-A distance.

Nota -cette prestation est réalisée lors d'une demande de modification de la puissance de raccordement en injection, et/ou de la puissance installée, et/ou de la puissance crête dans le cas de la filière photovoltaïque, préalablement formulée à partir du portail raccordement d'Enedis ou des formulaires présents dans la documentation technique de référence (DTR). Selon le cas, toute modification de puissance peut induire d'autres facturations (P840, ...).

Cas 1 - Sans changement de compteur (réglage simple, mise à jour des outils)

Tarifs de la prestation

HT	TTC
185,18 €	222,22 €

Délais standards de réalisation

Standard 1	10 jours ouvrés
Standard 2 (express)	5 jours ouvrés

Contactez Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la modification de câblage si nécessaire,
- le remplacement de mémoire et/ou le réglage d'horloge,
- la programmation du compteur,
- le relevé d'index.

Cas 2 - Avec changement de compteur

Tarifs de la prestation

HT	TTC
463,89 €	556,67 €

Délais standards de réalisation

Standard 1	10 jours ouvrés
Standard 2 (express)	5 jours ouvrés

Contactez Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'adaptation éventuelle du panneau de comptage,
- la pose du nouveau compteur,
- la programmation du compteur et ou réglage d'horloge,
- le relevé d'index.

Cas 3 - À distance

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	20,18 €	24,22 €

Délais standards de réalisation

Standard 1	10 jours ouvrés
Standard 2 (express)	5 jours ouvrés

Contactez Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le télé-relevé des données de comptage,
- le télé-paramétrage du compteur.

Clients

Particulier

Entreprise et professionnel

Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur	P1	P2	P3	P4
Acheteur	P1	P2	P3	P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- elle ne concerne pas le remplacement d'un compteur à index par un compteur à courbe de charge (passage de segment P1 à P3, dans ce cas se reporter à la fiche P160A).
- elle ne concerne pas une modification de comptage nécessaire à une évolution de la puissance de raccordement (dans ce cas, se reporter à la fiche P180B).

La prestation consiste en l'ensemble des opérations de paramétrage et de contrôles de l'un des compteurs du dispositif de comptage ayant fait l'objet d'une modification et contribuant à la mesure des énergies issues de la production.

Cette prestation comprend deux options : **Option 1** - Modification du dispositif de comptage, **Option 2** - Modification de la sortie télé-information du compteur communicant.

Option 1 - Modification du dispositif de comptage

Tarifs de la prestation

HT	TTC
54,06 €	64,87 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement du ou des compteur(s) si nécessaire
- la programmation du ou des compteur(s) si nécessaire, y compris la programmation de la télé-information client sur compteur non communicant
- l'adaptation du panneau de comptage si nécessaire
- le relevé d'index

Option 2 - Modification de la sortie télé-information du compteur communicant

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

Sous réserve de
fonctionnement de la télé-
opération

1 jour ouvré ou à date souhaitée

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

**La prestation demandée est considérée
comme réalisée lorsqu'a été effectuée
exclusivement :**

- la modification par télé-opération du
mode «historique» en mode «standard»
ou inversement

Clients

 Particulier

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur	P1	P2	P3	P4
Acheteur	P1	P2	P3	P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

Pour les cas 3 et 4 :

- un rendez-vous téléphonique ait eu lieu avant l'intervention,
- les caractéristiques électriques du raccordement soient compatibles (modification limitée au dispositif de comptage).

La prestation consiste à modifier la puissance de raccordement en injection du point de connexion.

Pour une modification de puissance qui nécessite une modification de l'ouvrage de raccordement, les travaux feront l'objet d'un devis adressé au client.

Cette fiche comprend plusieurs cas de réalisation, fonction de la configuration technique du point de connexion. Les cas 1 à 4 correspondent à une intervention limitée au dispositif de comptage. Le cas 5 est réalisé par télé-opération sans déplacement. Le cas 6 correspond aux autres situations, y compris le passage de monophasé à triphasé et inversement, dès lors qu'il nécessite une modification au-delà du dispositif de comptage.

Nota - Toute modification de la puissance installée sans impact sur la puissance de raccordement doit être signalée à Enedis, conformément à l'engagement contractuel du producteur.

Cas 1 - Avec réglage de l'appareil de contrôle (disjoncteur)

Tarifs de la prestation

HT	TTC
36,31 €	43,57 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Portail Enedis-Connect

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le réglage du disjoncteur
- le test de la (des) protection(s) de découplage
- le relevé des index

Cas 2 - Avec changement de disjoncteur

Tarifs de la prestation

HT	TTC
54,06 €	64,87 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Portail Enedis-Connect

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de disjoncteur,
- le réglage du disjoncteur,
- le test de la (des) protection(s) de découplage
- le relevé des index

Cas 3 - Avec passage de monophasé à triphasé

Tarifs de la prestation

HT	TTC
152,66 €	183,19 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Portail Enedis-Connect

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement du disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le réglage du disjoncteur,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématiquement avec Linky : voir actes élémentaires du Cas 5.),
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- le changement de coupe-circuit,
- le test de la (des) protection(s) de découplage,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Cas 4 - Avec passage de triphasé à monophasé

Tarifs de la prestation

HT	TTC
152,66 €	183,19 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Portail Enedis-Connect

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement du disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le réglage du disjoncteur,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématiquement avec Linky : voir actes élémentaires du Cas 5.),
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- le changement de coupe-circuit,
- le test de la (des) protection(s) de découplage,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Cas 5 - Avec intervention à distance Linky

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	3,57 €	4,28 €

Délais standards de réalisation

1 jour ou à date souhaitée

Ⓢ Sous réserve de fonctionnement de la télé-opération

Contacteur Enedis

Portail Enedis-Connect

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la transmission des index (Dans ce cas, il incombe au client de tester lui-même le bon fonctionnement de sa (ses) protection(s) de découplage)

Cas 6 - Avec étude technique

Tarifs de la prestation

	Sur devis
Ⓢ Le devis intègre le montant de la prestation contractuelle demandée.	

Contacteur Enedis

Portail Enedis-Connect

Acte élémentaire compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement :

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction et la transmission du devis au client,
- la réalisation des travaux (y compris changement du dispositif de comptage si nécessaire) après acceptation du devis par le client,
- le test de la (des) protection(s) de découplage,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Clients

 Entreprise et professionnel Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

Clauses restrictives

En cas d'impossibilité de réaliser la prestation demandée du fait du producteur, y compris en cas d'opposition ou de menace physique, la prestation est considérée comme réalisée.

La prestation consiste à interrompre ou rétablir l'accès au réseau dans le cadre d'un non-respect de clause contractuelle (notamment défaut de paiement ou atteinte à la sécurité du réseau).

Cette prestation comprend deux options : **Option 1** - Suspension de la desserte (à l'initiative d'Enedis) **Option 2** - Rétablissement de la desserte.

Option 1 - Suspension de la desserte (à l'initiative d'Enedis)

Tarifs de la prestation

HT	TTC
138,30 €	165,96 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'ouverture des arrivées HTA (points de connexion P1-P2) ou l'enlèvement de fusibles (points de connexion P3-P4),
- le relevé d'index.

Option 2 - Rétablissement de la desserte

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	161,99 €	194,39 €

Délais standards de réalisation

1 jour ouvré

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rétablissement de la desserte,
- le relevé d'index.

Clients

 Particulier Entreprise et professionnel Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur	P1	P2	P3	P4
Acheteur	P1	P2	P3	P4

Clauses restrictives

En cas d'impossibilité de réaliser la prestation demandée du fait du producteur, y compris en cas d'opposition ou de menace physique, la prestation est considérée comme réalisée.

La suspension de l'accès au réseau n'est pas systématique. Elle est en particulier impossible lorsqu'il y a un soutirage au point de connexion. Il appartient alors au producteur d'assurer le découplage définitif de son installation de production.

La prestation consiste à interrompre ou rétablir l'accès au réseau dans le cadre d'un non-respect de clause contractuelle (notamment défaut de paiement ou atteinte à la sécurité du réseau).

Cette prestation comprend deux options : **Option 1** - Suspension de l'accès au réseau (à l'initiative d'Enedis (CAE ou CU-I), ou à l'initiative de l'acheteur (CU-I)), **Option 2** - Rétablissement de l'accès au réseau.

Option 1 - Suspension de l'accès au réseau

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	23,54 €	28,25 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la suspension de l'accès au réseau public de distribution
- le relevé et la transmission d'index de suspension

Option 2 - Rétablissement de l'accès au réseau

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	13,14 €	15,77 €

Délais standards de réalisation

1 jour ouvré

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rétablissement de l'accès au réseau public de distribution
- le relevé et la transmission d'index de rétablissement

Clients

🏢 Entreprise et professionnel

👤 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur	P1	P2	P3	P4
Tiers	P1	P2	P3	P4
Fournisseur d'électricité	P1	P2	P3	P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le site soit équipé d'un compteur télé-accessible et compatible à la courbe de mesure,
- le demandeur garantisse disposer d'une autorisation expresse du producteur lorsqu'il ne s'agit pas de ce dernier.

La prestation consiste à la transmission récurrente ou l'activation de la collecte de la courbe de mesures.

Cette prestation comprend deux options : **Option 1** - Transmission récurrente de la courbe de mesures, **Options 2** - Collecte de la courbe de mesures.

Option 1 - Transmission récurrente de la courbe de mesures

La prestation consiste à transmettre au demandeur, à fréquence quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle, la courbe de mesures au pas 5 minutes d'un point de connexion actif.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

5 jours ouvrés

Contacter Enedis

Producteur	Espace Client Entreprises
Fournisseur - Tiers	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- l'activation de la collecte de la courbe de mesure dans le système d'information, le cas échéant,
- la résiliation de l'abonnement en cours, le cas échéant,
- la mise en place de l'abonnement au service de transmission récurrente de la courbe de mesures demandée.

Option 2 - Collecte de la courbe de mesure

La prestation consiste à activer la collecte de la courbe de mesures au pas 5 minutes pour un point de connexion actif.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

5 jours ouvrés

Contacter Enedis

Producteur	Espace Client Entreprises
Fournisseur - Tiers	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- l'activation de la collecte de la courbe de mesures dans le système d'information.

Clients

-  Particulier
-  Entreprise et professionnel
-  Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur	P1	P2	P3	P4
Tiers	P1	P2	P3	P4
Fournisseur d'électricité	P1	P2	P3	P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le site soit équipé d'un compteur Linky ouvert aux services et télé-opérable,
- le demandeur garantisse disposer d'un consentement exprès du producteur pour la collecte et la transmission récurrente de sa courbe de mesures.

La prestation consiste à la transmission récurrente ou l'activation de la collecte de la courbe de mesures.

Cette prestation comprend deux options : **Option 1** - Transmission récurrente de la courbe de mesures, **Options 2** - Collecte de la courbe de mesures.

Option 1 - Transmission récurrente de la courbe de mesures

La prestation consiste à collecter la courbe de mesures pour un point de connexion actif et à la transmettre au demandeur.

Les courbes de mesures transmises sont des données brutes issues du compteur au pas 30 minutes.

La fréquence de transmission peut être quotidienne ou mensuelle.

La collecte et la transmission récurrente sont activées pour une durée de 36 mois maximum.

Tarifs de la prestation

Prestation non disponible actuellement

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- l'activation de la collecte de la courbe de mesures sur le compteur le cas échéant,
- la validation de la prise en charge de la transmission récurrente.

Option 2 - Collecte de la courbe de mesure

La prestation consiste à activer la collecte de la courbe de mesures au pas 30 minutes pour un point de connexion actif.
La collecte est activée pour une durée de 36 mois maximum.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

3 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Client final	Téléphone - Courrier - E-mail
Fournisseur - Tiers	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- l'activation de la collecte de la courbe de mesures sur le compteur.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur	P1	P2	P3	P4
Tiers	P1	P2	P3	P4
Fournisseur d'électricité	P1	P2	P3	P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le site soit équipé d'un compteur électronique communicant,
- le demandeur garantisse disposer d'une autorisation expresse du producteur lorsqu'il ne s'agit pas de ce dernier.

La prestation consiste à permettre au demandeur de s'abonner à l'ensemble des données brutes du compteur (hors courbes de production) décrites dans le guide des flux publié par Enedis et à les lui transmettre quotidiennement.

Le demandeur doit déclarer le canal de réception par lequel il souhaite recevoir les données (portail, mail ou FTP).

Le service est souscrit à compter de la date du jour (sauf dysfonctionnement) et pour une durée indéterminée.

Les tiers souscrivent à cette prestation en indiquant une date de début ($\geq$ date du jour) et éventuellement une date de fin ($>$ date de début).

Si cette date de fin est non renseignée, le service reste souscrit pendant une durée indéterminée avec possibilité pour les fournisseurs et tiers d'y mettre fin à tout moment via le portail SGE.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

3 jours ouvrés

⌚ (Hors délai de création des canaux FTP)

Contacter Enedis

Producteur

Espace Client Entreprises

Fournisseur - Tiers

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la transmission des données au demandeur.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- les points de connexion P3 disposent d'un compteur télé relevé à courbes de mesure,
- les prestations complémentaires de comptage à Courbes de mesure nécessaires à sa réalisation aient été souscrites,
- la demande ait été faite 15 jours calendaires avant la fin de mois pour être effective le mois suivant.

La prestation consiste en le paramétrage et le calcul d'une courbe synchrone obtenue à partir de courbes de mesure.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
44,72 €	53,66 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le paramétrage initial du calcul de la courbe synchrone,
- la transmission mensuelle de la courbe synchrone.

Clients

Entreprise et professionnel

Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

Clauses restrictives

La prestation n'est plus facturée lorsque le client permet la pose d'un compteur évolué et/ou l'activation du dispositif de télécommunication, en rendant l'accès à Enedis au dispositif de comptage.

Cette prestation s'adresse aux clients refusant la pose d'un compteur évolué ou l'activation du dispositif de télécommunication.

Sa mise en place permet de facturer à ces utilisateurs les surcoûts générés du fait du maintien du relevé à pied.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
106,79 €	128,15 €

Délais standards de réalisation

Selon le calendrier de relevé défini par Enedis

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement :

- le relevé sur site des données de comptage.

Clients

Entreprise et professionnel

Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur	P1	P2	P3	P4
Acheteur	P1	P2	P3	P4

La prestation consiste à effectuer un relevé en dehors du relevé cyclique.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
P1 à P3	67,76 €	81,31 €
P4	30,43 €	36,52 €

La prestation n'est pas facturée si elle fait suite à une contestation du client et que l'erreur d'Enedis lors du relevé cyclique est avérée.

Délais standards de réalisation

Standard 1	10 jours ouvrés
------------	-----------------

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le relevé ou le télé-relevé des données de comptage,
- la validation de la courbe de mesure le cas échéant,
- la vérification du fonctionnement apparent des appareils en cas de doute (index, paramétrage, intégrité ...),
- la transmission des données de comptage.

Clients

 Particulier

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur	P1	P2	P3	P4
Acheteur	P1	P2	P3	P4

La prestation consiste à effectuer un relevé en dehors du relevé cyclique.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
30,43 €	36,52 €

Délais standards de réalisation

Standard 1	10 jours ouvrés
Standard 2 (express)	5 jours ouvrés

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le relevé ou le télé-relevé des données de comptage,
- la validation de la courbe de mesure le cas échéant,
- la vérification du fonctionnement apparent des appareils en cas de doute (index, paramétrage, intégrité...),
- la transmission des données de comptage.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

La prestation consiste à effectuer le relevé, le contrôle et les calculs de décompte en vue de l'affectation des flux d'énergie au périmètre des responsables d'équilibre de l'hébergeur et du décomptant, et de la publication des données de comptage.

Un point de comptage est en décompte lorsqu'il est raccordé indirectement au Réseau Public de Distribution par l'intermédiaire d'installations électriques privatives appartenant à un tiers appelé hébergeur.

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le site hébergeur ait fait valoir son éligibilité,
- le site hébergeur et le site en décompte soient équipés d'un compteur à courbe de charge,
- il existe au moment de la demande un contrat en vigueur avec Enedis relatif à l'acheminement pour le point de comptage en décompte considéré,
- un Contrat de Service de Décompte relatif au point de comptage en décompte considéré soit conclu.

Tarifs de la prestation

Délais standards de réalisation

- La fréquence minimale de transmission de la courbe de mesure est mensuelle, - La fréquence minimale de transmission des index est mensuelle en HTA et BT > 36 kVA

Contacteur Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

Acte de gestion

- l'élaboration et la gestion du Contrat de Service de Décompte.

Acte de comptage

- la location et l'entretien du matériel de comptage,
- le contrôle du matériel de comptage,
- le relevé et l'exploitation des données du point de comptage en décompte,
- la validation, la correction et la mise à disposition de ces données de comptage,
- le profilage du point de comptage en décompte (le cas échéant).

Acte de décompte

- le décompte des flux du site hébergeur,
- la transmission des flux, après décompte, au responsable d'équilibre du site en décompte.

Hébergeur disposant d'un service de comptage à courbe de mesure

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
Service de comptage du point de comptage en décompte à courbe de mesure	21,08 €	25,30 €
Service de comptage du point de comptage en décompte à index [HTA ou BT > 36 kVA]	272,66 €	327,19 €
Service de comptage du point de comptage en décompte à index [BT ≤ 36 kVA]	153,79 €	184,55 €

Hébergeur disposant d'un service de comptage à index		
Tarifs de la prestation		
	HT	TTC
Service de comptage du point de comptage en décompte à courbe de mesure	438,39 €	526,07 €
Service de comptage du point de comptage en décompte à index [HTA ou BT > 36 kVA]	690,28 €	828,34 €
Service de comptage du point de comptage en décompte à index [BT ≤ 36 kVA]	556,70 €	668,04 €

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demander - Segment

Producteur	P1	P2	P3	P4
Fournisseur d'électricité	P1	P2	P3	P4
Tiers	P1	P2	P3	P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le site soit équipé d'un compteur électronique communicant avec boîtier IP,
- le demandeur garantisse disposer d'une autorisation expresse du producteur lorsqu'il ne s'agit pas de ce dernier.
- un acteur ne sature pas le service avec un trop grand nombre de demandes.

La prestation consiste à permettre au demandeur de recevoir à chaque sollicitation les données brutes du compteur (y compris courbes de charge) décrites dans le guide des flux publié par Enedis.

Le demandeur doit déclarer le canal de réception par lequel il souhaite recevoir les données (mail ou FTP).

La demande est formulée pour chaque PRM.

Les données transmises sont :

- celles mesurées lors des dernières 24 heures pour la courbe de charge,
- celles présentes dans le compteur lors de son interrogation pour les index et les paramètres de tarif dynamique.

Pour un même PRM, toute nouvelle demande n'est pas autorisée tant que la précédente n'a pas été traitée.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

De 5 à 30 minutes suivant le nombre d'appels simultanés.

⌚ (Hors délai de création des canaux FTP)

Contacter Enedis

Producteur	API mise à disposition sur Internet (après obtention d'identifiants permettant l'accès au service).
Fournisseur - Tiers	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la transmission des données au demandeur.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur	P1	P2	P3	P4
Tiers	P1	P2	P3	P4
Fournisseur d'électricité	P1	P2	P3	P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le demandeur garantit disposer d'une autorisation expresse du producteur lorsqu'il ne s'agit pas de ce dernier,
- la composante annuelle de comptage du tarif d'acheminement (injection) appliquée au point de connexion soit celle relative aux grandeurs mesurées correspondant à la courbe de mesure,
- la courbe de mesure demandée concerne l'énergie injectée par le détenteur du contrat d'accès au réseau attaché au point de connexion au moment de la demande.
- les données transmises soient brutes. Seuls les segments P1/P3 peuvent disposer des données corrigées.

La prestation consiste à fournir la courbe de mesure d'un point de connexion actif sur une période rétroactive de 24 mois au maximum à compter de la date de la demande

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacteur Enedis

Producteur

Téléphone - Courrier - E-mail

Fournisseur - Tiers

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la récupération des index correspondant à la demande,
- l'envoi de la courbe de mesure au demandeur par mail ou par courrier sur support informatique.

Clients

Particulier

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur -Segment

Producteur	P1	P2	P3	P4
Acheteur	P1	P2	P3	P4
Tiers	P1	P2	P3	P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le demandeur garantit disposer d'une autorisation expresse du producteur lorsqu'il ne s'agit pas de ce dernier,
- les index demandés concernent l'énergie injectée par le détenteur du contrat d'accès au réseau attaché au point de connexion au moment de la demande.

La prestation consiste à fournir l'historique des index d'un point de connexion actif sur une période rétroactive de 36 mois au maximum à compter de la date de la demande.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Client final	Téléphone-Courrier-E-mail
Fournisseur-Tiers	Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la mise à disposition des index correspondant à la demande.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur	P1	P2	P3	P4
Acheteur	P1	P2	P3	P4
Tiers	P1	P2	P3	P4
Fournisseur d'électricité	P1	P2	P3	P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le demandeur garantit disposer d'une autorisation expresse du producteur lorsqu'il ne s'agit pas de ce dernier,
- les index demandés concernent l'énergie injectée par le détenteur du contrat d'accès au réseau attaché au point de connexion au moment de la demande.

La prestation consiste à fournir l'historique des index d'un point de connexion actif sur une période rétroactive de 36 mois au maximum à compter de la date de la demande.

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Producteur

Téléphone - Courrier - E-mail

Fournisseur - Tiers - Acheteur

Portail d'Enedis (SGE)

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la mise à disposition des index correspondant à la demande.

Intervention pour permettre la vérification des protections HTA par un prestataire agréé

P400

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

La prestation consiste à intervenir afin de permettre la vérification des équipements contribuant à la fonction de protection HTA de l'installation de production (transformateurs de courant, protections HTA NF C13-100) par Enedis (prestation P401 - Option 1) ou par un prestataire agréé choisi par le client.

Rappel : dans tous les cas, l'intervention d'Enedis est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	425,30 €	510,36 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la vérification des travaux effectués,
- les manœuvres nécessaires à la remise en exploitation.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

2 Prestations réalisées dans un contexte concurrentiel

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- la séparation de réseaux ait été réalisée au préalable si nécessaire,
- les matériels aptes à l'exploitation(*) aient été fournis par le client si ceux en place n'étaient pas adaptés,
- elle ne concerne pas le réglage avant la première mise en service de l'installation, systématiquement opéré par Enedis et facturé au titre du raccordement de l'installation.

(*) Catalogue des matériels aptes à l'exploitation accessible sur le site Internet d'Enedis.

La prestation consiste à vérifier tout ou partie des équipements contribuant à la fonction de protection HTA et de découplage de l'installation de production (transformateurs de courant, protections HTA NF C13-100, protections de découplage).

La prestation comprend trois options : **Option 1** -Vérification des protections HTA, **Option 2** -Vérification des protections de découplage, **Option 3** -Vérification simultanée des protections HTA et de découplage.

Le producteur peut aussi confier la vérification des protections à un prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC. Dans tous les cas, l'intervention d'Enedis est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale (P400).

Actes élémentaires communs à toutes les options

- 1-les manœuvres et la consignation, selon la délégation de responsabilité du chef de l'établissement auquel est rattaché le point de connexion,
- 2-l'installation et la dépose du matériel de vérification (chronomètre de précision, valise d'injection, câbles et accessoires),
- 4-la vérification des circuits de protections y compris le cas échéant la vérification des TC (Transformateurs de Courant) et TT (Transformateurs de Tension),
- 5-la déconsignation et les manœuvres, selon la délégation de responsabilité du chef de l'établissement auquel est rattaché le point de connexion,

Disponible pour les producteurs P1 et P2 - Option 1 - Vérification des protections HTA

La prestation consiste à vérifier tout ou partie des équipements contribuant à la fonction de protection HTA de l'installation client (Transformateurs de Courant, Protections HTA NF C13-100).

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	443,50 €	532,20 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement l'acte ci-dessous en plus des actes élémentaires communs à toutes les options :

3 -la vérification des protections HTA (y compris protection watt métrique homopolaire Pwh si existante) et selon les cas leur réglage.

Option 2 - Vérification des protections de découplage

La prestation, qui concerne les clients possédant un moyen de production d'électricité de secours et ne disposant pas de contrat d'injection pour l'énergie injectée sur le réseau public de distribution, consiste à vérifier les équipements de protection de cette installation (protections de découplage, Transformateurs de Courant).

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	443,50 €	532,20 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement les actes ci-dessous en plus des actes élémentaires communs à toutes les options :

3 - la vérification des protections de découplage, et selon les cas leur réglage.

Disponible pour les clients P1 et P2 - Option 3 - Vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage

Tarifs de la prestation		Acte élémentaire compris La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement l'acte ci-dessous en plus des actes élémentaires communs à toutes les options : 3 - la vérification des protections HTA (y compris protection wattmétrique homopolaire Pwh si existante) et selon les cas leur réglage.
	HT	
	541,65 €	
		TTC
		649,98 €
Délais standards de réalisation		
10 jours ouvrés		
Contacter Enedis		
Client final	Téléphone - Courrier - E-mail	
Fournisseur	Portail d'Enedis (SGE)	

Clients

 Particulier

Categorie

2

Prestations réalisées dans un contexte concurrentiel

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- la séparation de réseaux ait été réalisée au préalable si nécessaire,
- les matériels aptes à l'exploitation(*) aient été fournis par le client si ceux en place n'étaient pas adaptés,
- elle ne concerne pas le réglage avant la première mise en service de l'installation, systématiquement opéré par Enedis et facturé au titre du raccordement de l'installation.

(*) Catalogue des matériels aptes à l'exploitation accessible sur le site Internet d'Enedis.

La prestation consiste à vérifier tout ou partie des équipements contribuant à la fonction de protection HTA et de découplage de l'installation de production (transformateurs de courant, protections HTA NF C13-100, protections de découplage).

La prestation comprend 3 options : **Option 1** - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités, **Option 2** - Vérification des protections de découplage, **Option 3** - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités.

Le producteur peut aussi confier la vérification des protections à un prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC. Dans tous les cas, l'intervention d'Enedis est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale (P400).

Actes élémentaires communs à toutes les options

- 1-les manœuvres et la consignation, selon la délégation de responsabilité du chef de l'établissement auquel est rattaché le point de connexion,
- 2-l'installation et la dépose du matériel de vérification (chronomètre de précision, valise d'injection, câbles et accessoires),
- 4-la vérification des circuits de protections y compris le cas échéant la vérification des TC (Transformateurs de Courant) et TT (Transformateurs de Tension),
- 5-la déconsignation et les manœuvres, selon la délégation de responsabilité du chef de l'établissement auquel est rattaché le point de connexion,

Option 1 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités

Option 2 - Vérification des protections de découplage

La prestation, qui concerne les clients possédant un moyen de production d'électricité de secours et ne disposant pas de contrat d'injection pour l'énergie injectée sur le réseau public de distribution, consiste à vérifier les équipements de protection de cette installation (protections de découplage, Transformateurs de Courant).

Tarifs de la prestation

HT	TTC
443,50 €	532,20 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement les actes ci-dessous en plus des actes élémentaires communs à toutes les options :

3 - la vérification des protections de découplage, et selon les cas leur réglage.

Option 3 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités

Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé

P410

Clients

Personne Particulier

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur	P1	P2	P3	P4
Acheteur	P1	P2	P3	P4

La prestation consiste à intervenir afin de permettre la vérification des équipements contribuant à la fonction de protection de découplage de l'installation de production (transformateurs de courant, protections de découplage) par Enedis (P401-Option 2) ou par un prestataire agréé choisi par le client.

Rappel : dans tous les cas, l'intervention d'Enedis est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	425,30 €	510,36 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la vérification des travaux effectués,
- les manœuvres nécessaires à la remise en exploitation.

Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé

P410

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

Acheteur

P1

P2

P3

P4

La prestation consiste à intervenir afin de permettre la vérification des équipements contribuant à la fonction de protection de découplage de l'installation de production (transformateurs de courant, protections de découplage) par Enedis (P401 - Option 2) ou par un prestataire agréé choisi par le client.

Rappel : dans tous les cas, l'intervention d'Enedis est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
425,30 €	510,36 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la vérification des travaux effectués,
- les manœuvres nécessaires à la remise en exploitation.

Intervention pour permettre la vérification des protections HTA et de découplage par un prestataire agréé

P415

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

La prestation consiste à intervenir afin de permettre la vérification des équipements contribuant à la fonction de protection HTA de l'installation de production (transformateurs de courant, protections HTA NF C13-100, protections de découplage) par Enedis (prestation P401 - Option 3) ou par un prestataire agréé choisi par le client.

Rappel : dans tous les cas, l'intervention d'Enedis est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	523,45 €	628,14 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la vérification des travaux effectués,
- les manœuvres nécessaires à la remise en exploitation.

Clients

Particulier

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

La prestation consiste à effectuer une vérification métrologique du ou des compteur(s) sans dépose d'équipement. Pour les points de connexion P1-P2, la prestation peut être réalisée à l'initiative d'Enedis suite à une intervention sur les Transformateurs de Courant ou les Transformateurs de Tension par le producteur.

Cette prestation comprend 3 options : **Option 1** -Vérification métrologique du ou des compteur(s), **Option 2** -Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités, **Option 3** -Vérification visuelle du ou des compteur(s).

Cette prestation ne peut être utilisée en cas de contestation d'ordre juridique.

Option 1 - Vérification métrologique du ou des compteur(s)

Le client a le choix entre faire vérifier son compteur par un technicien Enedis ou par un laboratoire extérieur. Dans le premier cas la prestation est facturée au tarif indiqué dans le catalogue, si le compteur s'avère conforme. Dans le deuxième cas la prestation est facturée au cout réel (y compris le coût du laboratoire) si le compteur s'avère conforme. Dans les deux cas la vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
327,85 €	393,42 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'installation du matériel (étalon de référence étalonné annuellement (*), valise d'injection, pince ampèremétrique, câbles et accessoires),
- la vérification métrologique,
- le cas échéant, le contrôle de cohérence des TC (Transformateurs de Courant), TT (Transformateurs de Tension),
- le relevé d'index,
- la dépose des appareils de vérification,
- la remise d'un constat de vérification métrologique.

(*) en pratique on acceptera, pour la date de vérification de l'étalon, une tolérance de + ou - trois mois par rapport à la date anniversaire de la vérification de l'année précédente.

Option 2 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités

Option 3 - Vérification visuelle du ou des compteur(s)

Cette prestation est réalisée exclusivement en présence du client.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	36,31 €	43,57 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le contrôle visuel du fonctionnement des appareils de comptage,
- le relevé d'index,
- la remise d'un compte-rendu de contrôle visuel des appareils de comptage.

Clients

Entreprise et professionnel

Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

La prestation consiste à effectuer une vérification métrologique du ou des compteur(s) sans dépose d'équipement. Pour les points de connexion P1-P2, la prestation peut être réalisée à l'initiative d'Enedis suite à une intervention sur les Transformateurs de Courant ou les Transformateurs de Tension par le producteur.

Cette prestation comprend 3 options : **Option 1** -Vérification métrologique du ou des compteur(s), **Option 2 (Points de connexion P1-P2)** -Vérification suite à changement des Transformateurs de Courant et/ou des Transformateurs de Tension HTA, **Option 3** -Vérification visuelle du ou des compteur(s).

Cette prestation ne peut être utilisée en cas de contestation d'ordre juridique.

Option 1 - Vérification métrologique du ou des compteur(s)

Le client a le choix entre faire vérifier son compteur par un technicien Enedis ou par un laboratoire extérieur. Dans le premier cas, la prestation est facturée au tarif indiqué dans le catalogue, si le compteur s'avère conforme. Dans le deuxième cas, la prestation est facturée au coût réel (y compris le coût du laboratoire) si le compteur s'avère conforme. Dans les deux cas, la vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
327,85 €	393,42 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'installation du matériel (étalon de référence étalonné annuellement (*), valise d'injection, pince ampèremétrique, câbles et accessoires),
- la vérification métrologique,
- le cas échéant, le contrôle de cohérence des TC (Transformateurs de Courant), TT (Transformateurs de Tension),
- le relevé d'index,
- la dépose des appareils de vérification,
- la remise d'un constat de vérification métrologique.

(*) En pratique, on acceptera, pour la date de vérification de l'étalon, une tolérance de + ou - trois mois par rapport à la date anniversaire de la vérification de l'année précédente.

Option 2 (Points de connexion P1-P2) - Vérification suite à changement de TC (Transformateurs de Courant), TT (Transformateurs de Tension) HTA

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	191,16 €	229,39 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le contrôle visuel de la chaîne de mesure,
- la vérification de la cohérence métrologique de l'installation,
- la vérification du câblage des Transformateurs de Courant et des Transformateurs de Tension.

Option 3 - Vérification visuelle du ou des compteur(s)

Cette prestation est réalisée exclusivement en présence du client.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
P1 - P2 - P3	133,15 €	159,78 €
P4	36,31 €	43,57 €

ⓘ La vérification visuelle n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le contrôle visuel du fonctionnement des appareils de comptage,
- le relevé d'index,
- la remise d'un compte-rendu de contrôle visuel des appareils de comptage.

Clients

Entreprise et professionnel

Collectivité

Categorie

2

Prestations réalisées dans un contexte concurrentiel

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que l'installation et la mise en service préalables du compteur situé dans l'installation intérieure aient été effectuées.

La prestation consiste à effectuer le relevé, la validation et la publication au producteur de données du compteur (courbe(s) de mesure ou index) situé dans l'installation intérieure.

Tarifs de la prestation

La prestation est facturée suivant la composante annuelle de comptage prévue à la section 4 des règles tarifaires pour l'utilisation des réseaux publics d'électricité en vigueur.

Délais standards de réalisation

Compteur à courbe de mesure	Publication réalisée au plus tard le 3ème jour ouvré du mois M+1.
Compteur à index :	Publication réalisée au plus tard le 6ème jour ouvré du mois M+1 et selon fréquence de relève associée au type de contrat concerné.

Contacteur Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

lorsque que le compteur est télé-relevé :

- le télé-relevé,
- la validation et la publication de la courbe de mesure.

lorsque que le compteur n'est pas télé-relevé :

- le télé-relevé,
- la validation et la publication de la courbe de mesure.

Clients

 Particulier

Categorie

2

Prestations réalisées dans un contexte concurrentiel

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que l'installation et la mise en service préalables du compteur situé dans l'installation intérieure aient été effectuées.

La prestation consiste à effectuer le relevé, la validation et la publication au producteur de données du compteur (courbe(s) de mesure ou index) situé dans l'installation intérieure.

Tarifs de la prestation

La prestation est facturée suivant la composante annuelle de comptage prévue à la section 4 des règles tarifaires pour l'utilisation des réseaux publics d'électricité en vigueur.

Délais standards de réalisation

Compteur à courbe de mesure : Publication réalisée au plus tard le 3ème jour ouvré du mois M+1. Compteur à index : Publication réalisée au plus tard le 6ème jour ouvré du mois M+1 et selon fréquence de relève associée au type de contrat concerné.

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

lorsque que le compteur est télé-relevé :

- le télé-relevé,
- la validation et la publication de la courbe de mesure.

lorsque le compteur n'est pas télé-relevé :

- le télé-relevé,
- la validation et la publication de la courbe de mesure.

Clients

 Particulier

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

Les prestations concernent les producteurs propriétaires de tout ou partie de leur dispositif de comptage.

Cette prestation comprend 2 prestations : **Prestation 1** -Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités, **Prestation 2** -Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage.

Prestation 1 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités

Prestation 2 - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage

Cas 1 - Le dispositif de comptage en propriété fonctionne (pas de remplacement)

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement :

- le transfert administratif de la propriété du dispositif de comptage vers le réseau public de distribution (mise à jour du Système d'Information et modification des redevances applicables au point de connexion).

Cas 2 - L'un des éléments du dispositif de comptage en propriété est défectueux (remplacement nécessaire)

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

À la date convenue avec le client

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le transfert administratif de la propriété du dispositif de comptage vers le réseau public de distribution (mise à jour du Système d'Information et modification des redevances applicables au point de connexion),
- le remplacement de l'élément défectueux, et l'adaptation du dispositif de comptage si nécessaire,
- la vérification du bon fonctionnement du dispositif de comptage,
- la mise en exploitation du dispositif de comptage,
- le relevé des index du ou des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Clients

 Entreprise et professionnel Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

Les prestations concernent les producteurs propriétaires de tout ou partie de leur dispositif de comptage.

Cette prestation comprend 2 prestations : **Prestation 1** -Synchronisation du matériel de comptage (points de connexion P1 à P3), **Prestation 2** -Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage.

Prestation 1 - Synchronisation du matériel de comptage (points de connexion P1 à P3)

Tarifs de la prestation

HT	TTC
30,74 €	36,89 €

Délais standards de réalisation

À la date convenue avec le client

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la mise à l'heure du matériel en cas de dérive,
- la mise à jour du calendrier,
- la programmation des changements d'heure légale (d'hiver/d'été).

Prestation 2 - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage

Cas 1 - Le dispositif de comptage en propriété fonctionne (pas de remplacement)

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement :

- le transfert administratif de la propriété du dispositif de comptage vers le réseau public de distribution (mise à jour du Système d'Information et modification des redevances applicables au point de connexion).

Cas 2 - L'un des éléments du dispositif de comptage en propriété est défectueux (remplacement nécessaire)

Tarifs de la prestation

NF - Non facturée

Délais standards de réalisation

À la date convenue avec le client

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le transfert administratif de la propriété du dispositif de comptage vers le réseau public de distribution (mise à jour du Système d'Information et modification des redevances applicables au point de connexion),
- le remplacement de l'élément défectueux, et l'adaptation du dispositif de comptage si nécessaire,
- la vérification du bon fonctionnement du dispositif de comptage,
- la mise en exploitation du dispositif de comptage,
- le relevé des index du ou des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

La prestation consiste à mettre hors tension l'installation du client, afin que ce dernier puisse procéder à son entretien ou à des travaux.

Cette prestation comprend 2 options : **Option 1** - Séparation de réseaux sans plan de prévention, **Option 2** - Séparation de réseaux avec plan de prévention.

Rappel : la déconnexion des têtes de câbles aux limites d'exploitation n'est pas comprise dans la prestation. Utilisation de la fiche P860.

Les points de séparation et les moyens à mettre en œuvre (ouverture des interrupteurs, pose de malt ou fermeture des sectionneurs de mise à la terre, mise hors tension des têtes de câbles d'alimentation...) sont choisis par Enedis en fonction des limites d'exploitation et de la nature des interventions à réaliser par le client.

Option 1 - Séparation de réseaux sans plan de prévention

Tarifs de la prestation

HT	TTC
339,64 €	407,57 €

Délais standards de réalisation

À une date convenue avec le producteur, sachant qu'un délai minimum de 21 jours calendaires est nécessaire pour la coordination des différents interlocuteurs.

Nota - Dans l'intérêt général et afin de limiter le nombre de coupures annuelles subies par les utilisateurs du réseau, Enedis peut être amenée à reporter une opération de séparation du réseau (certaines séparations de réseaux nécessitent en effet de couper plusieurs utilisateurs).

Contacteur Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la décondamnation d'appareils si nécessaire (selon demande du client),
- les manœuvres d'exploitation et la condamnation des interrupteurs du Réseau de Distribution Public pour en assurer la continuité,
- la réalisation de la séparation du réseau,
- la VAT (Vérification d'Absence de Tension) et la mise à la terre par un dispositif adapté au type de réseau si nécessaire,
- l'ouverture des appareils d'alimentation du poste client, en tenant compte des limites d'exploitation,
- la remise d'une Attestation de Séparation du Réseau (ASR) au chef d'établissement ou à son représentant, précisant, en particulier, les limites des installations séparées, et à l'issue des travaux
- le contrôle de l'installation en présence du chef d'établissement ou de son représentant,
- la restitution de l'attestation de séparation du réseau (ASR),
- la condamnation des appareils si nécessaire,
- la remise sous tension de l'installation,
- la reprise du schéma normal d'exploitation.

Option 2 - Séparation de réseaux avec plan de prévention

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	634,07 €	760,88 €

Délais standards de réalisation

À une date convenue avec le client, sachant qu'un délai minimum de 21 jours calendaires est nécessaire pour la coordination des différents interlocuteurs.

Nota - Dans l'intérêt général et afin de limiter le nombre de coupures annuelles subies par les utilisateurs du réseau, Enedis peut être amenée à reporter une opération de séparation du réseau (certaines séparations de réseaux nécessitent en effet de couper plusieurs utilisateurs).

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la contribution d'Enedis à la rédaction du plan de prévention (participation aux réunions, production et rédaction de documents, suivi e-learning, ...)
- la décondamnation d'appareils si nécessaire (selon demande du client),
- les manœuvres d'exploitation et la condamnation des interrupteurs du Réseau de Distribution Public pour en assurer la continuité,
- la réalisation de la séparation du réseau,
- la VAT (Vérification d'Absence de Tension) et la mise à la terre par un dispositif adapté au type de réseau si nécessaire,
- l'ouverture des appareils d'alimentation du poste client, en tenant compte des limites d'exploitation,
- la remise d'une Attestation de Séparation du Réseau (ASR) au chef d'établissement ou à son représentant, précisant, en particulier, les limites des installations séparées,

et à l'issue des travaux :

- le contrôle de l'installation en présence du chef d'établissement ou de son représentant,
- la restitution de l'attestation de séparation du réseau (ASR),
- la condamnation des appareils si nécessaire,
- la remise sous tension de l'installation,
- la reprise du schéma normal d'exploitation.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur	P1	P2	P3	P4
Acheteur	P1	P2	P3	P4

La prestation consiste à mettre hors tension l'installation du client, afin que ce dernier puisse procéder à son entretien ou à des travaux.

Les points de séparation et les moyens à mettre en œuvre (ouverture des interrupteurs, pose de malt ou fermeture des sectionneurs de mise à la terre, mise hors tension des têtes de câbles d'alimentation...) sont choisis par Enedis en fonction des limites d'exploitation et de la nature des interventions à réaliser par le client.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
241,49 €	289,79 €

Délais standards de réalisation

À une date convenue avec le producteur, sachant qu'un délai minimum de 21 jours calendaires est nécessaire pour la coordination des différents interlocuteurs.

Nota - Dans l'intérêt général et afin de limiter le nombre de coupures annuelles subies par les utilisateurs du réseau, Enedis peut être amenée à reporter une opération de séparation du réseau (certaines séparations de réseaux nécessitent en effet de couper plusieurs utilisateurs).

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la dé-condamnation d'appareils si nécessaire (selon demande du client),
- la réalisation de la séparation du réseau,
- la VAT (Vérification d'Absence de Tension) et la mise à la terre si nécessaire,
- la remise d'une Attestation de Séparation du Réseau (ASR) au chef d'établissement ou à son représentant, précisant, en particulier, les limites des installations séparées.

Et à l'issue des travaux :

- le contrôle de l'installation, en présence du client ou de son représentant,
- la restitution de l'Attestation de Séparation du Réseau (ASR),
- la condamnation des appareils si nécessaire,
- la remise sous tension de l'installation,
- la reprise du schéma normal d'exploitation.

Clients

Personne Particulier

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur	P1	P2	P3	P4
Acheteur	P1	P2	P3	P4

La prestation consiste à mettre hors tension l'installation du client, afin que ce dernier puisse procéder à son entretien ou à des travaux.

Les points de séparation et les moyens à mettre en œuvre (ouverture des interrupteurs, pose de malt ou fermeture des sectionneurs de mise à la terre, mise hors tension des têtes de câbles d'alimentation...) sont choisis par Enedis en fonction des limites d'exploitation et de la nature des interventions à réaliser par le client.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
241,49 €	289,79 €

Délais standards de réalisation

À une date convenue avec le producteur, sachant qu'un délai minimum de 21 jours calendaires est nécessaire pour la coordination des différents interlocuteurs.

Nota - Dans l'intérêt général et afin de limiter le nombre de coupures annuelles subies par les utilisateurs du réseau, Enedis peut être amenée à reporter une opération de séparation du réseau (certaines séparations de réseaux nécessitent en effet de couper plusieurs utilisateurs).

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la dé-condamnation d'appareils si nécessaire (selon demande du client),
- la réalisation de la séparation du réseau,
- la VAT (Vérification d'Absence de Tension) et la mise à la terre si nécessaire,
- la remise d'une Attestation de Séparation du Réseau (ASR) au chef d'établissement ou à son représentant, précisant, en particulier, les limites des installations séparées.

Et à l'issue des travaux :

- le contrôle de l'installation, en présence du client ou de son représentant,
- la restitution de l'Attestation de Séparation du Réseau (ASR),
- la condamnation des appareils si nécessaire,
- la remise sous tension de l'installation,
- la reprise du schéma normal d'exploitation.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que le producteur ait préalablement souscrit les engagements de continuité correspondant dans son contrat d'accès au réseau.

La prestation consiste à adresser un bilan semestriel couvrant la période précédant la date d'envoi du bilan.

Les coupures sont comptabilisées à partir des relevés effectués par Enedis sur le réseau alimentant le site.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
289,90 €	347,88 €

Délais standards de réalisation

1 mois à compter de la fin de la période concernée.

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement :

- l'envoi du bilan semestriel de continuité comprenant :
 - le nombre de coupures brèves et longues ou nombre global de coupures,
 - leurs motifs,
 - leur durée.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

2

Prestations réalisées dans un contexte concurrentiel

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

La prestation consiste à effectuer une mesure des variations de tension, afin de déterminer si les engagements réglementaires ou contractuels liés aux fluctuations lentes de tension sont respectés.

Le client peut choisir Enedis ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	422,06 €	506,47 €

Délais standards de réalisation

À la date convenue avec le producteur

 Nota - La période d'enregistrement se situe généralement entre 1 et 4 semaines, selon que la variation de tension supposée est aléatoire ou récurrente.

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la pose d'un analyseur de réseau,
- la dépose de l'analyseur de réseau,
- l'analyse des résultats,
- la rédaction et l'envoi du compte-rendu de l'analyse au demandeur.

Clients

 Particulier

Categorie

2

Prestations réalisées dans un contexte concurrentiel

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

La prestation consiste à effectuer une mesure des variations de tension, afin de déterminer si les engagements réglementaires ou contractuels liés aux fluctuations lentes de tension sont respectés.

Le client peut choisir Enedis ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	422,06 €	506,47 €

Délais standards de réalisation

À la date convenue avec le producteur

ⓘ Nota - La période d'enregistrement se situe généralement entre 1 et 4 semaines, selon que la variation de tension supposée est aléatoire ou récurrente.

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la pose d'un analyseur de réseau,
- la dépose de l'analyseur de réseau,
- l'analyse des résultats,
- la rédaction et l'envoi du compte-rendu de l'analyse au demandeur.

Clients

 Particulier

Categorie

2

Prestations réalisées dans un contexte concurrentiel

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

La prestation consiste à effectuer une mesure de la qualité d'alimentation, afin de déterminer si une perturbation provient du réseau ou si les engagements réglementaires ou contractuels sont respectés.

Le client peut choisir Enedis ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

Selon la demande, l'analyse peut porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :

- les fluctuations rapides (flicker/papillotement),
- les fluctuations lentes de tension,
- les creux de tension,
- les déséquilibres,
- la fréquence,
- les microcoupures,
- les harmoniques.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	1727,63 €	2073,16 €

Délais standards de réalisation

À la date convenue avec le producteur

 Nota - La période d'enregistrement se situe généralement entre 1 et 4 semaines, selon que la variation de tension supposée est aléatoire ou récurrente.

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la pose d'un analyseur de réseau,
- la dépose de l'analyseur de réseau,
- l'analyse des résultats,
- la rédaction et l'envoi du compte-rendu de l'analyse au demandeur.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

2

Prestations réalisées dans un contexte concurrentiel

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

La prestation consiste à effectuer une mesure de la qualité d'alimentation, afin de déterminer si une perturbation provient du réseau ou si les engagements réglementaires ou contractuels sont respectés.

Le client peut choisir Enedis ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

Selon la demande, l'analyse peut porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :

- les fluctuations rapides (flicker/papillotement),
- les fluctuations lentes de tension,
- les creux de tension,
- les déséquilibres,
- la fréquence,
- les microcoupures,
- les harmoniques.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	1727,63 €	2073,16 €

Délais standards de réalisation

À la date convenue avec le producteur

ⓘ Nota - La période d'enregistrement se situe généralement entre 1 et 4 semaines, selon que la variation de tension supposée est aléatoire ou récurrente.

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la pose d'un analyseur de réseau,
- la dépose de l'analyseur de réseau,
- l'analyse des résultats,
- la rédaction et l'envoi du compte-rendu de l'analyse au demandeur.

Mise à disposition d'un dispositif de surveillance pour une installation de production HTA

P645

Clients

🏢 Entreprise et professionnel

👤 Collectivité

Categorie

2

Prestations réalisées dans un contexte concurrentiel

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le producteur ait mis à disposition d'Enedis un point de raccordement téléphonique dédié, disponible et conforme aux normes de télécommunications, à proximité immédiate du dispositif de comptage,
- le producteur dispose d'un DEIE tel que décrit dans la prestation P650,
- le producteur ait mis à disposition un emplacement dédié dans le poste de livraison.

La prestation consiste en la fourniture, la pose et la location d'un dispositif de surveillance permettant la mesure et l'enregistrement des grandeurs électriques pendant le fonctionnement de l'installation de production. Dans le cadre du contrôle de performance, ce dispositif est installé sur toute installation de production de puissance maximale supérieure ou égale à 5MW.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
Raccordement du dispositif	471,37 €	565,64 €
Abonnement mensuel	20,28 €	24,34 €

Délais standards de réalisation

Envoi de l'étude de faisabilité	6 semaines
Travaux	Selon le planning convenu avec le producteur

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'étude d'ingénierie du cas,
- la fourniture, la pose et le câblage du dispositif de surveillance dans son coffret,
- la location et l'entretien du dispositif.

Clients

Entreprise et professionnel

Collectivité

Categorie

2 Prestations réalisées dans un contexte concurrentiel

Demandeur - Segment

Producteur

P1P2P3P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que le producteur ait mis à disposition d'Enedis un point de raccordement téléphonique dédié dans le poste, disponible et conforme aux normes de télécommunications ainsi qu'une alimentation électrique basse tension.

La prestation consiste à mettre en place une fonction de télémesure permettant l'observation de différents paramètres électriques au point de connexion (Dispositif d'Echange d'Informations d'Exploitation DEIE).

Cette mise en place peut être requise par Enedis au titre de la réglementation en vigueur.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
Raccordement du dispositif (prix annuel)		
Facturation mensuelle = 83,13 HT / 99,76 TTC	1015,54 €	1218,65 €

Délais standards de réalisation

Envoi de l'étude de faisabilité	6 semaines
Travaux	Selon le planning convenu avec le producteur

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'étude d'ingénierie du cas,
- la fourniture et la pose du dispositif d'échange d'informations d'exploitation,
- la location et l'entretien du dispositif,
- la prise en charge de l'abonnement téléphonique et des communications pour émission/réception des informations ou consignes,
- la mise à jour du logiciel.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

2

Prestations réalisées dans un contexte concurrentiel

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- l'opérateur de télécommunication atteste du respect des niveaux de performances fixés par la Documentation Technique de Référence d'Enedis,
- les infrastructures de télécommunication adaptées au service sont opérationnelles dans la zone concernée du réseau Enedis.

En anticipation d'une fin éventuelle du service de Liaison Louée Analogique (LLA), Enedis expérimente une prestation qui consiste à mettre à disposition un point d'accès pour les échanges d'informations entre le point de livraison du producteur et le poste de transformation HTB/HTA auquel il est raccordé.

Cette prestation nécessite au préalable la mise à disposition par le producteur :

- d'un support de télécommunication filaire (cuivre ou fibre optique) situé au point de livraison, compatible avec le service assuré par l'opérateur en charge du réseau de télécommunication industriel d'Enedis,
- d'une alimentation électrique basse tension 220-240V isolée par un séparateur galvanique assurant 10 kV à 50 Hz pendant 1 min et 20 kV en choc. Le producteur devrait également fournir une alimentation de secours assurant, en cas de coupure de courant, une autonomie allant jusqu'à 48 heures,
- des supports de communication pour raccorder des équipements métiers au routeur : 1 ou 2 câbles Ethernet blindés (ex. CAT 6A) ainsi qu'un isolateur galvanique (4kV à 50 Hz, 8kV en choc) par câble.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
Accès au service (1 fois)	138,47 €	166,16 €
Abonnement mensuel	403,88 €	484,66 €

Délais standards de réalisation

Selon le planning convenu avec le producteur

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la mise en œuvre du matériel et des services de réseau de télécommunication privé entre le point de livraison et les sites centraux d'Enedis.

La responsabilité d'Enedis vis-à-vis du producteur ne pourra en aucune façon être retenue pour les éventuels dommages matériels ou immatériels subis par ce dernier du fait de dysfonctionnement du service fourni par l'opérateur de télécommunication et plus généralement du fait de toute défaillance de l'opérateur de télécommunication.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le client ait mis à disposition d'Enedis un point de raccordement téléphonique dédié dans le poste, disponible et conforme aux normes de télécommunications ainsi qu'une alimentation électrique basse tension,
- les cellules d'arrivée HTA au point de connexion du client soient motorisées et compatibles avec le coffret de télécommande (l'adaptation ou le remplacement des cellules d'arrivée est à la charge du client),
- la prestation soit compatible avec les conditions normales d'exploitation du réseau (équilibre des charges, incompatibilité avec un raccordement en antenne),
- l'exiguïté du local permette l'installation et l'intervention sur le coffret de télécommande tout en gardant le poste sous tension.

La prestation consiste à mettre en place un dispositif permettant de manœuvrer à distance l'ouverture et la fermeture des interrupteurs des cellules d'arrivée du réseau, afin de diminuer les temps de coupure en cas d'incident.

Cette prestation ne constitue pas une garantie de secours ni une priorité de réalimentation.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
Télécommande 2 directions	785,23 €	942,28 €
Télécommande 3 directions	843,76 €	1012,51 €

Délais standards de réalisation

Envoi de l'étude de faisabilité	6 semaines
Travaux	Selon le planning convenu avec le prodcteur

ⓘ Nota - En cas d'incident, la manœuvre des interrupteurs à distance par Enedis, le cas échéant, est réalisée sans engagement de délai.

Contacteur Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'étude d'ingénierie du cas (Enedis détermine la solution à mettre en place en fonction de la configuration technique du réseau),
- la fourniture, la pose et l'exploitation d'un dispositif de télécommande des cellules arrivée réseau, dont la commande est motorisée,
- la location, l'entretien du dispositif,
- la prise en charge de l'abonnement téléphonique et des communications pour la manœuvre des interrupteurs.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

3

Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis

Demandeur - Segment

Producteur	P1	P2	P3	P4
Acheteur	P1	P2	P3	P4

Clauses restrictives

La réalisation des travaux est soumise :

- à l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement,
- au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR,
- à la signature de la convention de raccordement si nécessaire,
- à l'acceptation formelle par la collectivité en charge de l'urbanisme, le cas échéant, de la prise en charge de l'extension du réseau ainsi que de la réalisation des travaux associés.

La prestation consiste à raccorder physiquement une installation définitive au réseau existant conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
Prestation sur devis établi selon les dispositions du barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis (disponible sur le site Internet d'Enedis)		Suivant barème

Délais standards de réalisation

À réception de la totalité des éléments du dossier Proposition de raccordement (PDR) :- Se reporter au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs de réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis.
Travaux :-Fin des travaux à la date convenue avec le producteur sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR.

ⓘ

Nota - Le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement :

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, échéancier),
- les travaux de raccordement du site au réseau public de distribution et la pose du dispositif de comptage.

⚡ Version en vigueur au 1^{er} août 2025

Page 257

enedis

Clients

 Particulier

Categorie

3

Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis

Demandeur - Segment

Producteur	P1	P2	P3	P4
Acheteur	P1	P2	P3	P4

Clauses restrictives

La réalisation des travaux est soumise :

- à l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement,
- au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR,
- à la signature de la convention de raccordement si nécessaire,
- à l'acceptation formelle par la collectivité en charge de l'urbanisme, le cas échéant, de la prise en charge de l'extension du réseau ainsi que de la réalisation des travaux associés.

La prestation consiste à raccorder physiquement une installation définitive au réseau existant conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
Prestation sur devis établi selon les dispositions du barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis (disponible sur le site Internet d'Enedis)		Suivant barème

Délais standards de réalisation

À réception de la totalité des éléments du dossier Proposition de raccordement (PDR) :- Se reporter au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs de réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis.
Travaux :-Fin des travaux à la date convenue avec le producteur sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR.

 Nota - Le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement :

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, échéancier),
- les travaux de raccordement du site au réseau public de distribution et la pose du dispositif de comptage.

⚡ Version en vigueur au 1^{er} août 2025

Page 258



Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

3

Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

Clauses restrictives

La réalisation des travaux est soumise :

- au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR,
- à la signature préalable des avenants aux conventions de raccordement et d'exploitation si nécessaire.

La prestation consiste à réaliser une ou plusieurs des opérations suivantes :

- déplacement du comptage d'un point de connexion,
- déplacement de tout ou partie des ouvrages du raccordement d'un point de connexion,
- modification de la technique du raccordement d'un point de connexion (passage aérien/souterrain par exemple).

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
Prestation sur devis établi selon les dispositions du barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis (disponible sur le site Internet d'Enedis)		Suivant barème

Délais standards de réalisation

À réception de la totalité des éléments du dossier Proposition de raccordement (PDR) :- Envoi dans les délais convenus avec le client et au maximum dans le délai figurant dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis. Travaux :- Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR.

 Nota - Le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement :

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, planning type),
- la réalisation des travaux (y compris changement de dispositif de comptage si nécessaire).

Clients

 Particulier

Categorie

3

Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

Clauses restrictives

La réalisation des travaux est soumise :

- au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR,
- à la signature préalable des avenants aux conventions de raccordement et d'exploitation si nécessaire.

La prestation consiste à réaliser une ou plusieurs des opérations suivantes :

- déplacement du comptage d'un point de connexion,
- déplacement de tout ou partie des ouvrages du raccordement d'un point de connexion,
- modification de la technique du raccordement d'un point de connexion (passage aérien/souterrain par exemple).

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
Prestation sur devis établi selon les dispositions du barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis (disponible sur le site Internet d'Enedis)		Suivant barème

Délais standards de réalisation

À réception de la totalité des éléments du dossier Proposition de raccordement (PDR) :- Envoi dans les délais convenus avec le client et au maximum dans le délai figurant dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis. Travaux :- Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR.

ⓘ Nota - Le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement :

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, planning type),
- la réalisation des travaux (y compris changement de dispositif de comptage si nécessaire).

Clients

 Particulier

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Propriétaire de l'installation

P1

P2

P3

P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve qu'aucun contrat de soutirage ne soit actif sur le point de connexion (en dehors des cas de danger grave et imminent ou de trouble).

La prestation consiste à supprimer le raccordement au réseau public de distribution d'un point de connexion ne correspondant pas à un raccordement provisoire.

Tarifs de la prestation

Sur devis

Délais standards de réalisation

À réception de la totalité des éléments du dossier Proposition technique et financière (PTF) :- Envoi dans les délais convenus avec le client et au maximum sous 3 mois pour les points de connexion C1 à C4 et 10 jours pour les points de connexion C5. Travaux :- Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PTF.

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la rédaction de la Proposition Technique et Financière (PTF : offre technique, offre financière, échéancier),
- la mise hors tension de l'installation,
- les travaux de suppression du raccordement.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Propriétaire de l'installation

P1

P2

P3

P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve qu'aucun contrat de soutirage ne soit actif sur le point de connexion (en dehors des cas de danger grave et imminent ou de trouble).

La prestation consiste à supprimer le raccordement au réseau public de distribution d'un point de connexion ne correspondant pas à un raccordement provisoire.

Tarifs de la prestation

Sur devis

Délais standards de réalisation

À réception de la totalité des éléments du dossier Proposition technique et financière (PTF) :- Envoi dans les délais convenus avec le client et au maximum sous 3 mois pour les points de connexion C1 à C4 et 10 jours pour les points de connexion C5. Travaux :- Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PTF.

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la rédaction de la Proposition Technique et Financière (PTF : offre technique, offre financière, échéancier),
- la mise hors tension de l'installation,
- les travaux de suppression du raccordement.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

Clauses restrictives

Cette prestation concerne les producteurs BT > 36kVA souhaitant se raccorder de manière anticipée, sans attendre les travaux d'augmentation de capacité programmés, soit au niveau du poste source, soit au niveau du Réseau Public de Transport.

Cette prestation sera proposée par l'interlocuteur raccordement d'Enedis après avoir vérifié l'intérêt et la faisabilité technique.

La prestation est incluse dans le devis des travaux de raccordement. Elle sera facturée à la fin des travaux.

Elle se présente sous la forme d'un forfait permettant de couvrir les coûts générés par les contraintes réseaux auxquelles contribuent ces raccordements anticipés.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
Forfait Raccordement anticipé des producteurs BT > 36 kVA, facturé au prorata de la puissance de raccordement en injection souhaitée. Prix en €/kW	5,40 €	6,48 €

Délais standards de réalisation

Raccordement réalisé à la date convenue avec le producteur sous les réserves éventuelles inscrites dans le devis de raccordement.

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - Email

Clients

Entreprise et professionnel

Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que les compteurs concernés soient électroniques télé-relevés.

La prestation consiste à modifier les codes permettant l'accès à distance aux informations des compteurs électroniques télé-relevables, afin de préserver la confidentialité des données.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
114,39 €	137,27 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la modification du paramétrage du comptage,
- la transmission des codes d'accès au producteur P1 à P3,
- le remplacement des mémoires des compteurs si nécessaire.

Clients

Entreprise et professionnel

Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve qu'elle ne corresponde pas au remplacement des piles soudées au compteur lorsque le compteur est propriété du client.

La prestation consiste à effectuer une intervention d'une durée inférieure à 15 mn.

Son objet peut être par exemple :

Pour tous les compteurs :

- la vérification de la télé-information,
- la configuration des contacts clients,
- la vérification des contacts tarifaires,
- l'ouverture de local,
- le contrôle de la tension instantanée (sans pose d'enregistreur),
- l'apposition d'affiche annonçant la suspension de l'alimentation électrique des services généraux d'immeubles, dans le cas où le syndicat des copropriétaires est en situation d'impayé,
- l'explication sur le fonctionnement du compteur.

Pour les compteurs en propriété client :

- la pose de scellé,
- la dépose de scellé,
- le changement de pile (non soudée),
- le changement de batterie.

Tarifs de la prestation

HT	TTC
117,77 €	141,32 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement :

- le traitement de l'objet correspondant à la demande.

Clients

Particulier

Entreprise et professionnel

Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

La prestation consiste à effectuer une intervention d'une durée inférieure à 15 mn.

Son objet peut être par exemple :

- l'ouverture du local,
- le contrôle de tension instantané (sans pose d'enregistreur),
- l'explication sur le fonctionnement du compteur,
- le changement de porte du coffret,
- la vérification de la télé-information client (TIC),
- la vérification des contacts-client,
- la configuration des contacts-client.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
	30,43 €	36,52 €

Délais standards de réalisation

10 jours ouvrés

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement :

- le traitement de l'objet correspondant à la demande.

Clients

 Entreprise et professionnel

 Collectivité

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

La prestation consiste à mettre en œuvre des mesures de protection du réseau et des personnes lorsque des travaux ont lieu au voisinage des lignes électriques d'Enedis.

Cette fiche comprend les cas suivants : Cas 1-Isolation du réseau nu BT par pose de matériels isolants ou protection du réseaux BT isolé avec sa connectique, Cas 2-Autres méthodes de protection de chantier.

Rappel : Avant toute intervention à proximité d'un ouvrage électrique, il est impératif d'envoyer une déclaration de projet de travaux -déclaration d'intention de commencement des travaux (DT-DICT) au moins 15 jours avant le début des travaux.

Consultez www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr afin de déclarer vos travaux et prenez contact avec nos équipes techniques pour la mise en œuvre des mesures de prévention.

(1) DT : Demande de projet de Travaux / DICT : Demande d'intention Commencement de Travaux.

Cas 1 - Isolation du réseau nu BT par pose de matériels isolants ou protection du réseaux BT isolé avec sa connectique

La prestation consiste à poser et déposer des matériels isolants loués par Enedis au demandeur de la prestation, sur le réseau aérien BT nu ou isolé.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
2 éléments sont facturés au titre de cette prestation :		
Forfait pose et dépose	334,99 €	401,99 €
Au-delà de 1 mois de protection, une redevance de location mensuelle(2) du matériel isolant, par portée :	10,51 €	12,61 €
ⓘ (2) Tout mois commencé est dû.		

Délais standards de réalisation

10 jours après acceptation de la proposition

Contacter Enedis

Téléphone-Courrier -E-mail ou
 Site Enedis.fr > Intervenir sur le réseau > Sécurité sur le réseau.

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la mise à disposition du matériel isolant ou de protection adapté,
- la pose du matériel adapté à la protection du chantier,
- la dépose du matériel en fin de chantier.

Cas 2 - Autres méthodes de protection du chantier

- La prestation consiste à mettre hors tension le réseau HTA ou BT, aérien ou souterrain, avec ou sans consignation, y compris le piquage et sectionnement en vue de sa destruction,
- La prestation consiste à déplacer, mettre hors de portée, soutenir le réseau HTA ou BT, aérien ou souterrain,
- Nécessite une étude de la solution technique à mettre en œuvre.

Tarifs de la prestation

Sur devis

Délais standards de réalisation

À la date convenue avec le producteur

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail ou
Site Enedis.fr > Intervenir sur le réseau > Sécurité sur le réseau.

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la réalisation des manœuvres d'exploitation sur le réseau,
- la mise hors tension ou la consignation du réseau,
- le déplacement, mise hors de portée ou soutènement du réseau,
- la remise en état du réseau.

Clients

 Particulier

Categorie

1

Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis

Demandeur - Segment

Producteur

P1

P2

P3

P4

La prestation consiste à mettre en œuvre des mesures de protection du réseau et des personnes lorsque des travaux ont lieu au voisinage des lignes électriques d'Enedis.

Cette fiche comprend les cas suivants : Cas 1-Isolation du réseau nu BT par pose de matériels isolants ou protection du réseaux BT isolé avec sa connectique, Cas 2-Autres méthodes de protection de chantier.

Rappel : Avant toute intervention à proximité d'un ouvrage électrique, il est impératif d'envoyer une déclaration de projet de travaux -déclaration d'intention de commencement des travaux (DT-DICT) au moins 15 jours avant le début des travaux.

Consultez www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr afin de déclarer vos travaux et prenez contact avec nos équipes techniques pour la mise en œuvre des mesures de prévention.

(1) DT : Demande de projet de Travaux / DICT : Demande d'intention Commencement de Travaux.

Cas 1 - Isolation du réseau nu BT par pose de matériels isolants ou protection du réseaux BT isolé avec sa connectique

La prestation consiste à poser et déposer des matériels isolants loués par Enedis au demandeur de la prestation, sur le réseau aérien BT nu ou isolé.

Tarifs de la prestation

	HT	TTC
2 éléments sont facturés au titre de cette prestation :		
Forfait pose et dépose	334,99 €	401,99 €
Au-delà de 1 mois de protection, une redevance de location mensuelle(2) du matériel isolant, par portée :	10,51 €	12,61 €
ⓘ (2) Tout mois commencé est dû.		

Délais standards de réalisation

10 jours après acceptation de la proposition

Contacter Enedis

Téléphone-Courrier -E-mail ou
 Site Enedis.fr > Intervenir sur le réseau > Sécurité sur le réseau.

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la mise à disposition du matériel isolant ou de protection adapté,
- la pose du matériel adapté à la protection du chantier,
- la dépose du matériel en fin de chantier.

Cas 2 - Autres méthodes de protection du chantier

- La prestation consiste à mettre hors tension le réseau HTA ou BT, aérien ou souterrain, avec ou sans consignation, y compris le piquage et sectionnement en vue de sa destruction,
- La prestation consiste à déplacer, mettre hors de portée, soutenir le réseau HTA ou BT, aérien ou souterrain,
- Nécessite une étude de la solution technique à mettre en œuvre.

Tarifs de la prestation

Sur devis

Délais standards de réalisation

À la date convenue avec le producteur

Contacter Enedis

Téléphone - Courrier - E-mail ou
Site Enedis.fr > Intervenir sur le réseau > Sécurité sur le réseau.

Acte élémentaire compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la réalisation des manœuvres d'exploitation sur le réseau,
- la mise hors tension ou la consignation du réseau,
- le déplacement, mise hors de portée ou soutènement du réseau,
- la remise en état du réseau.